

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable Daniel Lang, Président L'honorable Mobina S.B. Jaffer, Vice-présidente



This document is available in English

Le rapport et les délibérations du Comité sont disponibles sur internet : www.senate-senat.ca/secd.asp

Des exemplaires imprimés de ce document sont disponibles auprès de : La Direction des comités du Sénat au (613) 990-0088 ou par courriel à <u>secd@sen.parl.gc.ca</u>

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE	IV
ORDRE DE RENVOI	V
RÉSUMÉ	VI
RECOMMANDATIONS	XII
INVESTIR DANS LA DÉFENSE DU CANADA EN SOUTENANT LES FORCES ARMÉES CANADIENNES	1
INTRODUCTION	1
APERÇU	1
SOUTENIR LES FAMILLES MILITAIRES	2
GARDER L'ÉQUIPE UNIE	3
ACCROÎTRE LA COOPÉRATION AVEC NORAD	5
LA CONNAISSANCE DU DOMAINE, UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE	6
ACCROÎTRE LA COOPÉRATION AVEC LE NORAD	7
RENFORCER L'AVIATION	9
LE REMPLACEMENT DES CF-18 DU CANADA	11
ENJEUX DES PLATEFORMES	12
UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL DANS LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD	14
METTRE À NIVEAU LA FLOTTE D'HÉLICOPTÈRES (CORMORANTS ET GRIFFONS)	15
ADOPTER ET FINANCER UN SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE INTÉGRÉE	18
LES VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE	20
RECRUTEMENT ET FORMATION DANS L'AVIATION	24
RENFORCER LA MARINE ROYALE CANADIENNE	26
CONSACRER DU FINANCEMENT AFIN DE RÉGLER LES LACUNES DANS LES CAPACITÉS LA MARINE ROYALE CANADIENNE	
NAVIRE DE PATROUILLE EXTRACÔTIER ET DE L'ARCTIQUE (NPEA)	38
UNE FLOTTE DE SOUS-MARINS POUR PROTÉGER LES CÔTES DU CANADA	40

POUR UNE PROTECTION ÉQUILIBRÉE DU CANADA	43
IL NOUS FAUT 18 NAVIRES DE COMBAT DE SURFACE – COMMENÇONS LA CONSTRUCTION!	43
BESOIN URGENT DE LA PLATEFORME AEGIS OU D'UNE PLATEFORME SEMBLABLE	45
DES PÉTROLIERS RAVITAILLEURS D'ESCADRE SONT NÉCESSAIRES	46
LES NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE NE SUFFISENT PAS	47
LE CANADA DOIT SE PROTÉGER CONTRE LES MINES MARINES!	48
ASSURER LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE	49
LES LEÇONS DE L'AFGHANISTAN NE DOIVENT PAS ÊTRE OUBLIÉES	50
INTÉGRER LA FORCE DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DANS « L'ÉQUIPE DE LA DÉFENSE » [FAÇON GLOBALE	
RECHERCHER DANS LA RÉSERVE LES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES	59
UNE GARDE CÔTIÈRE ARMÉE JOUANT UN RÔLE POLICIER	61
LA PROTECTION DU NORD	63
FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES (NORD)	65
RENFORCER LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE	69
RENFORCER LA RÉSERVE ET LES RANGERS DANS LE NORD CANADIEN	70
SUPPRIMER L'INCONDUITE SEXUELLE	74
HARCÈLEMENT SEXUEL ET RELATIONS DE POUVOIR	75
LES DIRIGEANTS SUPÉRIEURS DOIVENT AGIR POUR CHANGER LA CULTURE	75
ÉTABLIR UN CENTRE DE RESPONSABILISATION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT SEXUELLE	
LES COMMANDANTS MILITAIRES DOIVENT OBTENIR DES RÉSULTATS	78
REFLÉTER LA DIVERSITÉ CANADIENNE	81
FORCES D'OPÉRATIONS SPÉCIALES	84
ANNEXE A - LETTRE OUVERTE D'ANCIENS COMMANDANTS DE LA FORCE AÉRIENNE AU PREMIER MINISTRE	
ANNEXE B - GUIDE D'ACQUISITION DE LA DÉFENSE DE 2016	88
ANNEXE C - CAPACITÉS NAVALES ACTUELLES	90
ii	

ANNEXE D – LISTE DE TÉMOINS98

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Daniel Lang, président L'honorable Mobina S.B. Jaffer, vice-présidente

et

Les honorables sénateurs:

Lynn Beyak
Gwen Boniface *
Claude Carignan, c.p.
Jean-Guy Dagenais
Colin Kenny
Frances Lankin, c.p. *
Marilou McPhedran *
Lucie Moncion *
Raymonde Saint-Germain *
Vernon White

Membres d'office du comité

Les honorables sénateurs Larry Smith (ou Yonah Martin) et Peter Harder, c.p. (ou Diane Bellemare)

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux du Comité Les honorables sénateurs Larry W. Campbell, James S. Cowan, Joseph A. Day, Elaine McCoy, Don Meredith, Wilfred P. Moore, Victor Oh, Dennis Glen Patterson, André Pratte, Nancy Greene Raine and Pierrette Ringuette

Personnel des sénateurs

Naresh Raghubeer, directeur, Politique et Affaires parlementaires, Bureau du sénateur Daniel Lang

Alexander Mendes, adjoint législatif, Bureau de la sénatrice Mobina Jaffer Roy Rempel, conseiller politique, Bureau du sénateur Smith

Greffier du comité : Adam Thompson, greffier Barbara Reynolds

* Ces sénateurs se sont joints au comité en décembre 2016 ou par la suite, après que le comité eut terminé d'entendre les témoignages liés à cette étude. Par conséquent, ils peuvent appuyer ou non les conclusions du comité.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du jeudi 21 avril 2016 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Tannas,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement;

Qu'en conformité avec l'article 12-18(2)b)(i) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir de juin à septembre 2016, même si le Sénat est alors ajourné pendant une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que le rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat;

Que le comité dépose son rapport au plus tard le 16 décembre 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Charles Robert

Extrait des Journaux du Sénat du lundi 12 décembre 2016 :

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le jeudi 21 avril 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement soit reportée du 16 décembre 2016 au 30 juin 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Charles Robert

RÉSUMÉ

En novembre 2016, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a publié son premier rapport de la 42^e législature. Intitulé *Déploiements de l'ONU : Prioriser nos engagements au Canada et à l'étranger*, ce rapport a été adopté par le Sénat.

En avril 2017, le comité a porté son attention sur les Forces armées canadiennes et l'Examen de la politique de défense entrepris par le gouvernement. Dans le rapport Sous-financement des Forces armées canadiennes : Passons de la parole aux actes, le comité a établi les grands thèmes que doit aborder le gouvernement. Plus précisément, il lui a recommandé ce qui suit :

- 1. porter les dépenses en défense, qui sont actuellement de 0,88 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada, à 2 % du PIB d'ici 2028;
- 2. régler les problèmes du système d'approvisionnement, c'est-à-dire adapter les politiques actuelles de manière à ce que le ministère de la Défense nationale, et non Services publics et Approvisionnement Canada, soit responsable des acquisitions pour l'armée; nommer un négociateur et interlocuteur en chef pour chaque projet d'approvisionnement d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars; et attribuer à cette personne la responsabilité et l'imputabilité;
- 3. en faire plus pour coordonner les cyberdéfenses et protéger l'infrastructure essentielle;
- 4. établir un processus d'examen public des forces armées tous les quatre ans;
- 5. bâtir un consensus interpartis sur les questions concernant les militaires et les anciens combattants, et faire en sorte que :
 - le ministre de la Défense nationale s'assure que des membres des trois services rencontrent plus régulièrement les parlementaires, en comité et en circonscription, afin d'approfondir la compréhension du rôle et des besoins des Forces armées canadiennes;
 - le premier ministre informe régulièrement le chef de l'Opposition officielle et le chef du troisième parti sur les questions de sécurité nationale et de défense.
- 6. Le comité a aussi recommandé au Parlement du Canada de créer un comité parlementaire mixte spécial réunissant le Sénat et la Chambre des communes, qui étudiera les questions d'approvisionnement militaire et produira des rapports sur le sujet.

Le présent rapport, *Réinvestir dans les Forces armées canadiennes : Un plan pour l'avenir*, énonce comment le gouvernement peut relever efficacement les défis stratégiques qui, au XXI^e siècle, sont ceux du Canada et de tous les soldats qui servent leur pays au sein des Forces armées canadiennes. Cette feuille de route tient compte de la réalité du Canada, un

pays grand comme un continent qui, avec le littoral le plus long du monde et trois océans à protéger, a des besoins de défense des plus complexes.

La protection du Canada et des Canadiens exige, de la part du gouvernement, des investissements urgents dans l'armée. Il est évident que les dépenses actuelles, qui sont de 0,88 % du PIB, sont insuffisantes pour répondre aux nombreux besoins de défense du Canada. Le gouvernement fait le choix d'enregistrer d'importants déficits pour soutenir la croissance dans d'autres domaines, mais il n'a encore rien fait pour répondre aux besoins de défense de notre pays.

SOUTENIR LES FEMMES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Le gouvernement doit donner suite à toutes les recommandations du rapport Deschamps afin d'aider les femmes dans l'armée. Les problèmes soulevés et les correctifs qu'apportent les Forces canadiennes dans le cadre de l'opération HONOUR doivent être une priorité pour le gouvernement. Le comité veut voir des résultats et il consacrera un rapport à ce sujet au cours de la présente législature.

AMÉLIORER LE RECRUTEMENT ET LA DIVERSITÉ DANS L'ARMÉE

Il faut aussi en faire plus pour améliorer le recrutement, et le gouvernement doit mettre en œuvre un nouveau modèle de rémunération des personnes possédant des spécialisations en demande; des primes attrayantes doivent notamment être offertes pour recruter et conserver ces personnes. De plus, il faut encourager davantage de femmes à se joindre à l'armée; elles ne représentent que 8,9 % de l'effectif de l'Aviation, ce qui est inacceptable. Les Canadiens veulent voir des résultats clairs sur cette question de l'augmentation de la participation des femmes. Après tout, nous sommes en 2017!

MODERNISER L'ENTENTE AVEC LE NORAD POUR UNE COOPÉRATION ACCRUE (page 7)

Le Canada est un acteur important du NORAD, mais malheureusement, nous n'avons pas fait les investissements ni pris les décisions clés pour pleinement soutenir ce partenariat bilatéral de défense. Or, il s'agit de la seule alliance au monde où deux États souverains partagent la défense et la sécurité continentales. Le comité recommande au gouvernement d'accroître la coopération au sein du NORAD. Afin de renforcer la sécurité du Canada et des États-Unis, le gouvernement du Canada doit participer activement à la protection du continent contre les missiles balistiques menaçant les villes canadiennes et américaines, ce qui augmentera l'efficacité de sa participation au NORAD. Il doit aussi moderniser l'entente avec le NORAD afin d'accroître la collaboration à la défense maritime, à la connaissance du domaine et à la cyberdéfense.

AVIATION – ANNULER LE REMPLACEMENT PROVISOIRE DES CHASSEURS (page 14)

Le projet d'achat de chasseurs provisoires ne sert pas les intérêts de l'Aviation royale canadienne, ni ceux des contribuables canadiens. Cette décision politique, qui pourrait coûter de 5 à 7 milliards de dollars, limitera l'interopérabilité de notre Aviation au sein du NORAD et de l'OTAN. Le comité considère comme très crédibles les préoccupations des 13 anciens généraux de l'Aviation royale canadienne qui ont publiquement dit leurs réserves à l'endroit de cette décision, laquelle remet de plus en question les retombées de 750 millions de dollars que le Canada a obtenues à ce jour de sa participation au Programme de l'avion d'attaque interarmées. Le comité appelle le gouvernement à lancer immédiatement un concours pour remplacer les chasseurs CF-18 actuels, et à choisir le nouvel appareil d'ici le 30 juin 2018. Puisqu'il ne serait alors plus nécessaire, le processus d'acquisition d'avions provisoires devrait quant à lui être annulé.

INVESTISSEMENTS DANS L'AVIATION (page 14)

La défense aérienne du continent au moyen de forces aériennes efficaces est essentielle à la protection du Canada. Plusieurs investissements précis devraient être faits à l'appui de l'Aviation royale canadienne, dans le contexte du passage nécessaire des dépenses militaires à 2 % du PIB d'ici 2028. Le Comité recommande notamment :

- le renouvellement du Système d'alerte du Nord, vieux de 30 ans;
- l'acquisition d'une flotte élargie de 120 chasseurs à réaction, le gouvernement ayant déclaré son objectif de défendre le Canada et de répondre simultanément à nos engagements au sein du NORAD et de l'OTAN;
- le remplacement de la flotte actuelle d'avions ravitailleurs à l'appui des chasseurs;
- le remplacement de la flotte d'hélicoptères Griffon par des hélicoptères de transport moyen à lourd non civils dotés d'une capacité de vitesse et de chargement suffisante pour répondre aux besoins militaires;
- l'achat d'hélicoptères de transport lourd pour que la flotte compte 36 appareils;
- l'ajout de nouvelles capacités, comme une flotte de 24 hélicoptères d'attaque qui pourront protéger les hélicoptères Chinook actuels et notre personnel militaire.

ACHETER UNE FLOTTE DE VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE (page 20)

Le gouvernement ne cesse d'étudier et d'étudier la possibilité de créer une flotte de véhicules aériens sans pilote, mais il ne vient jamais à bout de prendre la décision

nécessaire pour protéger la souveraineté du Canada, soutenir nos troupes en déploiement et aider aux missions de recherche et de sauvetage. Le temps est venu d'agir. Il faut maintenant faire l'acquisition d'une flotte de véhicules aériens sans pilote qui répondront aux exigences individuelles de trois services, assureront une surveillance efficace du territoire canadien et apporteront une capacité armée aux troupes canadiennes en déploiement.

MARINE ROYALE CANADIENNE – INVESTISSEMENTS (page 26)

Le Canada est un pays maritime. Il a le plus long littoral du monde et trois océans limitrophes. Mais pour défendre les voies d'accès navales et aériennes du Canada, et pour protéger notre souveraineté maritime, y compris dans l'Arctique, la Marine royale canadienne et l'Aviation royale canadienne ont besoin de navires, de sous-marins et d'aéronefs. Dans le contexte du passage des dépenses de défense à 2 % du PIB au cours des 11 prochaines années, le comité recommande les améliorations suivantes aux capacités maritimes :

- acquérir une flotte de 12 nouveaux sous-marins à propulsion anaérobie indépendante, 6 pour chaque côte;
- acquérir, d'ici 2018, un deuxième pétrolier ravitailleur d'escadre (AOR) de la classe Resolve, et garder les deux bâtiments en service avec les navires de soutien interarmées projetés, de manière à ce que deux navires puissent être déployés sur chacune des côtes;
- construire 18 navires de combat de surface pour assurer efficacement la protection des eaux canadiennes et former des groupes opérationnels navals efficaces, selon les besoins;
- accélérer le remplacement des navires de défense côtière par des bâtiments dragueurs de mines et des destroyers capables de protéger les eaux côtières et les ports canadiens;
- redonner à la Marine royale canadienne une capacité de défense aérienne de la mer par l'installation de la plateforme AEGIS ou d'une plateforme similaire sur un nombre adéquat des nouveaux navires de combat de surface.

Des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) sont en cours de construction, mais le comité s'inquiète de leurs capacités. En effet, ces navires ne peuvent pas briser les glaces de plus d'un mètre d'épaisseur, ils sont plus lents que les traversiers de la Colombie-Britannique, ils ne peuvent naviguer dans l'Arctique qu'entre juin et octobre, et ils devront être escortés par un bateau de la Garde côtière dans les eaux du Nord. Leurs capacités devraient donc faire l'objet d'un examen indépendant, question de vérifier si ces navires sont vraiment en mesure de défendre la souveraineté du Canada.

ARMÉE DE TERRE - INVESTISSEMENTS (page 49)

Beaucoup des leçons apprises en Afghanistan ont été cher payées par les Forces armées canadiennes. En effet, certaines acquisitions ont été faites précipitamment après le début de la mission. L'expérience s'est avérée coûteuse et ne devrait pas être répétée. Le comité recommande donc que le gouvernement garde en place la gamme des capacités acquises en Afghanistan et qu'il fournisse le financement nécessaire pour assurer l'efficacité et la disponibilité opérationnelle de l'Armée. Il recommande aussi l'acquisition de 60 véhicules blindés légers VBL III améliorés; d'une nouvelle capacité d'hélicoptère tactique qui, augmentée d'une fonction d'attaque armée, serait chargée de soutenir l'Armée; et de nouveaux hélicoptères de transport lourd, afin que la flotte en compte 36 plutôt que 15.

RÉSERVES – INVESTISSEMENTS (page 53)

Il faut en faire plus pour les Réserves. Le gouvernement du Canada doit consacrer des ressources suffisantes à l'instruction des membres de la Force régulière et de la Force de réserve, et mettre de côté les fonds nécessaires, comme il le fait pour les membres de la Force régulière, afin que les réservistes puissent être rémunérés pour le temps qu'ils consacrent à l'obtention de leurs évaluations médicales. De plus, le gouvernement devrait faire état au Parlement de ce qui suit :

- les mesures prises pour atteindre la cible de recrutement, soit un effectif de 21 000 réservistes, contre 14 000 actuellement;
- le renforcement des Réserves de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation;
- l'accroissement par le ministre de la Défense nationale des occasions offertes aux étudiants postsecondaires de se joindre aux Réserves;
- la mise en œuvre des recommandations du vérificateur général relativement aux Réserves.

LA PROTECTION DU NORD (page 63)

Les Canadiens veulent participer plus activement aux Forces armées canadiennes. Le comité recommande donc au gouvernement de créer un régiment des Réserves basé au Yukon. Cette année, nous célébrons aussi le 70^e anniversaire des Rangers canadiens, qui contribuent de manière importante aux intérêts nationaux du Canada dans le Nord. Il est temps de renforcer ce programme. Le gouvernement devrait donc :

- porter à 7 000 le nombre de Rangers;
- trouver des façons d'élargir le programme des cadets et des Rangers juniors;

 doter les Rangers des capacités côtières requises pour appuyer les opérations de recherche et de sauvetage.

ÉTABLIR UNE GARDE CÔTIÈRE ARMÉE JOUANT UN RÔLE POLICIER (page 61)

La Garde côtière joue un rôle vital dans la protection de la souveraineté du Canada. Le comité croit qu'il faut lui donner les pouvoirs et les moyens nécessaires pour qu'elle puisse faire respecter la loi sur l'environnement, le transport et la pêche ainsi que le *Code criminel*. Une Garde côtière jouant un rôle policier permettra une plus grande efficacité, fournira des services requis et réduira les coûts pour les contribuables.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1:

Afin d'accroître la coopération au sein du NORAD et de renforcer la sécurité du Canada et des États-Unis, le gouvernement du Canada doit participer activement à la protection contre les missiles balistiques lancés contre les villes canadiennes et américaines, ce qui augmentera l'efficacité de sa participation au NORAD.

Recommandation 2:

Moderniser notre entente avec NORAD compte tenu du besoin d'accroître les défenses maritimes, la collaboration à la connaissance du domaine et la cyberdéfense.

Recommandation 3:

Que le gouvernement lance immédiatement un concours en vue du remplacement des chasseurs à réaction et qu'il prenne une décision d'ici le 30 juin 2018; et Que le gouvernement du Canada annule le projet de remplacement provisoire des chasseurs à réaction.

Recommendation 4:

Que le gouvernement du Canada priorise les exigences liées à la défense du Canada, de l'Arctique et de l'Amérique du Nord, y compris le renouvellement du Système d'alerte du Nord en conjonction avec les États-Unis.

Recommandation 5:

Que le gouvernement du Canada priorise le remplacement de 55 des 95 Griffons par un hélicoptère de transport moyen à lourd, non civil doté d'une capacité de vitesse et de chargement suffisante pour répondre aux besoins militaires; et qu'il ajoute 24 hélicoptères d'attaque qui pourront protéger les Chinook et le personnel militaire pendant les opérations de recherche et de sauvetage en situation de combat.

<u>Recommandation 6</u>: Que le gouvernement du Canada mette à niveau les hélicoptères présidentiels Cormorant (VH-71) et les stationne temporairement sur les côtes Est et Ouest à l'appui des opérations de recherche et de sauvetage pendant la rénovation à mi-vie des Cormorants (CH 149).

Recommandation 7:

Que le gouvernement du Canada priorise le remplacement de la flotte actuelle d'avions ravitailleurs de l'Aviation royale du Canada.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada accorde la priorité aux besoins liés à la défense du Canada, à l'Arctique et à l'Amérique du Nord, par l'acquisition d'une flotte

élargie de 120 chasseurs à réaction pour défendre le Canada et répondre simultanément aux engagements du NORAD et de l'OTAN.

Recommandation 9:

Que le gouvernement du Canada :

- (i) devance le processus d'acquisition de la flotte de véhicules aériens sans pilote (comportant les caractéristiques qui répondent aux besoins individuels des trois services, soit l'Armée de terre, l'Aviation et la Marine), et que ce processus s'amorce avant la fin de 2018;
- (ii) fasse l'acquisition d'appareils multifonctionnels afin de surveiller efficacement l'ensemble du territoire canadien et de disposer d'une capacité armée à même d'appuyer les opérations des Forces armées canadiennes.

Recommandation 10:

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre un nouveau modèle de rémunération des personnes possédant les spécialisations en demande, et que des primes attrayantes soient offertes pour recruter et conserver ces personnes.

Recommandation 11:

Que le gouvernement du Canada donne instruction aux commandants de l'Aviation royale canadienne de présenter un plan stratégique à court, à moyen et à long terme sur l'accroissement de la participation des femmes aux forces armées.

Recommandation 12:

Que le gouvernement du Canada commande un examen pleinement indépendant et impartial des capacités des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA).

Pour les recommandations 13 à 16 :

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada.

Recommandation 13:

Lancer d'ici la fin de 2018 le processus d'acquisition de 12 nouveaux sous-marins à propulsion anaérobie indépendante (6 pour chaque côte).

Recommandation 14:

Que le gouvernement du Canada construise 18 navires de combat de surface pour assurer la protection des eaux canadiennes et de la flotte navale du Canada.

Recommendation 15:

Que le gouvernement du Canada restaure la capacité de défense maritime du Canada par l'acquisition de la plateforme AEGIS ou d'une plateforme similaire.

Recommandation 16:

Acquérir, d'ici 2018, un deuxième pétrolier ravitailleur d'escadre (AOR) de la classe Resolve, pour répondre à une lacune de capacité urgente le long de chaque littoral.

Recommandation 17:

Que le gouvernement accélère le remplacement des navires de défense côtière par des bâtiments dragueurs de mines et des destroyers capables de protéger les eaux canadiennes.

Recommandation 18:

Que le gouvernement du Canada maintienne les capacités acquises en Afghanistan et qu'il accorde le financement nécessaire au maintien de l'efficacité et de la disponibilité opérationnelle de l'Armée.

Recommandation 19:

Que le gouvernement du Canada fasse l'acquisition de 60 véhicules blindés légers (VBL III) pour l'Armée.

Recommandation 20:

Que le gouvernement du Canada accélère les projets d'acquisition d'une nouvelle capacité d'hélicoptère tactique chargée de soutenir l'Armée, et que cet hélicoptère soit muni d'une capacité d'attaque armée.

Recommandation 21:

Que le gouvernement se procure d'autres hélicoptères de transport lourd, afin que sa flotte en compte 36 plutôt que 15.

Recommandation 22:

Que le gouvernement du Canada veille à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à l'instruction des membres de la Force régulière et de la Force de réserve et qu'il fasse état des progrès réalisés au Parlement dans les 180 jours.

Recommandation 23:

Que le gouvernement du Canada mette de côté les fonds nécessaires, comme il le fait pour les membres de la Force régulière, afin que les réservistes puissent être rémunérés pour le temps qu'ils consacrent à l'obtention de leurs évaluations médicales.

Recommandation 24:

Que le gouvernement du Canada fasse le point chaque année au Parlement sur :

- (i) les mesures prises pour atteindre la cible de recrutement (effectif de 21 000 réservistes de l'Armée);
- (ii) le renforcement des Réserves de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation;
- (iii) l'accroissement par le ministre de la Défense nationale des occasions offertes aux étudiants postsecondaires de se joindre aux Réserves;
- (iv) la mise en œuvre des recommandations du vérificateur général relativement aux Réserves.

Recommandation 25:

Que le gouvernement du Canada établisse une Garde côtière armée jouant un rôle policier et dotée des pouvoirs nécessaires pour faire respecter la réglementation sur l'environnement, le transport et la pêche ainsi que le *Code criminel*.

Recommandation 26:

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures afin d'améliorer le temps de réaction lors des missions de recherche et de sauvetage dans le Grand Nord :

- (i) en accélérant le remplacement des CC-138 Twin Otter;
- (ii) en examinant la possibilité de mettre en service les hélicoptères VH-71 présentement entreposés afin d'accroître les capacités de recherche et de sauvetage;
- (iii) en élargissant le partenariat déjà formé avec l'Association civile de recherche et de sauvetage aérien afin de disposer de meilleures options en matière de recherche et de sauvetage dans l'Arctique grâce au recours à des fournisseurs locaux;
- (iv) en remplaçant la flotte actuelle d'aéronefs de patrouille Aurora par un nouvel appareil de patrouille d'ici 2030.

Recommandation 27:

Que le gouvernement du Canada adopte un plan en vue de porter à 7 000 le nombre de Rangers, d'accroître la fréquence de l'entraînement offert aux Rangers et de trouver des façons d'élargir le programme des cadets et des Rangers juniors dans le Nord, et que le gouvernement fasse état au Parlement des progrès réalisés dans les 180 jours.

Recommandation 28:

Que le gouvernement du Canada dote les Rangers des capacités côtières requises pour appuyer les opérations de recherche et de sauvetage.

Recommandation 29:

Que le gouvernement du Canada crée un régiment des Réserves qui serait basé au Yukon.

Recommandation 30:

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les Forces armées canadiennes respectent leurs obligations prévues dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en cernant et en supprimant les obstacles à la juste représentation des femmes, des peuples autochtones et des minorités visibles; et qu'il fasse état au Parlement de l'avancement des travaux du Groupe de travail sur le recrutement et la diversité avant le 31 décembre 2017.

INVESTIR DANS LA DÉFENSE DU CANADA EN SOUTENANT LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

INTRODUCTION

Dans la partie 1 du rapport, le comité a présenté les défis stratégiques que le Canada doit relever et des recommandations concernant le financement, la formation d'un consensus national multipartite sur les priorités et les investissements en matière de défense, et l'établissement d'un plan pour corriger le système d'approvisionnement de la défense. Le comité souhaite maintenant faire des recommandations en ce qui a trait aux membres des Forces armées canadiennes et aux capacités militaires dont le Canada aura besoin pour protéger ses intérêts nationaux et internationaux.

Sur trois sujets en particulier, examinés dans la dernière partie du présent rapport, le comité n'a pas pu entendre suffisamment de témoignages. Il s'agit des Forces d'opérations spéciales, de la diversité et du harcèlement sexuel dans l'armée. Le comité a l'intention de consacrer des rapports à ces enjeux d'ici la fin de la présente législature.

APERÇU

Le comité croit fermement que de la façon dont le Canada parvient à exercer ses principales responsabilités en matière de défense – en particulier en cette période de menaces complexes contre la sécurité – est tributaire du soutien qu'il apporte à son personnel militaire. Ce soutien consiste notamment, à fournir l'équipement nécessaire à exécuter les tâches requises par le gouvernement, à attirer et à recruter un nombre suffisant de militaires, et à faire en sorte que les femmes et les hommes en uniforme ont accès aux services et au soutien dont ils ont besoin.

La section ci-dessous présente les différents enjeux qui, selon les témoins, méritent d'être abordés dans le cadre de la nouvelle politique de défense du Canada. La nouvelle directive du gouvernement¹, selon laquelle le Canada doit être en mesure de répondre simultanément à ses engagements envers le NORAD et l'OTAN, crée plusieurs manques de capacité urgents pour l'Aviation royale du Canada, la Marine royale canadienne et l'Armée canadienne. De plus, les Forces armées canadiennes doivent évaluer et confirmer leur interopérabilité avec les Forces armées américaines, dans le contexte de nos obligations au sein du NORAD et de l'OTAN.

Le Comité a demandé à certains intervenants de se prononcer sur les « écarts de capacité » qui existent ou pourraient se manifester au sein des Forces armées canadiennes. Comme l'a expliqué le lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps, président honoraire national de l'Association de la Force aérienne du Canada, « [i]l y a des lacunes en matière de capacité à l'heure actuelle; autrement dit, on n'a pas l'équipement, point final, ou on a de l'équipement et du personnel, mais pas au niveau nécessaire pour soutenir les opérations adéquatement. Nous

¹ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

sommes fragiles. <u>Le manque de capacité peut représenter un manque complet de capacités ou un bas niveau de capacités en raison des ressources qui sont accordées². »</u>

SOUTENIR LES FAMILLES MILITAIRES

Tous les organismes qui s'intéressent aux Forces armées canadiennes s'entendent pour dire que le soutien aux familles militaires doit faire partie intégrante des efforts au niveau du ministère de la Défense nationale, ainsi qu'à travers la totalité du gouvernement. En effet, les familles occupent une place centrale dans les Forces armées canadiennes; il faut les respecter, les écouter et les soutenir. Trop souvent, nous oublions que les déploiements, les déménagements fréquents, les problèmes de logement et les difficultés d'accès à l'emploi représentent un lourd fardeau pour les mères, les pères, les conjoints et les enfants des militaires. Trop souvent, nous oublions que les premiers intervenants auprès des soldats blessés, voire les victimes du stress et des violences symptomatiques du TSPT, sont les familles.

Nous devons donc saluer les familles des soldats, mais aussi nous assurer qu'elles reçoivent l'aide et les soins nécessaires dans l'épreuve qu'elles subissent. Ce soutien est une priorité pour maintenir le moral (et par conséquent l'efficacité) de l'armée, mais il constitue aussi une obligation morale du pays envers les hommes et les femmes qui le défendent.

Ces dernières années, de nombreux intervenants comme le vérificateur général, l'ombudsman des Forces armées canadiennes et différents comités parlementaires ont fait des recommandations visant à accroître le soutien aux familles militaires du Canada, à améliorer le logement des militaires et à venir en aide aux soldats malades ou blessés.

Le comité est persuadé que la volonté de donner suite à ces recommandations existe, mais comme l'a signalé M. Gary Walbourne, l'ombudsman des Forces armées canadiennes dans son mémoire récent sur l'Examen de la politique de la défense, « [m]ême s'il y a eu du travail accompli au cours des quelque trois années qui ont suivi [son rapport de novembre 2013 sur les familles militaires], beaucoup reste à faire. Il est préoccupant de constater à quelle vitesse le travail est effectué ».

Lorsque des obstacles administratifs existent, ils doivent être aplanis.

Certaines des recommandations du vérificateur général, de l'ombudsman ou d'autres entités ont été acceptées par le ministère de la Défense nationale mais ne sont pas encore pleinement mises en œuvre. Le comité appelle donc le gouvernement à consacrer l'attention nécessaire à ces recommandations pour qu'elles soient exécutées dans les plus brefs délais. Le comité suivra de près l'avancement de la situation.

2

² SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps.

De plus, le comité réitère, comme il l'a recommandé dans son rapport de 2002, que les uniformes, et particulièrement les tenues de combat pour militaires de sexe féminin, doivent être adéquats.

GARDER L'ÉQUIPE UNIE

Un grand nombre de faits démontrent qu'il est prioritaire que les Forces armées canadiennes remédient à la pénurie de recrues. On a présenté au comité tout un éventail d'initiatives entreprises pour régler certains problèmes de recrutement particuliers affectant la Réserve, l'Armée, la Marine et la Force aérienne.

Le comité s'inquiète également de l'analyse faite par le brigadier-général Giguère, à savoir que nous perdons des militaires « parce qu'ils ne s'intéressent plus à ce qu'ils font³ ». Le majorgénéral Juneau a déclaré, au sujet des efforts entrepris pour améliorer la rétention au sein des Forces armées canadiennes :

Bien qu'il soit important de continuer à accroître les effectifs militaires, il est tout aussi important de conserver les membres qui font déjà partie de notre organisation. C'est pourquoi les dirigeants de l'armée cherchent des façons d'améliorer le maintien de l'effectif par divers moyens. Nous voulons offrir plus de souplesse en matière de possibilités de carrière, améliorer la gestion de carrière et offrir un plus grand soutien aux familles des militaires. Encore une fois, ces initiatives sont chapeautées par l'équipe du commandement du personnel militaire⁴.

Les Forces armées canadiennes étudient des moyens d'améliorer leur taux de rétention. Le comité demeure néanmoins en accord avec Gary Walbourne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, lorsque celui-ci affirme que les examens et études supplémentaires n'ont pas leur place, lorsqu'il s'agit de garantir la qualité de vie au sein de la communauté de la Défense, puisque les dernières recommandations n'ont pas été suivies de grands effets. Il juge plutôt que :

Nous avons maintenant besoin de dirigeants ayant la volonté de construire un système centré sur les militaires et équitable pour tous. Peu importe notre position ou nos allégeances au pays ou à l'étranger, le soutien convenable de notre force militaire – y compris les familles et la prochaine génération de dirigeants – sera un facteur déterminant

SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, brigadier-général (à la retraite) Richard Giguère.

SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général Christian Juneau.

de notre succès. Nos gens devraient être notre priorité absolue, notre réelle mission « qui ne doit pas échouer⁵. »

⁵ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Gary Walbourne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

ACCROÎTRE LA COOPÉRATION AVEC NORAD

Au sujet de la disponibilité opérationnelle de l'Aviation royale canadienne, les témoins ont averti le Comité que certains aspects de la flotte nécessitaient une attention urgente. Comme l'a expliqué le lieutenant-général Michael Hood, commandant de l'Aviation royale canadienne, la disponibilité opérationnelle dans le domaine aérien « consiste à se rendre capable de concrétiser les engagements du gouvernement en matière de défense intérieure et internationale dans un environnement très complexe et en évolution constante. La disponibilité opérationnelle englobe nos gens, nos aéronefs et nos systèmes et les autres ressources qui, ensemble, constituent la puissance aérienne dont le gouvernement a besoin pour servir la population canadienne et les intérêts du Canada⁶. » L'Aviation royale canadienne, qui est la composante aérienne des Forces armées canadiennes, fournit la puissance aérienne nécessaire à la réalisation des trois rôles de défense clés de l'armée : défendre le Canada – servir avec excellence au pays; défendre l'Amérique du Nord – être un partenaire solide et fiable des États-Unis pour défendre le continent; et contribuer à la paix et à la sécurité internationales en faisant preuve de leadership⁷.

L'Aviation royale canadienne est composée de 12 000 militaires de la Force régulière, de 2 000 militaires de la Force de réserve et de 2 200 civils, au nombre desquels figurent les techniciens et les équipages qui se chargent des grandes responsabilités de recherche et de sauvetage au Canada⁸. L'Aviation royale canadienne mène aussi, à la grandeur du vaste territoire canadien, les activités de surveillance et de reconnaissance essentielles à la protection de la souveraineté nationale.

Le lieutenant-général Beare a dit :

La connaissance du domaine est satisfaisante. Elle découle d'un effort civil et militaire et se fonde sur des systèmes spatiaux, aéroportés et de surface. L'effort est également bilatéral, binational, et fait de concert avec le NavNorth américain [...] Notre réaction aux exigences de sécurité en mer est assurée par des militaires, des civils, la Garde côtière et d'autres. Tout cela fonctionne bien. On le voit tous les jours dans le cadre des efforts aériens de sécurité maritime⁹.

Comité permanent de la Défense nationale de la Chambre des communes, <u>Témoignages</u>, 14 avril 2016, lieutenant-général Michael Hood.

http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/index.page.

⁸ Ibid.

http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/NDDN/Evidence/EV6597135/NDDNEV25-f.PDF.

LA CONNAISSANCE DU DOMAINE, UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE

En 2006, dans un rapport à l'Army College des États-Unis intitulé *Maritime Domain Awareness:* Western Hemisphere Imperative ¹⁰, le commandant James Minta a signalé la principale préoccupation de Washington : « Peu de domaines ont plus d'importance stratégique que celui des mers. » Il a aussi réitéré une réalité : « On peut lire dans la National Strategy for Maritime Security que c'est probablement par la voie des mers que les terroristes tenteront de faire entrer des armes de destruction massive aux États-Unis. »

Minta a signalé que :

« Le National Plan to Achieve Maritime Domain Awareness énumère trois objectifs stratégiques devant permettre de protéger les États-Unis contre les menaces maritimes, qu'elles viennent d'un État-nation ou d'une entité transnationale :

- accroître la transparence dans le domaine maritime afin que les menaces ciblant les intérêts des États-Unis puissent être détectées, prévenues et neutralisées aussi vite et d'aussi loin que possible;
- favoriser des décisions et interventions précises, dynamiques et confiantes face à toute la gamme des menaces maritimes;
- soutenir la pleine application de la loi à l'appui de la liberté de navigation et de la circulation efficace des marchandises. »

Minta a ajouté que « le littoral des États-Unis fait plus de 94 000 miles, et plus de 80 % du commerce mondial emprunte la voie océanique. C'est dire que l'Amérique ne peut pas à elle seule assurer la sécurité du domaine maritime. »

En réponse à cette préoccupation importante, il a proposé : « Une connaissance canado-américaine accrue du domaine maritime, qui réduira de beaucoup les risques d'attaque terroriste contre l'un et l'autre pays par la voie des mers, au moins sur l'approche nord. »

La connaissance du domaine aérospatial et maritime du Canada est aujourd'hui particulièrement cruciale vu la résurgence des activités militaires russes à proximité de l'espace aérien nordique du Canada – activités que le major-général (à la retraite) Ferron a qualifiées de « réelle menace [...] pour la souveraineté canadienne dans le Grand Nord¹¹ ». Plusieurs autres témoins ont eux aussi exprimé leurs préoccupations à l'égard de la Russie, de ses agressions croissantes et de la modernisation de ses forces militaires ¹². Ces tentatives répétées, de la part des aéronefs russes, de trouver des failles dans la couverture de notre

www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a478411.pdf [TRADUCTION].

¹¹ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 juin 2016, major-général (à la retraite) James R. Ferron.

SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, David Perry; SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, lieutenant-colonel (à la retraite) David Last; SECD, <u>Témoignages</u>, Elinor Sloan.

territoire, et le temps qu'il nous faut pour les intercepter ou répondre à leur présence, confirment que le Canada a besoin d'une force aérienne robuste et capable, comme l'a dit le gouvernement, de remplir simultanément les engagements du NORAD et de l'OTAN.

En termes simples, la Russie veut savoir si nous allons répondre, combien de temps nous mettrons à le faire, et avec quel équipement. Le Canada doit être prêt à défendre sa souveraineté en tout temps, y compris contre les incursions non autorisées dans notre espace aérien et nos approches maritimes.

Capacités d'aviation à long rayon d'action de la Russie

Capacités des bombardiers à long rayon d'action de la Russie	En service
Commandement de l'aviation à long rayon d'action (force de dissuasion stratégique)	
Bombardiers stratégiques à long rayon d'action Tu- 160 Blackjack	
Bombardiers stratégiques à long rayon d'action Tu- 95 Bear	60
Autres bombardiers	63+
Bombardiers stratégiques à long rayon d'action Tu-22 Backfire	63+
Total	139+

Source : Données tirées de IISS, The Military Balance 2017, p. 211 et 217.

Comme on l'a vu plus haut, la défense du Canada est intrinsèquement liée à la défense de l'Amérique du Nord. Ce principe s'incarne dans la relation de défense binationale qui unit le Canada et les États-Unis, surtout dans le cadre du NORAD. La participation du Canada au NORAD comporte à la fois d'immenses avantages et de grandes obligations.

ACCROÎTRE LA COOPÉRATION AVEC LE NORAD

Actuellement, le Canada ne remplit que la moitié de son obligation avec le NORAD, en ce sens que nous devons nous absenter de la structure de commandement du NORAD lorsque les menaces ne sont pas des aéronefs mais plutôt des missiles balistiques. Comme on peut le lire à la partie 1 du présent rapport, le Canada participe pleinement au NORAD lorsque ce sont des avions qui constituent la menace, mais il ne fait rien si l'attaque potentielle concerne un missile ou une fusée. Cette décision politique prise par les gouvernements successifs sape la souveraineté du Canada et affaiblit notre rôle au sein du NORAD.

Le refus du Canada d'accepter l'invitation des États-Unis à participer pleinement au NORAD est inacceptable et doit être rectifié. Aujourd'hui, le NORAD « exploite et entretient la partie canadienne du Système d'alerte du Nord, qui est constitué d'un chapelet de stations radars dans le Nord, et exploite quatre emplacements opérationnels avancés pour soutenir des

opérations de chasseurs dans l'Arctique¹³ ». L'ampleur de la collaboration entre le Canada et les États-Unis dans ces responsabilités en matière de défense et de sécurité dépend de la fluidité de l'interopérabilité, c'est-à-dire de « la capacité à agir ensemble de façon cohérente, efficace et efficiente pour atteindre les objectifs tactiques, opérationnels et stratégiques¹⁴ », grâce « à l'entraînement conjoint, aux procédures d'opération communes et à la compatibilité de l'équipement¹⁵ ».

Recommandation 1:

Afin d'accroître la coopération au sein du NORAD et de renforcer la sécurité du Canada et des États-Unis, le gouvernement du Canada doit participer activement à la protection contre les missiles balistiques lancés contre les villes canadiennes et américaines, ce qui augmentera l'efficacité de sa participation au NORAD.

Recommandation 2:

Moderniser notre entente avec NORAD compte tenu du besoin d'accroître les défenses maritimes, la collaboration à la connaissance du domaine et la cyberdéfense.

¹³ Comité permanent de la Défense nationale de la Chambre des communes, <u>Témoignages</u>, 14 avril 2016, lieutenant-général Michael Hood.

¹⁴ http://navy-marine.forces.qc.ca/assets/NAVY_Internet/docs/fr/analyses/mrc-point-de-mire-2050_mars-2017.pdf.

bgen (à la retraite) Greg Matte, « <u>CF-18 : Strategic Replacement</u> » [TRADUCTION].

RENFORCER L'AVIATION

Le commandant de l'Aviation royale canadienne a expliqué que, « [c]ompte tenu des progrès technologiques réalisés par nos adversaires et par nos alliés », l'innovation doit être une priorité. C'est pourquoi « [l]'ARC est en période de grand renouvellement » afin de relever les défis de la prochaine décennie et des suivantes 16.

Parmi ces efforts de renouvellement, notons :

- l'hélicoptère Chinook, qui est récemment devenu opérationnel;
- les Hercules de modèle J, qui ont été mis à niveau;
- le cinquième Globemaster;
- 14 aéronefs de patrouille à long rayon d'action Aurora dotés de la capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance – RSR – qui font l'objet de mises à niveau majeures;
- deux détachements d'hélicoptères Cyclone en mer attendus d'ici avril 2018 et d'autres détachements suivant le retrait de la flotte de Sea King, en décembre 2018¹⁷.

Hélicoptère CH-147F Chinook 15 appareils basés à la Base des Forces canadiennes de Petawawa, en Ontario



Le CH-147F Chinook est un hélicoptère de transport moyen à lourd polyvalent de type évolué. Son principal rôle est le transport tactique d'équipement et de personnel dans le cadre d'opérations de déploiement au pays ou à l'étranger.

Source : Aviation royale canadienne

Lors des feux de forêt de 2016 à Fort McMurray, un hélicoptère CH-147F Chinook a livré 8 200 livres de nourriture, d'eau et d'autres articles à la Première Nation de Fort McKay. C'était la première fois que les Forces canadiennes utilisaient un hélicoptère Chinook dans le cadre d'une opération humanitaire au Canada. L'appareil, qui fait partie de l'Escadron tactique d'hélicoptères de la Base de soutien de la 4º Division du Canada à Petawawa, a ainsi participé aux opérations de secours en Alberta aux côtés de quatre hélicoptères CH-146 Griffon et d'un avion CC-130J Hercules 18.

¹⁶ SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

¹⁷ Ihid

[&]quot; IDIA.

http://ottawacitizen.com/news/national/defence-watch/chinook-helicopter-used-to-support-efforts-fighting-fort-mcmurray-wildfires.

Les hélicoptères Chinook peuvent être utilisés dans des conditions difficiles, et en Afghanistan, cette capacité a beaucoup contribué à réduire les pertes de vie. En effet, avant l'arrivée de ces appareils, les soldats canadiens devaient traverser des territoires accidentés et semés d'engins explosifs improvisés. Mais les hélicoptères Chinook, après modification et une fois déployés dans le théâtre d'opérations, ont beaucoup réduit le nombre de décès en évitant aux soldats canadiens de traverser les territoires dangereux. Ces appareils peuvent servir aux secours en cas de sinistre, au transport dans les zones de conflit et à l'évacuation des blessés, et ils sont bien adaptés aux environnements accidentés.

Plusieurs témoins ont convenu que l'Aviation royale canadienne devait maintenir un haut niveau d'interopérabilité au sein du NORAD pour assurer la défense et la sécurité du Canada et de l'Amérique du Nord 19. Or, l'honorable Peter Mackay, ancien ministre de la Défense nationale, a fait valoir que le Canada risquait de se « déconnecter du NORAD et de [ses] capacités » si les lacunes potentielles de sa Force aérienne n'étaient pas corrigées, notamment par le remplacement de ses avions de chasse 20.

Le lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps a expliqué que l'Aviation royale canadienne a maintenu une cadence d'opération très élevée au cours des 10 dernières années, tant au pays qu'à l'étranger. Elle a donc composé « avec d'importants efforts internes de transformation [...] Il y a aussi des capacités qui s'amenuisent du point de vue de l'efficacité, car la technologie progresse et il faut renouveler l'équipement. Les avions de chasse en sont un bon exemple. Ils doivent être renouvelés. Certains investissements ont été faits au cours des dernières décennies pour les mettre à niveau, mais il faudra d'autres investissements pour qu'ils soient prêts à être utilisés, au mieux jusqu'à la prochaine décennie. Tout cela pour dire que cette capacité va en diminuant²¹. »

Le maintien d'une capacité nationale de chasseurs viable devra aussi reposer sur une nouvelle capacité stratégique de transport et de ravitaillement. Selon le ministère de la Défense nationale, cet investissement de 500 millions à 1,5 milliard de dollars dans le remplacement de la flotte existante des 5 CC-150 Polaris (Airbus A-310) améliorera les « capacités existantes de la flotte, y compris le transport aérien stratégique, le transport de hauts dignitaires et le ravitaillement en vol, après une prolongation possible de sa durée de vie ».

L'Aviation royale du Canada a crucialement besoin de cette capacité pour accroître l'agilité de nos chasseurs, qui pourront alors transporter moins de carburant et compter sur une plateforme de ravitaillement canadienne pendant leurs déploiements au pays ou à l'étranger.

SECD, <u>Témoignages</u>, 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay; SECD, <u>Témoignages</u>, 20 juin 2016, Tony Battista et le vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau; SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps; SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, Jane Boulden.

²⁰ SECD, *Témoignages*, 13 juin 2016, l'honorable Peter MacKay.

²¹ SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps.

Enfin, le comité note avec satisfaction que le projet de remplacement de l'hélicoptère Sea King par l'hélicoptère Cyclone va de l'avant. Il constate toutefois aussi que, si la flotte d'aéronefs de patrouille Aurora a été modernisée, elle devra être remplacée vers 2030. Le comité croit que le gouvernement doit faire du remplacement de l'Aurora une composante essentielle de son plan de renouvellement des capacités fondamentales des Forces armées aériennes.

LE REMPLACEMENT DES CF-18 DU CANADA

On a fait valoir au comité que des décisions récentes du gouvernement avaient amputé la capacité de la Force aérienne d'exécuter des missions clés. Ainsi, le lieutenant-général Hood a affirmé que « [l]e gouvernement a annoncé une politique selon laquelle l'Aviation royale canadienne est tenue de pouvoir respecter simultanément nos engagements à l'égard du NORAD et de l'OTAN », alors que « [l]e nombre d'aéronefs [dans l'actuelle flotte de CF-18, soit 77] est insuffisant pour que l'on puisse s'acquitter de ces engagements simultanément²² ».

Lorsque le comité lui a demandé s'il avait été consulté avant que le gouvernement ne prenne la décision d'acheter, auprès d'un fournisseur unique, 18 nouveaux Super Hornets, le lieutenant-général Hood a répondu ce qui suit :

[J]e donne des conseils propres à la Force aérienne au chef d'étatmajor de la Défense. Les conseils sont donnés en privé; je suis certain que vous le comprenez bien. Ces conseils sont utilisés dans la formulation des politiques gouvernementales, mais, lorsque le gouvernement élabore une politique, le rôle du commandant de l'Aviation royale canadienne – et de la Force aérienne – consiste à mettre en œuvre cette politique²³.

La règle devrait être que les chefs de chaque commandant (Armée, Aviation royale canadienne et Marine royale canadienne) participent pleinement à la prise des décisions qui impacteront leur capacité de remplir leur devoir de protection du Canada.

Pour fournir les ressources nécessaires, le gouvernement du Canada a annoncé « qu'il investira dans l'Aviation royale canadienne et qu'elle va croître afin de respecter son orientation stratégique concernant la disponibilité de notre capacité de chasseurs [...] dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et transparent visant à remplacer la flotte de chasseurs²⁴ ». Entre-temps, le gouvernement « entamera des discussions avec le gouvernement des États-Unis et avec Boeing afin de compléter notre flotte de CF-18 actuelle. Selon le gouvernement du Canada, [l'Aviation royale canadienne] obtiendr[a] également les ressources additionnelles dont nous

²² SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

avons besoin pour continuer à utiliser les CF-18 et peut-être une flotte provisoire, jusqu'à la transition vers l'aéronef de remplacement définitif²⁵. »

ENJEUX DES PLATEFORMES

L'achat des Super Hornets comme solution temporaire soulève des préoccupations fondées. Comme l'explique le brigadier-général à la retraite Greg Matte dans l'Analyse de l'Institut de la CAD (rédigée avant la prise de la décision), « si le Canada achetait le Super Hornet, nous serions probablement le seul pays à encore l'utiliser au-delà de 2030. Inévitablement, les coûts à long terme du soutien logiciel, du remplacement des pièces usées et de la mise à niveau de l'appareil menacé d'obsolescence excéderont de beaucoup – puisque nous serons seuls – les économies potentielles réalisées au moment de l'achat²⁶. »

David Perry, après avoir signalé que le gouvernement du Canada exprimait une préférence pour l'interopérabilité et l'échange d'information dans le questionnaire sur le remplacement du CF-18 qu'il a distribué à l'industrie à l'été 2016, a dit qu'« [i]l ne fait aucun doute que le F-35 va être de loin l'aéronef le plus apte ». Cependant, il a noté que d'autres priorités, y compris l'avantage économique national, devront être prises en compte²⁷.

Les avantages économiques ci-dessous ont été mis de l'avant par le promoteur, Lockheed Martin, dans le cadre de la participation continue du Canada au programme de l'avion d'attaque interarmées.

AVANTAGES DU PROGRAMME DE L'AVION D'ATTAQUE INTERARMÉES F-35

Le programme de participation industrielle de Lockheed Martin prévoit l'octroi de 750 millions de dollars en contrats pour le F-35, avec des possibilités de production totales d'une valeur de plus de 11 milliards de dollars, sans compter les travaux de maintien en puissance. Voici quelques statistiques sur la participation de l'industrie canadienne :

- Plus de 110 sociétés canadiennes ont participé au développement et à la production de l'avion d'attaque interarmées F-35;
- Plus de 80 sociétés canadiennes travaillent sur ce programme aujourd'hui;
- Selon les prévisions fondées sur le modèle de Statistique Canada, le programme entraînera la création de plus de 50 000 emplois tout au long de la production;
- Il fournit plus de 30 ans de travail à l'industrie aérospatiale et établit des relations durables entre des industries du monde entier.

Les avantages financiers prévus pour les sociétés canadiennes œuvrant dans les domaines de l'aérospatiale et de la défense devraient dépasser grandement le coût d'acquisition du F-35 Lightning II pour le Canada. Les possibilités de participation des industries sont estimées à près de 12 milliards de dollars. Jusqu'à présent, le programme a recensé près de 200 projets, et plus

https://www.cdainstitute.ca/images/Analysis/Matte_Analysis_October_2016.pdf [TRADUCTION].

²⁵ Ibid

²⁷ SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, David Perry.

de 750 millions de dollars ont déjà été accordés en contrat, soit plus du double de l'investissement actuel du Canada dans le programme du F-35.

Source: http://www.lockheedmartin.ca/ca/fr/nos-services/aerospatiale-et-defense/aeronefs.html

Quant au lieutenant-général Hood, il a souligné que l'Aviation royale canadienne n'avait pas terminé d'évaluer ses besoins, mais que « [l]a chose la plus importante est que les avions des Forces armées canadiennes soient interopérables²⁸ ».

Le comité est préoccupé par les problèmes soulevés par 13 anciens généraux de l'Aviation royale canadienne concernant le processus d'acquisition d'une nouvelle flotte de chasseurs à réaction. Les généraux ont mis en doute, les « lacunes en matière de capacités » que le gouvernement a évoquées pour justifier son plan provisoire. Ils ont aussi soulevé des préoccupations d'ordre technique concernant l'effet de cette décision et les besoins « en nouveaux simulateurs de vol, en soutien logistique et en organisation de la maintenance propres au Super Hornet ». De leur aveu même, la proposition entraînera « des dépenses conséquentes, les coûts étant estimés entre 5 et 7 milliards de dollars ». Les généraux ont exhorté le gouvernement à « chercher un meilleur moyen de maintenir l'efficacité opérationnelle de l'Aviation royale canadienne jusqu'à ce que la flotte de CF-18 soit remplacée par des chasseurs modernes ». Selon eux, le gouvernement pourrait y parvenir en achetant des Hornet existants – des appareils semblables au CF-18 – de partenaires tels que les États-Unis et l'Australie, qui remplacent leurs Hornets par des F-35. La lettre des généraux est jointe à l'annexe A.

La décision du gouvernement de ne pas poursuivre le processus d'achat d'une nouvelle flotte de chasseurs et de faire l'acquisition d'une capacité provisoire inutile et coûteuse alourdira la facture des contribuables, et l'Aviation royale du Canada se retrouvera avec un système de soutien en double qui coûtera des milliards de dollars en équipement, en formation et en expertise technique. Ce fardeau serait éliminé si le gouvernement procédait plutôt à l'acquisition des F-35.

Le gouvernement n'a pas confirmé combien de chasseurs il entend acheter pour répondre simultanément aux exigences du NORAD et de l'OTAN. On ignore si le Canada aura à nouveau besoin de trois escadrons, qui par le passé totalisaient 138 chasseurs²⁹.

²⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

²⁹ Ibid.

Le comité est préoccupé par la nécessité de maintenir une capacité nationale de chasseurs viable, et par le fait qu'il faudra cinq ans au gouvernement pour choisir le nouveau chasseur à réaction, après 25 ans d'études sur le F-35. Il recommande :

Recommandation 3:

Que le gouvernement lance immédiatement un concours en vue du remplacement des chasseurs à réaction et qu'il prenne une décision d'ici le 30 juin 2018; et

Que le gouvernement du Canada annule le projet de remplacement provisoire des chasseurs à réaction.

Le Comité voudra tenir des audiences sur ce processus d'approvisionnent en 2017 et en 2018 afin de s'assurer que les contribuables sont protégés et que le meilleur chasseur est acheté pour le Canada.

UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL DANS LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

Le Comité souscrit à la recommandation de M. Perry, qui juge que « le Système d'alerte du Nord [doit] être mis à niveau » pour pouvoir contrer les aéronefs de patrouille à long rayon d'action et les nouveaux sous-marins de la Russie³⁰. La souveraineté du Canada dans le Haut-Arctique fait partie intégrante de la défense de l'Amérique du Nord et qu'elle est, pour notre allié américain, une responsabilité clé du NORAD.

Le lieutenant-général à la retraite Deschamps a réitéré que « le renouvellement du système de détection lointaine occupe beaucoup l'esprit des commandants du NORAD³¹ », et a ajouté ce qui suit sur les difficultés technologiques :

[L]es technologies peuvent nous poser d'importantes difficultés, alors il est clair qu'il va falloir innover et mettre en place des systèmes de détection lointaine. Actuellement, nous sommes en mesure de couvrir une certaine région, et nous avons aussi un système de détection des intrusions. De nouvelles technologies peuvent essayer de contourner nos systèmes. Nous allons devoir perfectionner nos systèmes de détection lointaine. Les technologies furtives posent un gros problème. C'est une difficulté importante³².

Le renouvellement du Système d'alerte du Nord est un besoin urgent. Le système actuel date des années 1980, et sa technologie est dépassée, d'autant que les capacités des forces aériennes à long rayon d'accès de la Russie ne cessent de s'améliorer. Le NORAD doit donc relever ce défi. Le remplacement du Système d'alerte du Nord sera coûteux, mais le Canada,

³⁰ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2016, David Perry.

³¹ SECD, <u>Témoignages</u>, lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps.

³² Ibid.

en partenariat avec les États-Unis, devrait néanmoins y procéder rapidement et ainsi intégrer les technologies du XXI^e siècle qui pourront répondre aux menaces potentielles d'aujourd'hui.

Actuellement, le gouvernement reconnaît le besoin et affirme son intention d'accorder d'ici 2024 un contrat de plus de 1,5 milliard de dollars qui « offrira des capacités opérationnelles qui assureront la sécurité des citoyens canadiens et [...] contribuera à exercer la souveraineté du Canada, conformément avec les Missions mandatées de l'accord binational NORAD³³ ». Cet investissement essentiel aidera le Canada à remplir ses obligations envers le NORAD.

Le comité appuie cette idée à condition qu'une étude soit menée sur les meilleures options disponibles (notamment les satellites modernes et les véhicules aériens sans pilote) pour fournir cette capacité.

Recommendation 4:

Que le gouvernement du Canada priorise les exigences liées à la défense du Canada, de l'Arctique et de l'Amérique du Nord, y compris le renouvellement du Système d'alerte du Nord en conjonction avec les États-Unis.

METTRE À NIVEAU LA FLOTTE D'HÉLICOPTÈRES (CORMORANTS ET GRIFFONS)

Le commandant Hood a réitéré qu'« [i]l n'y a aucun écart nulle part relativement auquel je vous dirais que soit nous n'avons pas de plan, soit nous n'en aurons jamais », mais il a aussi indiqué qu'« [i]l y a deux ou trois flottes relativement auxquelles nous n'avons pas une vision à long terme arrêtée³⁴ ». Il a mentionné à cet égard les hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant et Griffon de la Force aérienne, et précisé que ces appareils perdront leur pertinence si on n'investit pas dans leur modernisation.

Au sujet des hélicoptères Cormorant, le brigadier-général Michel Lalumière, directeur général du Développement de la Force aérienne, a signalé que l'Aviation royale du Canada souhaitait moderniser sa flotte d'hélicoptères de recherche et de sauvetage en vue de l'utiliser jusqu'en 2040, et que le projet en était actuellement à l'étape de l'analyse des options³⁵.

On peut lire dans le *Guide d'acquisition de la Défense* que ce projet de 500 millions à 1,5 milliard de dollars « permettra de régler des problèmes futurs de soutien du CH 149 Cormorant actuel en ce qui a trait à l'avionique, aux communications, à la protection contre le givrage, à la gestion de la corrosion et au traitement des patients. Les capacités de recherche

http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-guide-acquisition-de-la-defense-2016/systemes-aerospatiaux-960.page.

³⁴ Ibid.

³⁵ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, brigadier-général Michel Lalumière.

et de sauvetage seront améliorées grâce à l'ajout d'une nouvelle capacité de recherche électrooptique et infrarouge³⁶ ».

HÉLICOPTÈRES CH-149 CORMORANT

- 14 basés à la 9^e Escadre Gander, T.-N.:
- à la 14^e Escadre Greenwood, N.-É.;
- à la 19^e Escadre Comox, C.-B.



Modifié à partir des spécifications militaires de l'EH-101, un hélicoptère militaire moyen de transport, le CH-149 inclut de l'équipement propre à la recherche et au sauvetage (SAR), ainsi que des caractéristiques matérielles et des performances lui permettant d'assumer les responsabilités du Canada en matière de SAR.

CH-146 GRIFFON

85 basés à Bagotville, Qc; Borden, Ont.; Cold Lake, Alb.; Edmonton, Alb.; Gagetown, N.-B.; Goose Bay, T.-N.; Petawawa, Ont.; St- Hubert, Qc; Trenton, Ont.; Valcartier, Qc



Le CH-146 Griffon est un hélicoptère utilitaire de transport tactique (HUTT) utilisé principalement pour le transport tactique des troupes et du matériel.

En plus de mettre à niveau les Cormorants, le gouvernement souhaite remplacer la flotte d'hélicoptères polyvalents CH-146 Griffons, ce qui coûtera plus de 1,5 milliard de dollars³⁷. Quant à elle, l'armée voudrait qu'on en prolonge la durée de vie, ce qui coûtera aussi plus de 1,5 milliard de dollars³⁸.

http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-guide-acquisition-de-la-defense-2016/systemes-aerospatiaux-309.page.

³⁷ http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-guide-acquisition-de-la-defense-2016/systemes-aerospatiaux-913.page.

³⁸ Ibid.

Le Griffon est un hélicoptère civil construit dans la région de Montréal qui a été modifié afin de servir à des fins militaires. Il a été jugé inefficace lorsque les besoins militaires sont plus importants, particulièrement lors des déploiements en Afghanistan.

Le remplacement des Griffons doit être un appareil non civil, puisqu'il est essentiel qu'une nouvelle flotte d'hélicoptères puisse répondre aux exigences des Forces armées canadiennes. Plus précisément, il faut un appareil à capacité de chargement accrue capable de transporter armements et matériel. Des hélicoptères d'attaque sont également nécessaires pour protéger efficacement notre flotte de Chinook pendant les déploiements, ainsi que les soldats lors des opérations de recherche et sauvetage en situation de combat. À noter que lors de leurs opérations récentes de soutien de la paix au Mali, les Néerlandais ont utilisé des hélicoptères d'attaque, une capacité que le Canada ne possède pas actuellement.



Le CH-147F Chinook est un hélicoptère de transport moyen à lourd polyvalent de type évolué. Son principal rôle est le transport tactique d'équipement et de personnel dans le cadre d'opérations de déploiement au pays ou à l'étranger.

Le gouvernement devrait envisager de conserver 40 Griffons et d'ajouter à notre flotte d'hélicoptères un total de 24 nouveaux hélicoptères d'attaque, soit un pour protéger chaque Chinook pendant les déploiements.

Le comité note qu'une flotte de neuf Cormorants présidentiels VH-71 (modèle frère du Cormorant) est actuellement stationnée à la BFC Shearwater, avec une très grande quantité de pièces de rechange. On envisage depuis quelque temps d'activer cette flotte afin d'accroître le nombre d'hélicoptères de recherche et de sauvetage.

Ces VH-71 devraient être modifiés de manière à ce qu'ils aient la même capacité que les Cormorants de recherche et sauvetage, puis envoyés temporairement sur les côtes Est et Ouest pour servir aux opérations de recherche et de sauvetage à mesure que sont systématiquement mis à niveau les CH-149. Ultérieurement, soit après la rénovation à mi-vie des Cormorants (CH-149), les VH-71 devraient être stationnés à la BFC Trenton pour les missions de recherche et de sauvetage.

Recommandation 5:

Que le gouvernement du Canada priorise le remplacement de 55 des 95 Griffons par un hélicoptère de transport moyen à lourd, non civil doté d'une capacité de vitesse et de chargement suffisante pour répondre aux besoins militaires; et qu'il ajoute 24 hélicoptères d'attaque qui pourront protéger les Chinook et le personnel militaire pendant les opérations de recherche et de sauvetage en situation de combat.

<u>Recommandation 6 :</u> Que le gouvernement du Canada mette à niveau les hélicoptères présidentiels Cormorant (VH-71) et les stationne temporairement sur les côtes Est et Ouest à l'appui des opérations de recherche et de sauvetage pendant la rénovation à mi-vie des Cormorants (CH 149).

ADOPTER ET FINANCER UN SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE INTÉGRÉE

Le Canada doit adopter l'approche intégrée du « système de systèmes » pour le renouvellement de ses capacités de défense aérienne. En effet, les chasseurs seront inefficaces s'ils ne peuvent compter sur des systèmes performants de radar terrestre et aérien. De même, ils ne pourront protéger avec succès toutes les parties de l'Amérique du Nord et maximiser leur durée de vol que s'ils ont accès à une flotte moderne et polyvalente d'avions ravitailleurs. Actuellement, seulement deux des cinq CC-150 de l'ARC Polaris ont la capacité de ravitaillement en vol, et ces appareils sont vieux de 25 ans. Le même problème – l'âge – se pose pour les quatre CC-130H qui servent de ravitailleurs.

Tous ces appareils, ainsi que les CC-130, jouent un rôle important dans les opérations de l'Aviation du Canada. Ils devront donc être mis à niveau ou remplacés au cours des années à venir, ce qui entraînera des coûts considérables. Le gouvernement doit donc commencer à faires les investissements qui seront nécessaires.



L'avion CC-150 Polaris (Airbus A-310) est un biréacteur multifonctionnel à long rayon d'action qui se convertit pour le transport de passagers, de fret ou pour des évacuations sanitaires ou le ravitaillement air-air, selon la combinaison voulue des configurations possibles. Il a une capacité de 32 tonnes (70 560 livres) de fret, de 28 à 194 passagers selon sa configuration, et il peut atteindre une vitesse maximale de Mach 0,84 (1 029 km/h).

Recommandation 7:

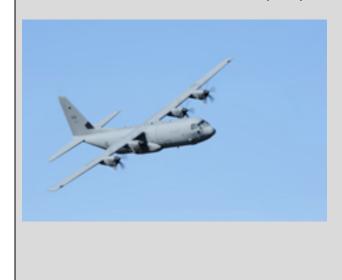
Que le gouvernement du Canada priorise le remplacement de la flotte actuelle d'avions ravitailleurs de l'Aviation royale du Canada.

CC-177 GLOBEMASTER III

5 basés à Trenton (Ont.)



CC 130J HERCULES
17 basés à la 8e Escadre Trenton (Ont.)



Pour illustrer la puissance de ces aéronefs, un avion CC- 177 peut transporter trois hélicoptères CH-146 Griffon et des réservoirs de ravitaillement, ou un char Leopard 2, ou jusqu'à 102 parachutistes. Cependant, la caractéristique la plus importante du CC-177 est sans doute sa capacité de parcourir de longues distances et d'atterrir sur des pistes isolées, ce qui en fait le meilleur transporteur pour des missions militaires, humanitaires ou de maintien de la paix.

Il est utilisé pour le transport de troupes, le transport tactique (fret sur palette et véhicules) ainsi que les programmes d'entraînement et de qualification du personnel navigant. Il a été conçu pour être utilisé sur une piste de fortune dans un théâtre d'opérations en pleine activité. L'extérieur de l'appareil ressemble à celui de ses prédécesseurs. Toutefois, il s'agit d'un avion bien supérieur. Les nouveaux Hercules volent plus vite, plus haut et plus loin. Ils peuvent aussi transporter des charges plus lourdes tout en consommant moins de carburant. Ils sont à la fine pointe de la technologie et offrent une capacité de transport aérien tactique rentable qui a fait ses preuves au cours d'opérations.

Source : Aviation royale canadienne

Dans l'ensemble, les témoignages ont fait ressortir que l'interopérabilité devait rester une considération primordiale des décisions d'investissement dans les ressources aériennes. Quelle que soit l'orientation que la nouvelle politique de défense donnera à l'Aviation royale canadienne, le comité estime que la Force aérienne n'affichera un haut degré d'interopérabilité et d'efficacité que si on accroît considérablement ses ressources.

Les trois projets ci-dessus ont un coût estimé de plus de 4,5 milliards de dollars, et ils représenteront des secteurs d'investissement clés si les dépenses militaires atteignent 2 % du

PIB, plutôt que 0,88 % comme c'est le cas actuellement (voir la partie 1 du rapport, Sousfinancement des Forces armées canadiennes: passons de la parole aux actes).

Tenant compte de ces exigences, ainsi que de l'âge du Système d'alerte du Nord et de la flotte de ravitailleurs, le comité recommande :

<u>Recommandation 8</u>: Que le gouvernement du Canada accorde la priorité aux besoins liés à la défense du Canada, à l'Arctique et à l'Amérique du Nord, par l'acquisition d'une flotte élargie de 120 chasseurs à réaction pour défendre le Canada et répondre simultanément aux engagements du NORAD et de l'OTAN.

LES VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE

Les témoins ont aussi mentionné, comme autre sujet de préoccupation concernant l'Aviation royale canadienne, le fait que des véhicules aériens sans pilote, armés et non armés, n'avaient pas encore été achetés selon les dispositions du Système interarmées de surveillance et d'acquisition d'objectifs au moyen de véhicules aériens sans pilote (JUSTAS). Le lieutenant-général (à la retraite) Deschamps, mentionne que « la technologie ne cesse de progresser, et le Canada, dans sa recherche de la perfection, a endigué de nombreuses fois l'avancement du programme. Nous sommes d'avis que cela doit être étudié de façon éclairée dans le cadre de l'Examen de la politique de défense et qu'il faut prévoir un espace stratégique pour l'élaboration de diverses solutions potentielles. Une seule plateforme ne peut pas répondre à tous nos besoins³⁹. » M. Perry a abondé dans le même sens : « [n]ous devrions envisager un mélange de ressources spatiales et de diverses plateformes aériennes pilotées et sans pilote⁴⁰ ». Le plus efficace serait de combiner l'achat de véhicules aériens sans pilote (drones), satellites et aéronefs pilotés.

Les témoins s'attendaient à ce que l'Examen de la politique de défense façonne le programme de véhicules aériens sans pilote du Canada. Un des intervenants a fait valoir que, vu les besoins spécifiques au Canada à cet égard, la plateforme choisie devrait être robuste et « capable de voyager sur de grandes distances, de fonctionner de manière autonome, de recueillir des renseignements de surveillance et de faire parvenir l'information à ceux qui en ont besoin⁴¹ ».

³⁹ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2016.

⁴⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, David Perry.

SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps.

Le document de stratégie 2014 de l'Aviation royale canadienne expose les défis qu'elle doit relever⁴².

Pour défendre le Canada dans l'environnement stratégique et politique actuel, il faut avoir des moyens qui permettent de surveiller et de contrôler la totalité de l'espace aérien, des côtes et des voies d'accès maritimes du pays. Assurer la protection des frontières canadiennes et nord-américaines, de même que la sécurité des forces expéditionnaires, exige des moyens intégraux et soutenus de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) permettant de générer la connaissance de la situation. La sécurité du Canada et de l'Amérique du Nord exige également une Force aérienne qui a la puissance et la portée (voir les figures 3 et 4) nécessaires pour permettre au Canada de continuer à respecter ses engagements quant à la défense du continent et de préserver sa capacité à défendre les intérêts et les citoyens canadiens.

Source : Document de stratégie 2014 de l'ARC.

http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/mdn-dnd/D2-300-1-2014-fra.pdf.



De	À	Distance mi (km)	De	A	Distance mi (km)
Cold Lake	Inuvik	1220	Bagotville	Rankin Inlet	1290
CYOD	CYEV	(1963)	CYBG	CYRT	(2076)
Cold Lake	Rankin Inlet	870	Bagotville	lqaluit	1070
CYOD	CYRT	(1400)	CYBG	CYFB	(1722)
Cold Lake	Vancouver	660	Bagotville	Goose Bay	580
CYOD	CYVR	(1062)	CYBG	CYYR	(933)
Cold Lake	Yellowknife	580	Bagotville	Ottawa	305
CYOD	CYZF	(933)	CYBG	CYOW	(491)
Winnipeg	SFC Alert	2370	Trenton	SFC Alert	2680
CYWG	CYLT	(3814)	CYTR	CYLT	(4313)

Figure 3. Défis de la puissance aérienne à l'échelle nationale



De	A	Distance	De	A	Distance
		mi (km)	-		mi (km)
Cold Lake	Inuvik	1220	Paris	Pôle	2840
CYOD	CYEV	(1963)		Nord	(4571)
Winnipeg	Pôle	2780	Moscou	Pôle	2390
CYWG	Nord	(4474)		Nord	(3846)
Trenton	Pôle	3180	Beijing	Pôle	3460
CYTR	Nord	(5118)		Nord	(5568)
Bagotville CYBG	lqualuit CYFR	1070 (1722)			

Figure 4. Une perspective différente de la puissance aérienne

Les véhicules aériens sans pilote peuvent rester en vol plus longtemps que la plupart des aéronefs, à une fraction du coût, sans risquer de vies humaines. Ils permettent à l'Armée de voir au-delà des collines ou derrière les édifices sans mettre en danger les troupes, et la Marine peut s'en servir pour élargir la zone de reconnaissance géographique des navires, de manière à ce que les capitaines sachent s'il y a d'autres bâtiments dans les environs. Les véhicules aériens sans pilote peuvent aussi servir à l'installation de bouées sonar capables de détecter les sous-marins.

La taille du Canada est en soi un défi en matière de défense et de sécurité. La surveillance et le contrôle intégraux de très grandes parties de territoire inhabité avec une côte très longue et de vastes voies maritimes peuvent parfois être plus efficaces et plus fréquentes du haut des airs ou de l'espace que sur le terrain.

Pour faire ce travail efficacement, il faudra suivre une approche de « système des systèmes », qui intégrera la surveillance par satellite ainsi que des systèmes avec ou sans pilote. Dans le cas des systèmes sans pilote, les appareils à haute altitude ou à altitude moyenne ont leurs avantages. Les appareils à haute altitude et longue endurance (HALE) sont plus indiqués pour

la surveillance de vastes territoires à l'occasion d'une seule mission, tandis que les appareils à moyenne altitude et longue endurance (MALE) peuvent offrir une capacité armée en appui aux opérations des Forces armées canadiennes à l'étranger.

Il est question, dans le cadre du Système interarmées de surveillance et d'acquisition d'objectifs au moyen de véhicules aériens sans pilote, de procurer au Canada des capacités stratégiques de véhicules aériens sans pilote. Aucune décision n'a cependant été prise jusqu'à présent concernant l'acquisition de ces capacités.

Le Canada doit faire l'acquisition de capacités de véhicules aériens sans pilote – armés et non armés – afin d'assurer une surveillance efficace du territoire, de participer à la défense du Canada et de soutenir les opérations militaires à l'étranger.

Le comité s'inquiète des retards dans l'acquisition d'une flotte de véhicules aériens sans pilote pour appuyer les besoins opérationnels en cours des Forces armées canadiennes au pays, notamment aux fins des opérations de recherche et sauvetage, et dans le cadre d'opérations menées à l'étranger (notamment en Iraq et en Syrie) et d'éventuels déploiements dans des missions des Nations Unies, qui se tiennent dans des zones de conflit en Afrique.

En conséquence, le comité recommande :

Recommandation 9:

Que le gouvernement du Canada :

- (i) devance le processus d'acquisition de la flotte de véhicules aériens sans pilote (comportant les caractéristiques qui répondent aux besoins individuels des trois services, soit l'Armée de terre, l'Aviation et la Marine), et que ce processus s'amorce avant la fin de 2018;
- (ii) fasse l'acquisition d'appareils multifonctionnels afin de surveiller efficacement l'ensemble du territoire canadien et de disposer d'une capacité armée à même d'appuyer les opérations des Forces armées canadiennes.

RECRUTEMENT ET FORMATION DANS L'AVIATION

Le recrutement et l'entraînement ont également été discutés. En réponse à une question sur les ressources dont l'Aviation royale canadienne avait besoin pour ses avions de chasse, le lieutenant-général Hood a répondu : « j'aurais besoin de plus de personnel, parce que, maintenant, j'ai déjà la flotte de 77 CF-18 à gérer. J'aurais besoin de plus de techniciens et de pilotes [...] [I]I est évident que nous aurons besoin de plus de personnel, et de plus de fonds pour fournir les heures de vol supplémentaires requises pour une flotte provisoire ⁴³. » Le lieutenant-général a ajouté qu'il y a certains métiers et fonctions au sein de l'Aviation royale canadienne où les taux de dotation sont insatisfaisants : « Nous affichons parfois des taux [de dotation de l'effectif] aussi bas que 87 %, et ce sont les domaines que nous avons

⁴³ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

habituellement à l'œil⁴⁴. » Un changement de culture est nécessaire au maintien en poste des techniciens et pilotes expérimentés, vu les incitatifs qu'offre le secteur privé.

L'Aviation royale canadienne a été le premier service à ouvrir tous ses métiers aux femmes, mais comme les autres branches des Forces armées canadiennes, elle peine à recruter davantage de femmes. Elles éprouvent également de la difficulté à recruter du personnel autochtone et des membres des minorités visibles. Actuellement, les femmes représentent 8,9 % de son effectif, alors que la cible prévue est fixée à 25 %, mais le commandant Hood a mentionné au comité que l'Aviation royale canadienne travaillait à atteindre la cible énoncée d'ici 10 ans ⁴⁵. **Ce niveau de participation des femmes dans l'Aviation est inacceptable.**

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir en poste les pilotes et techniciens expérimentés, et aussi d'attirer et de conserver plus de femmes dans l'effectif, le Comité recommande :

Recommandation 10:

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre un nouveau modèle de rémunération des personnes possédant les spécialisations en demande, et que des primes attrayantes soient offertes pour recruter et conserver ces personnes.

Recommandation 11:

Que le gouvernement du Canada donne instruction aux commandants de l'Aviation royale canadienne de présenter un plan stratégique à court, à moyen et à long terme sur l'accroissement de la participation des femmes aux forces armées.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

RENFORCER LA MARINE ROYALE CANADIENNE

Le comité a recueilli des témoignages sur la disponibilité opérationnelle et l'état de la Marine royale canadienne. Tous les témoins ayant abordé cette question ont dit que le Canada devait se doter d'une Marine puissante pour protéger sa souveraineté et ses intérêts partout au monde dans les années à venir.

Le capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch, vice-président aux Affaires maritimes à la Lique navale du Canada, a expliqué que notre pays est une « nation maritime ». Non seulement il est entouré de trois océans (Arctique, Atlantique et Pacifique), mais il possède en plus le littoral le plus long au monde et dépend énormément des océans pour le commerce⁴⁶. C'est la raison pour laquelle M. Harsch maintient que le Canada a besoin d'une « flotte équilibrée, polyvalente et apte au combat », et que la Marine doit être « en mesure de protéger la souveraineté canadienne et les intérêts du Canada, que ce soit au pays ou à l'étranger, ou encore dans le cadre de la pléthore d'opérations d'urgence dans lesquelles nous nous retrouvons impliqués aujourd'hui⁴⁷ ». Depuis l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les voies d'approche de l'Amérique du Nord, qu'elles soient aériennes ou maritimes, font l'objet d'un contrôle resserré. C'est dans ce contexte qu'ont été établis les Centres d'opérations de sécurité maritime (COSM) de Victoria et de Halifax. Un troisième COSM, dans la région de Niagara Falls, est géré par la GRC. Ces COSM recueillent et analysent le renseignement sur les voies navigables canadiennes, dont la Voie maritime du Saint-Laurent, les Grands Lacs et les côtes. Par ailleurs, l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) a établi, sur un vaste territoire océanique, des droits dont l'exercice est nécessaire au maintien de la souveraineté nationale.

On peut lire dans le document de stratégie Point de mire 2050 de la Marine royale canadienne que les forces maritimes canadiennes seront appelées à :

- Protéger le Canada en exerçant la souveraineté canadienne dans nos eaux nationales, en sécurisant les approches maritimes de l'Amérique du Nord et en contribuant au maintien de la paix et de l'ordre en mer à l'étranger.
- Prévenir les conflits en consolidant leurs partenariats et en se déployant à l'étranger pour favoriser la stabilité mondiale et empêcher l'apparition de nouveaux conflits.
- Faire rayonner le pouvoir d'influence du Canada et, si nécessaire, rétablir l'ordre dans le système mondial⁴⁸.

Des témoins ont évoqué les bouleversements rapides en cours dans l'ordre maritime mondial, et dit que plusieurs pays investissent de plus en plus dans leurs forces navales,

SECD, *Témoignages*, 19 septembre 2016, capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch.

lbid.

http://navy-marine.forces.gc.ca/assets/NAVY Internet/docs/fr/analyses/mrc-point-de-mire-2050 mars-2017.pdf.

particulièrement dans la région Indo-Asie-Pacifique. En tant que partenaire du NORAD, la Marine royale canadienne se doit d'être en mesure d'intervenir dans l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique et, <u>simultanément</u>, elle doit respecter son obligation envers l'OTAN⁴⁹. Pour y parvenir, elle a besoin d'investissements majeurs et urgents ainsi que de plateformes supplémentaires, d'autant plus qu'on observe un renforcement actif des forces navales de par le monde, en réponse à l'accroissement du commerce maritime et à la montée de la Chine, qui cherche à étendre sa domination dans la mer de Chine méridionale et orientale et risque ainsi de déclencher des conflits.

La Chine désire présenter une image de puissance et elle veut obtenir, parfois par la force, le droit de contrôler des zones économiques attrayantes (champs de gaz, routes maritimes, zones de pêches). C'est cette volonté qui guide sa montée comme puissance navale. L'expansionnisme de Beijing a toutefois subi un revers récemment, après que les Philippines aient déposé une plainte, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, au sujet des îles artificielles construites par la Chine. La Fondation Asie-Pacifique a décrit comme suit l'arrêt rendu par le tribunal de La Haye saisi de l'affaire :

Manille a gagné sur pratiquement toute la ligne : le tribunal n'a tranché en faveur de la Chine sur aucun point, et il a refusé de se prononcer sur une seule question, à savoir la dispute du récif Second Thomas Shoal, où la Garde côtière chinoise tente activement d'empêcher le ravitaillement d'un navire militaire philippin échoué, le BRP Sierra Madre.

Deux grandes conclusions ressortent de l'arrêt. Premièrement, la ligne à neuf pointillés est sans fondement juridique. La mer de Chine méridionale est une voie navigable internationale, et la compétence en matière maritime des États littoraux se limite entièrement à ce qu'on trouve dans la UNCLOS sur les eaux territoriales d'une largeur de 12 milles marins, les zones contiguës, les ZEE et les droits sur le plateau continental.

Deuxièmement, il n'y a pas d'« îles » dans la mer de Chine méridionale au sens de la UNCLOS; seuls s'y trouvent des « rochers ». C'est un point important parce que les îles reconnues comme telles juridiquement ont droit à une ZEE de 200 milles marins, en plus des eaux territoriales de 12 milles marins. Ainsi, si le tribunal avait déclaré que les lieux contestés dans la mer de Chine méridionale étaient des îles, les risques de conflit territorial dans la région auraient grandement augmenté. Mais comme il a déterminé qu'ils n'étaient que des rochers (qui n'ont droit qu'à des eaux territoriales de 12 milles marins) ou des hauts-fonds découvrants ou inondés en permanence (lesquels n'ouvrent à aucun droit maritime), les pays littoraux ne peuvent projeter leur ZEE qu'à partir de leur côte métropolitaine⁵⁰.

Source: Fondation Asie-Pacifique (Vancouver, C.-B.)

⁴⁹ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

⁵⁰ https://www.asiapacific.ca/canada-asia-agenda/hagues-south-china-sea-ruling-implications-east-asian

Cette décision est claire, mais la Chine l'a rejetée et maintient ses revendications dans la région, ce qui déplaît au Vietnam, au Japon, à Taïwan, aux Philippines et à d'autres pays. Qui plus est, la Marine de l'Armée populaire de libération de Chine a amorcé un grand projet de modernisation qui aidera le pays à mettre de l'avant des politiques plus énergiques dans les mers de la région, comme la mer de Chine méridionale et la mer de Chine orientale.

Capacités (en construction) et projets d'expansion – Marine de l'armée populaire de libération de chine⁵¹

Type de navire	En service	En construction	Construction projetée
Sous-marins (nucléaires)	9	8	0
Sous-marins (conventionnels)	54	2	4
Porte-avions	1	1	0
Destroyers	23	8	0
Frégates	52	5	6
Corvettes	23	4	3
Embarcations d'attaque rapide (missiles)	84	0	0
Patrouilleurs	100	0	0
Bâtiments de guerre des mines	40	2	0
Aéroglisseurs	17	2	0
Bâtiments amphibies LPD	4	1	1
Bâtiments amphibies LST	25	6	0
Bâtiments amphibies LSM	25	0	0
Bâtiments hydrographiques et océanographiques	14	2	0
Navires de renseignement	5	3	0
Navires-écoles	3	0	0
Transports de troupes	5	0	0
Navires de soutien aux sous-marins	11	0	0
Bâtiments de sauvetage et de réparation	3	0	0
Ravitailleurs	13	0	0
Ravitailleurs d'escadre	7	4	0
Navires-citernes	48	0	0
Bâtiments hospitaliers	6	0	0
Brise-glaces	1	0	0

Source: Données tirées de Stephen Saunders, Jane's Fighting Ships 2016-2017, IHS Global, 2016, p. 131.

L'expansion maritime de la Chine pousse d'autres pays, comme le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, l'Australie et les États-Unis, à renforcer leurs capacités navales nationales. Réagissant en partie à ces développements de nature stratégique, la Marine américaine a l'intention de déployer 60 % de ses navires de guerre dans la région du Pacifique, et il semble probable que

Tableaux établis par la Bibliothèque du Parlement à la demande du comité.

la fonction de « pivot stratégique » conférée à la région indo-pacifique par l'administration Obama se maintienne, voire s'intensifie sous la nouvelle administration américaine⁵².

Capacitiés navales de certains pays clés de la région du pacifique⁵³

Pays	Porte- avions	Grands navires amphibies	Grands navires de combat de surface	Navires de combat de surface de moindre envergure	Navires de ravitaillement et de soutien d'escadre	Sous- marins (nucléaires)	Sous-marins
Australie	0	3	11 (3)	19	2	0	6
Canada # (flotte du Pacifique)	0	0	5	6	0	0	2
Chine	1 (1)	4 (1)	75 (13)	247+ (6)	55 (4)	9 (8)	54 (2)
Japon	3 (1)	3	44 (3)	33 (2)	5	0	19 (4)
Nouvelle- Zélande	0	1	2	6 (1)	1	0	o
Corée du Nord	0	0	3	428+	0	0	87
Corée du Sud	0	1 (1)	22 (4)	133 (6)	3 (3)	0	24 (7)
Russie #							
(flotte du Pacifique)	0	0	7	30	8	15	В
États-Unis # (flotte du Pacifique)	5	23	59	18	?&	41	0

N.B.: Seuls les navires sous le commandement de la Marine des différents pays figurent dans ce tableau. Sont exclus les bâtiments appartenant aux gardes côtières, aux gardes-frontières ou aux autres organisations paramilitaires ou policières.

Les « porte-avions » comprennent aussi les porte-hélicoptères. Les « grands navires amphibies » ne comprennent que les grands porte-hélicoptères amphibies suivants : les porte-hélicoptères d'assaut amphibies (LPH), les bâtiments d'assaut amphibies (LHA), les navires d'assaut amphibies polyvalents (LHD), les ravitailleurs héli-plateformes (LPD) et les transports de débarquement (LSD). Les « grands navires de combat de surface » comprennent les croiseurs, les destroyers et les frégates; les « navires de combat de surface de moindre envergure » comprennent les corvettes, les grands patrouilleurs, les bateaux lance-missiles, les navires de lutte contre les mines et les autres navires de moindre envergure similaires.

- (): Désigne les navires commandés et en cours de construction. Sont exclus les bâtiments dont on projette la construction au cours des années à venir.
- #: Sont exclus les navires commandés et en cours de construction au Canada, en Russie et aux États-Unis, malgré que certains de ces bâtiments seront probablement affectés à la flotte du Pacifique au cours des années à venir.
- & : Aux États-Unis, le Military Sealift Command (MSC) est responsable du ravitaillement par mer et du soutien logistique et opérationnel de la Marine. Le MSC compte plus de 30 bâtiments de ravitaillement et de soutien d'escadre, mais ils ne sont pas assignés à une flotte particulière. On ne sait donc pas combien d'entre eux se trouvent dans la région du Pacifique.

Source: Données tirées de Stephen Saunders, *Jane's Fighting Ships 2016-2017*, IHS Global, 2016, p. 26-38, 102-111, 131-169, 437-459, 476-496, 579-583, 677-730, 917-972. Au sujet de la flotte du Pacifique du Canada, voir ministère de la Défense nationale (MDN), *Examen de la politique de défense – Document de consultation publique 2016*, avril 2016, p. 28. Au sujet de la flotte du Pacifique des États-Unis, voir United States Navy (USN), « <u>Commander Naval Surface Force, U.S.</u> Pacific Fleet: Pacific Fleet Surface Ships », « Aircraft Carriers (CVN) », « U.S. Pacific Fleet: Amphibious Assault Ships

⁵² Le chiffre de 60 % est mentionné dans http://www.straitstimes.com/singapore/us-navys-pivot-to-asia-on-track.

Tableaux établis par la Bibliothèque du Parlement à la demande du comité.

(LHD/LHA) », « U.S. Pacific Fleet: Amphibious Transport Dock (LPD) », « U.S. Pacific Fleet: Dock Landing Ships (LSD) », « U.S. Pacific Fleet: Cruisers », « U.S. Pacific Fleet: Destroyers (DDG) », « U.S. Pacific Fleet: Frigates », « U.S. Pacific Fleet: Littoral Combat Ships (LCS) », « U.S. Pacific Fleet: Mine Countermeasures Ships (MCM) », « Submarine Force Pacific: Attack Submarines (SSN) », « Submarine Force Pacific: Ballistic Missile Submarines (SSBN) », et « Submarine Force Pacific: Guided Missile Submarines (SSGN) ».

Les États renforcent leurs capacités militaires également dans la région circumpolaire arctique, surtout que la région s'ouvre de plus en plus au transport maritime et à l'extraction des ressources. Dans son plan de défense à long terme de 2016, la Norvège souligne que « le changement principal dans le contexte de sécurité norvégien est la capacité militaire croissante de la Russie et son usage de la force ». Le plan indique aussi que, « même si la Russie ne présente pas une menace militaire pour la Norvège, le fait que la Russie modernise ses forces armées et affirme sa volonté d'exercer son influence au moyen de sa puissance militaire fait d'elle un élément central du plan de défense de la Norvège ».

Le gouvernement norvégien a réagi en développant considérablement ses capacités aériennes et navales grâce à l'acquisition de nouvelles frégates, de nouvelles corvettes légères, de cinq nouveaux aéronefs de patrouille maritime P-8A Poseidon (en remplacement du P-3⁵⁴) et de chasseurs F-35A. Il a aussi décidé d'acheter de nouveaux sous-marins à propulsion anaérobie de fabrication allemande⁵⁵.

⁵⁴ http://www.defensenews.com/articles/state-department-clears-p-8-sale-to-norway.

Voir: https://www.regjeringen.no/globalassets/departementene/fd/dokumenter/rapporter-og-regelverk/capable-and-sustainable-ltp-english-brochure.pdf.

Capacités et projets d'expansion de l'aviation et de la marine de la Norvège⁵⁶

Type de bâtiment/d'appareil	En service	En construction ou construction projetée
Aviation de la Norvège		
Chasseur à réaction F-16	57	0
Chasseur furtif F-35 Lightning II	0	Jusqu'à 52
Avion de lutte anti-sous-marins P-3 Orion	6	0
Avion d'affaires et de guerre électronique Mystère 20	3	0
Aéronef de transport tactique C-130 J Super Hercules	4	0
Avion-école MFI-15 Safari	16	0
Hélicoptère de lutte anti-sous-marine NH90	6	8
Hélicoptère de recherche et sauvetage Sea King	12	0
Hélicoptère de transport tactique Bell 412	18	0
Marine de la Norvège		
Sous-marins	6	4
Frégates	5	0
Patrouilleurs	26	1
Bâtiments de guerre des mines	6	0
Navires auxiliaires	7	1
Bâtiments hydrographiques	6	1
Navires de la Garde côtière	15	0

Source: Données sur la Marine tirée de Stephen Saunders, *Jane's Fighting Ships 2016-2017*, IHS Global, 2016, p. 590. Données sur l'Aviation tirées de Strategic Studies (IISS), *The Military Balance 2017*, p. 143. Au sujet de l'achat par la Norvège de 52 chasseurs furtifs F-35 Lightning II, voir Forsvaret (Aviation de la Norvège), « <u>Equipment: Air Force's Materiel – F-35 Lightning II</u> ». Au sujet de l'achat de 14 hélicoptères NH-90, voir NHIndustries, « <u>NHI Delivers the Sixth NH90 to Norway</u> », 4 février 2016.

32

-

Tableaux établis par la Bibliothèque du Parlement à la demande du comité.

Capacités de la flotte Russe du nord

Bâtiments et appareils	En service	
Navires de surface et sous-marins		
Sous-marins (nucléaires)	26	
Sous-marins (conventionnels)	16	
Porte-avions	1	
Croiseurs	2	
Destroyers	5	
Corvettes	9	
Bâtiments de guerre des mines	9	
Bâtiments amphibies LST	4	
Pétroliers ravitailleurs d'escadre	4	
Aviation navale		
Chasseurs à réaction et avions d'attaque au sol	79	
Avions de lutte anti-sous-marins	21	
Avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance	4	
Avions de renseignement électronique	3	
Aéronefs de transport	9	
Hélicoptères (de lutte anti-sous-marins et de transport)	Non divulgué	

Source: Données tirées de Stephen Saunders, *Jane's Fighting Ships 2016-2017*, IHS Global, 2016, p. 677. Sur l'aviation navale, voir IISS, *The Military Balance 2017*, p. 218.

Le Canada doit, lui aussi, demeurer au fait du renforcement des capacités militaires dans le Pacifique et la région circumpolaire arctique. On ne saurait ignorer, en particulier, la croissance et le regain d'activités de la flotte du Nord et de l'aviation à long rayon d'action de la Russie. Pour cette raison, le comité estime qu'il sera nécessaire – en dépit des coûts élevés du projet – d'acquérir les capacités requises pour défendre adéquatement les voies d'approche aériennes et maritimes du territoire canadien, et pour projeter une image de puissance dans le cadre de nos engagements envers le NORAD et l'OTAN.

CONSACRER DU FINANCEMENT AFIN DE RÉGLER LES LACUNES DANS LES CAPACITÉS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE



NCSM Fredericton
(Source : Marine royale canadienne)

Presque tous les témoins qui ont parlé de la disponibilité opérationnelle des forces navales devant le comité ont dit que la Marine royale canadienne est une force en déclin, surtout à cause du manque de financement et de la lenteur du renouvellement de sa flotte vieillissante. M. Boutilier a averti que « la Marine est [...] sur une pente descendante, et c'est un désastre »; il a ajouté que notre « propre Marine rétrécit [...] et nous devons agir, agir résolument et agir maintenant 57 ». D'autres témoins ont fait remarquer que la Marine d'aujourd'hui est une force navale beaucoup plus petite que par le passé et qu'elle doit faire face actuellement à de graves lacunes en matière de capacités, étant donné que les vieux navires sont mis au rancart avant que les nouveaux ne soient mis en service. Par exemple, à cause de la mise hors service prématurée de deux navires ravitailleurs, en 2015, la Marine royale canadienne a perdu sa capacité de réapprovisionnement en mer. Résultat : la « Marine n'a pas de ravitailleur pour ses navires en mer », a expliqué le vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau, président de la Conférence des associations de la défense⁵⁸. Les Chantiers Davie de Québec remettent à neuf un pétrolier ravitailleur d'escadre, ce qui représente une réponse partielle et provisoire au problème, mais la Marine a besoin dans les faits non pas d'un mais de quatre navires ravitailleurs. En effet, il en faut un sur la côte Est, un sur la côte Ouest et un en déploiement, tandis que le dernier est en cale pour la maintenance. Il s'agit donc d'une lacune de capacité à corriger.

Le vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson s'est dit quant à lui particulièrement préoccupé par la perte des capacités de la Marine royale canadienne et des conséquences à long terme que cela aura sur les opérations navales. « La Marine royale canadienne a vu ses capacités s'éroder continuellement au cours des 20 dernières années, ce qui compromet graduellement, mais de plus en plus sa capacité de défendre le Canada ou d'agir à titre de force du bien à l'étranger⁵⁹. » Parce qu'il n'a pas assuré le remplacement de ses navires de ravitaillement et ses destroyers, « le Canada n'est plus en mesure de surveiller de manière indépendante les activités maritimes [....] Il ne peut plus soutenir de manière indépendante les opérations des groupes opérationnels déployés et doit s'en remettre à d'autres pays pour assurer le ravitaillement et le soutien logistique en mer, même dans ses propres eaux⁶⁰. »

Ces lacunes de capacité importante sont inacceptables dans un pays du G8 qui aspire à jouer un rôle accru dans le monde, et à remplir ses engagements en matière de défense de l'Amérique du Nord et envers l'OTAN. Sans destroyers, le Canada ne peut assurer le commandement et le contrôle nécessaires à la défense efficace de notre territoire. Sans

⁵⁷ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, professeur James A. Boutilier.

⁵⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 juin 2016, vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau.

⁵⁹ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson.

⁶⁰ Ibid.

soutien aérien suffisant, il ne peut pas projeter efficacement sa puissance. Et sans navires ravitailleurs, il ne peut pas réapprovisionner en carburant ses frégates; les capitaines doivent alors prévoir des escales coûteuses en temps, en énergie et en efficacité.

Selon Robertson, le gouvernement devrait investir davantage dans le développement des forces navales du Canada pour ne pas que sa flotte se retrouve avec une capacité insuffisante : « Vu les niveaux budgétaires actuels, on peut s'attendre à une autre réduction de la flotte de combat de la Marine royale canadienne au cours des 15 prochaines années [...] [E]lle pourrait être réduite à seulement neuf navires de combat de surface – soit 40 % de moins que les 15 navires dont elle disposait il y a deux ans seulement –, alors que les sous-marins et les aéronefs de patrouille maritime de l'Aviation royale du Canada ne seront probablement pas abordables ou remplacés. »

Cette « force grandement réduite et déséquilibrée dans l'avenir », comme l'a prévenu le vice-amiral (à la retraite) Robertson, « ne permettrait pas de relever le formidable défi consistant à défendre nos eaux territoriales sur trois océans » et ne suffirait pas à participer aux opérations menées à l'étranger de concert avec les forces navales alliées ou à protéger les intérêts canadiens en haute mer contre d'éventuels adversaires étrangers. Pour lui, la « question n'est pas de savoir si le Canada construira de bons navires. Il l'a toujours fait. La question est de savoir si leur nombre et leur capacité seront à la hauteur des défis à relever » à l'avenir. Le gouvernement doit donc sans tarder faire des investissements importants dans sa flotte navale, s'il veut que le Canada respecte simultanément ses engagements envers le NORAD et l'OTAN dans ce contexte.

D'autres témoins ont abondé dans le même sens. Le capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch a insisté sur le fait que la Ligue navale du Canada s'inquiète de « l'érosion constante de [la] flotte [de la Marine royale canadienne], en ce qui concerne tant la capacité que les nombres ». À son avis, cela pose un problème opérationnel : « On dirait que, à mesure que le nombre et la complexité des opérations auxquelles participent les forces navales augmentent, par exemple les opérations multifonctionnelles et multinationales effectuées à l'appui des mandats de l'ONU, la capacité d'intervention du Canada s'effrite⁶¹. » Tout comme l'Association navale du Canada, la Ligue navale du Canada croit fermement que le Canada a besoin d'une « force maritime équilibrée, polyvalente et apte au combat » pour protéger sa souveraineté et ses intérêts⁶².

⁶¹ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch.

⁶² Ibid.

Pour répondre aux défis des prochaines décennies en matière de défense et de sécurité, les forces maritimes du Canada doivent être mieux équipées pour les opérations dans l'Arctique. Elles doivent être mieux équipées pour les opérations de soutien de la paix, notamment pour offrir de l'aide humanitaire et atténuer les détresses en mer. Elles doivent aussi être en mesure de maintenir en puissance les opérations interarmées depuis la mer et de contribuer aux interventions interarmées à terre.

Pour ce faire, il nous faudra une marine hauturière avec les caractéristiques suivantes :

- Équilibrée avec une bonne proportion de navires, sous-marins, aéronefs et véhicules sans pilote, en nombre suffisant pour répondre aux engagements au pays et à l'étranger tout en conservant un groupe opérationnel naval à un niveau de disponibilité opérationnelle adéquat.
- Apte au combat capable de combattre en mer dans toutes les disciplines de la guerre navale, possédant les équipages nécessaires pour une participation soutenue à des opérations de haute intensité, capable de contribuer aux opérations à terre et présentant une très bonne interopérabilité avec les alliés et les partenaires de défense du Canada.
- Polyvalente dans l'ensemble du spectre des opérations en mer; depuis la mer et capable de travailler de façon efficace avec une vaste gamme de partenaires nationaux et étrangers du domaine public ou privé, spécialisés en défense et en sécurité.
- Pouvant opérer dans l'Arctique capable de diriger des opérations prolongées dans chacun des trois océans du Canada, y compris l'Extrême Arctique.
- **Déployable dans le monde entier** avec des navires et des sous-marins capables d'entreprendre une traversée océanique de façon autonome, mais avec l'appui de navires de soutien, travaillant ensemble pendant toute la mission qui leur est confiée, partout dans le monde.
- En position avancée une flotte utilisée et maintenue en puissance de manière à permettre le déploiement continu de nos navires et de nos sous-marins dans les régions d'intérêt stratégique pour le Canada.
- **Présente des chances de survie** avec des plates-formes conçues pour tous les environnements physiques et opérationnels, capable de subir des dommages importants et de recouvrer.
- Évolutive et souple une institution animée par un éthos d'excellence et des valeurs suscitant la fierté des Canadiens; dont les membres sont préparés aux complexités et aux ambiguïtés des opérations à venir par leurs compétences et leurs connaissances.

Voilà la marine dont le Canada a besoin.

(Source: MARINE ROYALE CANADIENNE - POINT DE MIRE 2050)

Plusieurs témoins ont dit que la Stratégie nationale de construction navale est un bon moyen de mettre sur pied la nouvelle flotte de la Marine royale canadienne. Pour le vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson, « la stratégie comporte bien des avantages ». Non seulement elle permet d'avoir un plan continu à long terme pour le renouvellement de la flotte de la Marine

royale canadienne et de la Garde côtière canadienne, mais en plus elle « établit une approche bipartite touchant l'acquisition des vaisseaux de la Garde côtière et de la Marine qui fait que nous ne nous retrouverons pas dans la situation où nous étions il y a plusieurs années et qui perdure », ce qui est très bien. « La seule chose, c'est que le gouvernement en place pourra décider des derniers détails des vaisseaux qui seront construits pendant son mandat, mais, du moins, il sera disposé à poursuivre la construction navale. Le gouvernement en place a bien sûr tout à fait le droit de décider de ce qui sera construit⁶³. »

Le ministre Sajjan a expliqué au comité que la recapitalisation de la Marine royale canadienne est une priorité, et que le gouvernement fédéral va de l'avant avec sa Stratégie nationale en matière de construction navale⁶⁴. Il fait d'ailleurs remarquer que la « Stratégie nationale de construction navale, malgré toutes ses difficultés, avance », ajoutant qu'il travaillait énergiquement avec la ministre d'Approvisionnement et Services publics Canada, Judy Foote, qu'ils ont « même tenu des réunions ensemble pour resserrer l'échéancier » et qu'ils tentent « de simplifier les choses » afin que la Marine royale canadienne ait les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, les navires de soutien interarmées et les navires de combat de surface canadiens, ceux dont elle a besoin. Il a assuré le comité que les « choses vont bien, mais [qu'il veut] faire en sorte qu'elles continuent d'aller bien parce qu'il s'agit d'une lacune de capacité que nous devons empêcher de se produire⁶⁵ ». Cela étant dit, plusieurs témoins voudraient que le projet de navires de combat de surface canadiens progresse davantage⁶⁶.

Le budget 2017-2018 ne prévoit pas d'investissements supplémentaires pour corriger les écarts de capacité additionnels de la Marine.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ SECD, *Témoignages*, 30 mai 2016, ministre de la Défense nationale, Harjit Singh Sajjan.

⁶⁵ Ibid.

SECD, *Témoignages*, 19 septembre 2016, vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson.

NAVIRE DE PATROUILLE EXTRACÔTIER ET DE L'ARCTIQUE (NPEA)



Illustration d'artiste d'un navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique de la classe Harry DeWolf

Source: Marine royale canadienne

Certains souhaitent la révision du projet des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA). Ce projet de 3,5 milliards de dollars procurera au pays six navires résistant aux glaces. Ceux-ci pourront, selon la Marine :

- effectuer une surveillance armée des eaux du Canada, y compris de l'Arctique;
- permettre au gouvernement de développer une connaissance sur les activités et les événements de ces régions;
- collaborer avec d'autres partenaires des Forces armées canadiennes et d'autres ministères du gouvernement fédéral afin d'assurer et de renforcer la souveraineté canadienne, au moment et à l'endroit nécessaires⁶⁷.

Le comité a examiné les capacités de ces navires par comparaison à celles d'autres navires (voir le tableau ci-dessous). Ces patrouilleurs de l'Arctique seront incapables de briser les glaces de plus d'un mètre d'épaisseur; ils ne pourront naviguer dans l'Arctique qu'entre juin et octobre, et encore seulement s'ils sont escortés d'un brise-glace de la Garde côtière; leur vitesse de 17 nœuds est inférieure à celle d'un traversier de la Colombie-Britannique; et leur capacité de projection de force (système d'armes) laisse à désirer. Ces limites sont préoccupantes et permettent de se demander si ces navires représentent une utilisation optimale de l'argent des contribuables.

Le tableau ci-dessous indique la longueur et la vitesse déclarée maximale de différents patrouilleurs extracôtiers d'autres pays ainsi que, tel que demandé, du traversier de la

38

_

⁶⁷ http://www.navy-marine.forces.gc.ca/fr/flotte-unites/npea-apercu.page.

Colombie-Britannique de classe « S » et d'autres navires canadiens. La plupart des Marines nationales et des constructeurs déclarent la vitesse de mer en nœuds; aux fins de comparaison, nous la fournissons aussi en kilomètres-heure, selon l'équivalence 1 nœud=1,852 km/h d'Environnement Canada.

Navire	Longueur	Vitesse déclarée
Navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de classe Harry DeWolf (Marine royale canadienne)	103,6 mètres	17 nœuds (31,484 km/h) (déclarée sous « vitesse (eaux libres) »)
Traversiers de la Colombie-Britannique de classe « S » (« Spirit of Vancouver Island ») (Canada)	167,5 mètres	19,5 nœuds (36,114 km/h) (déclarée sous « vitesse de service »)
NGCC Leonard J. Cowley (garde-pêche de la Garde côtière canadienne)	72 mètres	14,5 nœuds (26,854 km/h) (déclarée sous « vitesse maximum »)
NGCC Louis S. St-Laurent (brise-glace de la Garde côtière canadienne)	119,6 mètres	20 nœuds (37,04 km/h) (déclarée sous « vitesse maximale »)
NGCC Martha L. Black (brise- glace léger de la Garde côtière canadienne)	83 mètres	15,1 nœuds (27,965 km/h) (déclarée sous « vitesse maximale »)
Patrouilleur de classe Knud Rasmussen (Danemark)	61 mètres	Environ 17 nœuds (31,484 km/h)
Turva (Finlande)	95,9 mètres	18 nœuds (33,336 km/h)
Patrouilleur côtier de Gendarmerie maritime (France)	32 mètres	28 nœuds (51,856 km/h)
ICGV Thor (Islande)	93,8 mètres	19,5 nœuds (36,114 km/h)
Patrouilleurs extracôtiers de classe Nordkapp (Norvège)	105 mètres	21 nœuds (38,892 km/h)
Patrouilleurs côtiers de classe Cyclone (États-Unis)	51,82 mètres	35 nœuds (64,82 km/h)
Chalutier Outrigger (navire de pêche commerciale)	Habituellement plus de 20 mètres	Jusqu'à 8 nœuds (14,816 km/h)

Recommandation 12:

Que le gouvernement du Canada commande un examen pleinement indépendant et impartial des capacités des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA).

UNE FLOTTE DE SOUS-MARINS POUR PROTÉGER LES CÔTES DU CANADA



NCSM CORNER BROOK (Source : Marine royale canadienne)

Le comité est d'accord avec la Marine royale canadienne, qui indique, dans son document de vision stratégique *Point de mire 2050*, que les « sous-marins resteront probablement la plateforme maritime dominante dans un avenir prévisible et sont donc un élément essentiel d'une marine efficace au combat et équilibrée⁶⁸ ».

Des témoins ont parlé aussi de la nécessité de remplacer la flotte de sous-marins dans les prochaines années. Ils ont expliqué au comité que notre pays a besoin de sous-marins et qu'il doit investir là-dedans⁶⁹.

M. Boutilier a déclaré que « si nous laissons de côté les qualités ou les défauts [des sous-marins] de la classe Victoria, il est absolument essentiel de réfléchir à la façon dont nous pouvons nous aussi nous doter de sous-marins, étant donné qu'ils auront un rôle important à jouer du côté de nos relations avec nos amis » et nos alliés dans l'avenir. Il a insisté sur le fait que « presque tous les pays » se trouvant dans la région de l'océan Pacifique et de l'océan Indien « s'intéressent aux sous-marins » et que d'ici quelques années, « cette flotte deviendra de plus en plus un étalon dans les régions où nous menons des opérations ». M. Boutilier a ajouté qu'il y avait probablement plus de 200 sous-marins opérationnels dans les océans Indien et Pacifique seulement, et que d'autres sont en construction pour les marines de ces régions.

⁶⁸ Marine royale canadienne, *Point de mire 2050*, p. 54.

SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson, capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch, professeur James A. Boutilier.

De ce fait, et compte tenu de l'importance croissante des forces sous-marines dans le monde, il croit que le Canada devrait conserver une capacité sous-marine et investir dedans⁷⁰. Il ne fait aucun doute que la meilleure façon de se défendre contre la présence de sous-marins consiste à avoir nous aussi des sous-marins, stationnés sur les côtes Est et Ouest. C'est particulièrement nécessaire quand on considère combien les mines marines peuvent perturber le commerce et les déplacements aux ports canadiens, comme c'est arrivé pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Le comité remarque que d'autres États de la région circumpolaire arctique, dont le Canada fait partie, renforcent les capacités de leur flotte de sous-marins. Les États-Unis et la Russie déploient des sous-marins nucléaires dans les eaux arctiques, tandis que les nouveaux systèmes de propulsion anaérobie hybrides diesels-électriques, à pile et à combustible permettent aux sous-marins classiques de rester plusieurs semaines sous l'eau, plutôt que seulement quelques jours. En outre, ce type de système procure aux sous-marins classiques la capacité de fonctionner sous la glace, ce qu'ils ne pouvaient faire auparavant. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la Norvège prévoit moderniser sa flotte en se dotant, à partir du milieu des années 2020, de quatre sous-marins à propulsion anaérobie de la classe 212 de fabrication allemande.

Le gouvernement de l'Australie a décidé l'année dernière de doubler la taille de sa flotte de sous-marins, qui compte actuellement six bâtiments, en mettant en œuvre un programme de construction nationale en collaboration avec la France. Le programme, qui coûtera environ 50 milliards de dollars australiens, permettra de construire, en Australie-Méridionale, 12 sous-marins destinés à la Marine royale australienne. Le premier sous-marin entrera en service vers 2030⁷¹.

Le premier ministre de l'Australie a affirmé que ce projet créerait 2 800 emplois : « <u>les sous-marins seront construits en Australie, avec de l'acier australien, pour des emplois ici même en Australie⁷² ».</u>

La Marine royale canadienne a absolument besoin de renforcer les capacités de sa flotte de sous-marins. La flotte actuelle de quatre sous-marins de la classe Victoria ne suffit pas à assurer une présence efficace dans trois océans. Le Canada doit pouvoir compter sur une flotte beaucoup plus grande. Comme le quart d'une flotte de sous-marins est typiquement mis hors service pour radoub ou entretien régulier, seulement trois appareils sur quatre sont

71

⁷⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, professeur James A. Boutilier.

http://thediplomat.com/2016/04/why-japan-lost-the-bid-to-build-australias-new-subs/ [TRADUCTION].

opérationnels. Cette capacité doit se répartir entre deux océans, car le sous-marin de la classe Victoria ne peut pas aller sous les glaces, ce qui le rend inopérant dans l'Arctique canadien.

Avec une flotte de sous-marins modernes, le Canada pourra défendre ses côtes, ses voies maritimes, et ses ports contre les mines marines et les menaces sous-marines, tout en contribuant simultanément aux opérations à haut niveau de préparation du NORAD et de l'OTAN. Aujourd'hui, des dispositifs peuvent être cachés sous l'eau et activés à distance des mois plus tard, et le Canada doit se prémunir contre ce risque.

Le comité estime que le Canada a besoin d'une flotte de 12 sous-marins modernes à propulsion anaérobie; cette flotte lui permettrait de faire face aux défis marins à venir. Il serait ainsi possible d'en poster six dans l'Atlantique et six dans le Pacifique, tout en maintenant la capacité d'en déployer dans l'océan Arctique, au besoin.

Plan proposé d'acquisition de 12 sous-marins pour le Canada

Côte Est – haut niveau de	3
préparation/déployés	
Côte Est – maintenance approfondie (tous les	1-2
cinq ans)	
Côte Est – pré-service, post-service,	1-2
entraînement	
Côte Ouest – haut niveau de	3
préparation/déployés	
Côte Ouest – maintenance approfondie (tous	1-2
les cinq ans)	
Côte Ouest – pré-service, post-service,	1-2
entraînement	
Total	12

Le gouvernement devrait acquérir une flotte de 12 sous-marins et s'assurer qu'ils soient construits au Canada et que les retombées économiques soient réparties parmi toutes les régions du pays.

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada.

Recommandation 13:

Lancer d'ici la fin de 2018 le processus d'acquisition de 12 nouveaux sous-marins à propulsion anaérobie indépendante (6 pour chaque côte).

POUR UNE PROTECTION ÉQUILIBRÉE DU CANADA

Lorsque certains membres du comité ont évoqué la possibilité d'ajouter de nouvelles capacités à la flotte de la Marine royale canadienne, tel un grand navire de soutien amphibie qui servirait dans les opérations de maintien de la paix ou de secours humanitaire dans le monde, des témoins ont appelé à la prudence. Même si la plupart d'entre eux croient qu'une telle capacité serait utile à la Marine royale canadienne, ils ont insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas acheter un tel navire au détriment des capacités de combat. Comme l'a dit au Comité le capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch, « une capacité de cette sorte ajouterait beaucoup à la flexibilité de la Marine royale canadienne, sans rien sacrifier aux vaisseaux de combat de type frégate, qui ont constamment prouvé leur utilité dans le cadre d'opérations plus complexes et dangereuses⁷³ ».

Le vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson a abondé dans ce sens en disant : « Nous pouvons ajouter d'autres capacités [à la Marine], mais nous aurions besoin de ressources additionnelles », sinon « il faudra faire des choix ⁷⁴ . » Il croit toutefois qu'un navire de débarquement amphibie permettrait à la Marine royale canadienne de mener des missions d'aide humanitaire, d'intervention en cas de catastrophe et de maintien de la paix, entre autres.

IL NOUS FAUT 18 NAVIRES DE COMBAT DE SURFACE – COMMENÇONS LA CONSTRUCTION!

Il est prioritaire, pour le Canada, d'établir une capacité navale équilibrée et pleinement efficace dans les océans Atlantique et Pacifique, tout en maintenant la possibilité de déployer des capacités de surface et sous-marines renforcées dans les eaux de l'Arctique. Cela exigera de financer l'acquisition de 18 nouveaux navires de combat de surface – 9 sur chacune des côtes – dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale. Une enveloppe budgétaire de 26,2 milliards de dollars ⁷⁵ a été mise de côté en 2015 pour la construction d'au moins 15 navires, mais le gouvernement actuel n'a pas confirmé que ce projet ira de l'avant ni précisé combien de bâtiments seront construits.

⁷³ SECD, *Témoignages*, 19 septembre 2016, capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch.

⁷⁴ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson.

⁷⁵ http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/amd-dp/mer-sea/sncn-nss/nouvelles-news/2015-05-01-fra.html.

L'échéancier du plan actuel est le suivant⁷⁶ :

- Approbation de la mise en œuvre du projet
 : début des années 2020
- Adjudication du contrat de construction : début des années 2020
- Première livraison : fin des années 2020
- Capacité opérationnelle initiale : fin des années 2020
- Capacité opérationnelle totale : milieu des années 2040

Plus ce projet sera retardé, plus la somme mise de côté perdra de son pouvoir d'achat, étant donné les taux d'inflation. Si le gouvernement investit 2 % du PIB dans la défense, comme le comité le recommande dans la partie 1 du présent rapport, il disposera des ressources promises pour construire ces navires, et plus tôt que prévu.

Le Canada aura besoin de 18 navires de combat de surface pour défendre efficacement son littoral. Il pourra aussi assurer sa connaissance du domaine maritime s'il garde deux navires, au lieu d'un seul, en état de disponibilité opérationnelle élevée sur chaque côte. Ce faisant, le gouvernement respectera ses obligations envers le NORAD et l'OTAN, et il contribuera au resserrement des relations bilatérales avec les États-Unis, pour qui la connaissance du domaine maritime est une importante préoccupation.

Il sera également important de restaurer les capacités de défense aérienne de zone ainsi que de commandement et de contrôle de la flotte de surface de la Marine royale canadienne. Ce travail s'inscrira dans le cadre du programme de navire de combat de surface canadien. Compte tenu de la mise hors service des destroyers de la classe Iroquois, en 2017, la Marine se trouvera privée de cette capacité essentielle jusqu'à la mise en service d'appareils de défense aérienne jouant le rôle des navires de combat de surface canadiens.

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada.

44

_

http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-equipement/navire-combat-surface-canadien.page.

Le comité recommande :

Recommandation 14:

Que le gouvernement du Canada construise 18 navires de combat de surface pour assurer la protection des eaux canadiennes et de la flotte navale du Canada.

BESOIN URGENT DE LA PLATEFORME AEGIS OU D'UNE PLATEFORME SEMBLABLE

Le gouvernement doit faire de la restauration de cette capacité une priorité en faisant l'acquisition de la plateforme AEGIS ou d'une plateforme semblable. Cet investissement permettra d'assurer une protection véritable à la flotte maritime du Canada; de mettre fin à cette vulnérabilité; de déterminer la séquence de réponse en cas d'attaque; de déterminer la nature et l'ordre des mesures de protection à prendre; et surtout d'assurer la survie de la flotte en cas d'attaque. Les flottes navales de petite taille ont besoin de protection, comme l'a montré la guerre des Malouines. La Marine a donc, de manière urgente, besoin de la plateforme AEGIS ou d'une plateforme similaire qui pourra être mise à niveau suivant les progrès technologiques.

La plateforme fournira des images, des projections informatiques et des analyses plus vite que ne pourraient le faire des humains, et permettra ainsi aux commandants de la Marine, en situation de crise, de protéger la flotte et les intérêts nationaux (p. ex. protéger les villes contre des attaques). Elle renforcera aussi la capacité de la Marine de soutenir le NORAD en cas de lancement de missiles balistiques contre l'Amérique du Nord.

Selon le fabricant, « le système de combat Aegis est maintenant un réseau mondial réunissant plus de 100 navires de huit classes appartenant à six pays : l'Australie, le Japon, la Norvège, la République de Corée, l'Espagne et les États-Unis⁷⁷ ».

Le Canada ne participe pas actuellement à ce programme.

Nous ne pouvons pas priver notre flotte navale de cet outil.

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada.

Recommendation 15:

Que le gouvernement du Canada restaure la capacité de défense maritime du Canada par l'acquisition de la plateforme AEGIS ou d'une plateforme similaire.

http://www.lockheedmartin.com/us/products/aegis/global-aegis-fleet.html [TRADUCTION].

DES PÉTROLIERS RAVITAILLEURS D'ESCADRE SONT NÉCESSAIRES!



AOR DE CLASSE RESOLVE

(SOURCE: FEDERAL FLEET)

Le projet Resolve consiste en la conversion d'un porte-conteneurs moderne européen en un navire pétrolier ravitailleur. Le concept de la conversion d'un porte-conteneurs en un navire auxiliaire de la flotte navale n'est pas nouveau – il a été effectué à plusieurs reprises au cours des dernières décennies, y compris par la Marine royale et par les Forces navales des États-Unis.

Conçu par NavTech, une importante entreprise canadienne d'architecture navale, et Rolls Royce Marine, le navire sera converti chez l'entreprise sœur de Federal Fleet Services, Chantier Davie Canada au Québec. Un réseau de fournisseurs pancanadien provenant de six provinces a été sélectionné afin de fournir des équipements et des services pour le programme.

Le navire sera ensuite mis à la disposition de la Marine royale canadienne avec la prestation complète de services pour les 10 années suivantes. Le gouvernement du Canada possède une option d'achat du navire après les 10 ans.

(Source : Federal Fleet)

Il est essentiel que la Marine royale canadienne compte sur un soutien suffisant pour le ravitaillement en mer, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique. Les navires pétroliers ravitailleurs d'escadre : assurent le ravitaillement en carburant, en munitions, en pièces de rechange, en nourriture, en eau, etc.; comportent des installations médicales et dentaires modernes, dont une salle d'opération; fournissent installations et expertise dans la réparation des hélicoptères et de l'équipement; et présentent des capacités d'autodéfense de base⁷⁸. Sans ces bâtiments, les capitaines en déploiement doivent se soucier de la prochaine escale, ce qui n'est pas sans impact sur les activités, la vitesse, le trajet et l'efficacité du navire en mer. Il est donc essentiel que le Canada se procure des pétroliers ravitailleurs d'escadre pour optimiser les capacités des bâtiments de guerre.

⁷⁸ POINT DE MIRE 2050, p. 45.

Le gouvernement devrait donc essayer de poster deux navires de soutien en mer dans chacun des deux océans, l'un d'eux se tenant toujours disponible au cas où l'autre est en radoub/entretien ou a été déployé ailleurs. Puisque, selon toute probabilité, deux navires de soutien interarmées seulement seront construits dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, le gouvernement devrait garder le pétrolier ravitailleur d'escadre (AOR) de la classe Resolve qui est en cours de conversion aux chantiers Davie et se procurer un autre navire de ce type d'ici 2018. Ainsi, le Canada aura quatre navires de ravitaillement, soit deux AOR d'ici 2018 (un sur chaque côte) et deux autres quand Seaspan livrera les navires de soutien interarmées.

Ces quatre navires possèdent également une capacité secondaire modeste de soutien des forces sur terre; ils peuvent donc augmenter considérablement la capacité d'intervention de la Marine en cas de crise humanitaire. En postant deux navires dans chaque océan, le gouvernement serait bien plus en mesure de concrétiser sa volonté de contribuer à des opérations humanitaires et de maintien de la paix, comme le prévoit la lettre de mandat du ministre.

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada.

Recommandation 16:

Acquérir, d'ici 2018, un deuxième pétrolier ravitailleur d'escadre (AOR) de la classe Resolve, pour répondre à une lacune de capacité urgente le long de chaque littoral.

LES NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE NE SUFFISENT PAS



Le NCSM *Yellowknife* pratique un exercice de hissage avec un hélicoptère de la garde-côtière américaine (Source : Marine royale canadienne)

Le comité craint que la flotte actuelle de navires de défense côtière de la Marine royale canadienne ne puisse remplir les nombreuses fonctions qui lui sont confiées. Or, non seulement ces navires doivent-ils patrouiller les zones côtières du Canada, mais ils sont des éléments cruciaux de l'entraînement dans la Marine et constituent la première plateforme navale chargée de la lutte contre les mines. Au sujet de ce dernier rôle, le comité note que d'autres alliés ont amorcé une modernisation importante de leurs capacités maritimes de lutte contre les mines afin de pouvoir réagir au défi imposant que présentent les mines marines dernier cri.

Les navires de défense côtière ayant maintenant plus de 20 ans, le comité juge nécessaire de moderniser la capacité des navires canadiens de combat de surface de moindre envergure.

LE CANADA DOIT SE PROTÉGER CONTRE LES MINES MARINES!

Presque tous les navires qui passent par les ports canadiens pourraient transporter une ou plusieurs mines marines, lesquelles peuvent rester cachées sous la surface pendant six mois ou plus avant d'être activées. Ces mines présentent un risque de fermeture des ports canadiens et d'obstruction du commerce maritime pendant des mois. À l'heure actuelle, le Canada ne prévoit pas de construire ni d'acheter de bâtiment dragueur de mines ou de destroyer. C'est un manque de capacité qu'il faut corriger sans tarder.

Pour résumer, le comité est d'accord avec les témoins qui étaient d'avis que le Canada a besoin d'une Marine forte, polyvalente, tridimensionnelle et apte au combat; ils ont pressé le gouvernement fédéral d'investir davantage dans la force navale au cours des prochaines années afin d'accélérer les initiatives de recapitalisation dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, y compris pour corriger les lacunes des capacités sous-marines et aéronavales. Il en va de l'avenir de la Marine royale canadienne.

Afin que la Marine royale canadienne puisse simultanément se maintenir à un haut niveau de préparation dans le cadre du NORAD et de l'OTAN et défendre efficacement le Canada, il est recommandé que le gouvernement du Canada s'engage à maintenir une capacité navale équilibrée en assurant une présence efficace dans les trois océans bordant le Canada :

Recommandation 17:

Que le gouvernement accélère le remplacement des navires de défense côtière par des bâtiments dragueurs de mines et des destroyers capables de protéger les eaux canadiennes.

ASSURER LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE

Les Forces armées canadiennes doivent répondre à une large gamme de situations au pays et à l'étranger. Or, quand un engagement international se prolonge dans le temps, c'est le plus souvent l'Armée qui doit fournir le gros des ressources. Par exemple, non seulement l'Armée déploiera 455 soldats en Lettonie pour aider l'OTAN à rassurer ses alliés de l'Est, mais elle a de plus envoyé 220 soldats en Pologne dans le cadre de l'Opération Reassurance, et 200 autres en Ukraine pour participer à l'entraînement des forces militaires locales. Enfin, le Canada s'est engagé à affecter jusqu'à 600 membres des Forces armées canadiennes à une mission en Afrique dont la nature exacte reste à confirmer.

Le budget 2017-2018, rendu public le 22 mars 2017, confirme l'engagement du gouvernement à « offrir le niveau d'investissement nécessaire pour redonner aux Forces armées canadiennes une position durable sur le plan des finances, du capital et des ressources humaines, et [à habiliter] les Forces pour qu'elles puissent répondre aux défis des décennies à venir ».

Cependant, on constate que les dépenses affectées à l'armée, exprimées comme pourcentage du PIB, sont loin d'être suffisantes. Les témoignages et l'information disponible publiquement montrent que certains se demandent si le gouvernement a vraiment l'intention d'octroyer à l'armée les fonds suffisants pour non seulement maintenir les opérations actuelles, mais aussi combler les lacunes de capacité importantes signalées par le directeur parlementaire du budget, le vérificateur général, l'ombudsman des Forces armées canadiennes, les Forces armées canadiennes, les experts de l'industrie et le présent comité.

Il importe de souligner les nombreuses capacités acquises par les Forces armées canadiennes, en particulier les forces terrestres, au cours des 10 années qu'elles ont passé en Afghanistan. Parmi celles-ci, mentionnons des chars de combat principaux modernes (le Leopard II); des véhicules aériens sans pilote de soutien tactique; des hélicoptères de transport moyen à lourd (le Chinook Modèle D); et une capacité d'hélicoptère armé (qu'on a acquise en armant une escadrille d'hélicoptères Griffon de soutien).

Dans la foulée de la mission en Afghanistan, les Forces armées canadiennes ont été capables de maintenir et de renforcer ces capacités en gardant leurs appareils Leopard II, en intégrant des véhicules aériens sans pilote de soutien tactique (armés et non armés) à leurs formations, en faisant l'acquisition d'hélicoptères Chinook Modèle F – des appareils encore plus avancés – , en renforçant considérablement leurs capacités en matière de véhicules blindés légers (VBL), et en améliorant grandement les capacités individuelles des soldats sur le champ de bataille et leur connaissance de la situation grâce au Projet d'équipement intégré du soldat.

Ces capacités devraient être maintenues au cours des prochaines années.

Le gouvernement s'étant engagé à contribuer davantage aux missions de paix de l'ONU, l'Armée a besoin d'un nombre accru d'hélicoptères Chinook, soit de 24 à 36. Les hélicoptères d'attaque recommandés dans le présent rapport apporteront le soutien nécessaire aux

Chinook, en plus de protéger efficacement nos troupes pendant les opérations de recherche et de sauvetage en situation de combat.

LES LEÇONS DE L'AFGHANISTAN NE DOIVENT PAS ÊTRE OUBLIÉES

En 2006, le général Rick Hillier, alors chef d'état-major de la défense, a dit ce qui suit aux médias, après sa comparution devant le comité :

« Nous n'avons pas le genre d'appareil massif qu'il faut dans un environnement comme celui-là. Il faut un hélicoptère qui peut décoller à une grande altitude quand il fait très chaud, et ce n'est pas tous les aéronefs à voilure tournante qui peuvent le faire. L'appareil doit pouvoir transporter une lourde charge, sur une distance d'au moins 100 km, et ce, jour et nuit. » Il a ajouté que, lorsque l'armée canadienne a entrepris la mission en Afghanistan, elle a déterminé que ses hélicoptères Griffon et Sea King seraient soit inefficaces, soit trop difficiles à maintenir en état, et a opté plutôt pour des hélicoptères appartenant aux autres membres de la coalition⁷⁹. »

Le Canada prépare des déploiements dans des zones de conflits. Il faut donc qu'il alloue à l'Armée l'équipement dont elle a besoin. Pour ce faire, le gouvernement doit acheter davantage d'hélicoptères de transport lourd, sans quoi il exposera ses militaires à des risques inutiles, comme les expériences passées l'ont démontré. Ce sont les leçons du passé.

Le *Guide d'acquisition de la Défense* présente au moins 70 projets de rééquipement envisagés pour les années à venir. L'ancien commandant de l'Armée canadienne, le lieutenant-général Marquis Haines, a indiqué dans le numéro de décembre 2016 de *Canadian Defence Review* que « le VBL 6 est la nouvelle génération du VBL III. L'Armée veut les remplacer en nombre égal. Sur ses neuf bataillons d'infanterie motorisés, l'Armée veut que six disposent de l'ensemble complet des VBL 6. Mais ces six bataillons totaliseraient moins d'une soixantaine de véhicules, et c'est pourquoi elle s'affaire à acquérir 60 véhicules supplémentaires afin de pouvoir faire appel à un effectif complet⁸⁰. »

Par ailleurs, il sera important de remplacer entièrement la flotte actuelle d'hélicoptères tactiques Griffon, qui a environ 25 ans, afin de disposer d'un hélicoptère moderne capable « d'opérer en environnement non permissif [...]; d'agir comme escorte aérienne; de fournir une surveillance tactique; d'accomplir de la reconnaissance; d'être utilisé en support aux tirs de combat et au transport aérien de combat léger et d'être utilisé pour des fonctions de commandement de liaison et pour les opérations spéciales ». Selon le *Guide d'acquisition de la Défense*, l'appareil remplaçant le Griffon ne sera là qu'après 2025. Il faudra donc prolonger la durée de vie de la

⁷⁹ http://www.theglobeandmail.com/news/world/helicopters-would-cut-afghan-toll-ottawa-told/article711029/ [TRADUCTION].

Examen de la politique de défense, décembre 2016, p. 11.

flotte actuelle de Griffon, un processus qui devrait coûter plus de 1,5 milliard de dollars et qui ne prolongera que de façon limitée la durée de vie opérationnelle des appareils. Le Griffon a des capacités limitées, comme l'a expliqué le général Hillier ci-dessus, et les Forces armées canadiennes ont besoin de se maintenir à un haut niveau de préparation, non seulement pour assurer la défense du pays mais aussi pour répondre aux engagements pris envers le NORAD et l'OTAN. Dans ce contexte, le gouvernement devrait non pas prolonger la durée de vie de la flotte entière de Griffon, mais plutôt mettre à niveau 40 appareils et ajouter 24 hélicoptères d'attaque de conception militaire. Des hélicoptères polyvalents plus robustes devraient également être achetés, comme on l'a vu ci-dessus.

Au sujet de la capacité des Forces armées canadiennes de mener des opérations terrestres, M. Perry a dit au Comité que « nous sommes relativement bien placés pour maintenir le niveau d'activités terrestres que nous avons eues au cours des dernières années, grâce à l'accroissement de l'effectif de l'armée canadienne au milieu des années 2000 et à la mise à niveau effectuée au cours de la dernière décennie⁸¹ ». Cependant, l'Armée ne compte que 51 000 membres, dont 19 000 réservistes, 5 000 Rangers et 3 400 civils. Il lui est donc difficile, de simultanément assumer des déploiements additionnels à l'étranger et de conserver en plus l'effectif nécessaire pour intervenir lors des situations d'urgence au Canada ⁸². Avant de commencer chaque rotation de six mois, les soldats suivent un entraînement intensif adapté à la mission qu'ils vont assumer.

En tout temps, une des trois brigades de la Force régulière des Forces armées canadiennes (soit environ 4 800 soldats) se trouve au niveau le plus élevé de disponibilité opérationnelle; elle est alors sur le point d'être déployée ou en attente d'un déploiement éventuel⁸³. De plus, d'autres unités de la Force régulière, de la Réserve ou des Rangers sont formées pour intervenir à un court préavis en cas d'urgence nationale⁸⁴. Par conséquent, même si le nombre de soldats affectés aux missions à l'étranger est relativement faible, ces déploiements ont un impact important sur les ressources globales de l'Armée. Plus simplement, l'Armée doit répondre à une si large gamme de demandes exigeantes qu'elle ne peut se permettre aucun raté au chapitre du recrutement, de l'entraînement, de l'équipement et du maintien des effectifs.

Si l'Armée ne recrute pas directement les membres de la Force régulière – c'est la responsabilité du chef du personnel militaire –, elle doit les former. Le major-général Christian Juneau, commandant adjoint de l'Armée, a reconnu qu'il était essentiel, mais difficile, d'entraîner les soldats à intervenir efficacement dans une gamme si diversifiée d'environnements et de situations : « Les soldats canadiens doivent être prêts à participer à différents types d'opérations, telles que les interventions pour répondre aux catastrophes naturelles au Canada, comme ce fût le cas lors des feux de forêt à Fort McMurray en mai

⁸¹ SECD, <u>Témoignages</u>, 14 novembre 2016, David Perry.

⁸² SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, major-général Christian Juneau.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid.

dernier. Ils doivent également pouvoir partir en mission pour participer à l'entraînement et à l'instruction d'autres forces armées, comme nous le faisons dans le cadre de l'opération UNIFIER, en Ukraine⁸⁵ ».

Le major-général Juneau a précisé que l'entraînement se fait au niveau de l'individu, de l'unité et de la formation. Cette approche permet aux forces déployées de bien collaborer avec les alliés et de maintenir leur cohésion et leur efficacité dans les circonstances les plus exigeantes. Comme le major-général l'a expliqué, une fois qu'ils ont acquis des valeurs, compétences et connaissances au niveau individuel,

[l]es soldats s'entraînent en équipe, en unité et en groupements tactiques de différentes tailles dans des conditions réalistes, ce qui permet aux militaires de tous les grades de mettre à l'épreuve leurs compétences dans un vaste éventail de scénarios et de s'intégrer à leur équipe. L'entraînement collectif, qui comprend des exercices avec nos alliés et partenaires, permet aussi à l'armée canadienne de tester son efficacité dans le cadre d'opérations multinationales et interarmées. Chaque année, l'armée canadienne procède à des centaines d'exercices d'entraînement d'un bout à l'autre du pays pour préparer les soldats à travailler en cohésion lors des missions⁸⁶.

Plutôt que de se limiter à de petits groupes, les exercices devraient aussi prendre la forme d'opérations de grande envergure qui permettront aux commandants, aux commandants adjoints et aux officiers d'acquérir l'expérience nécessaire. Ces exercices devraient être continus.

Bien sûr, comme les conditions d'entraînement sont réalistes, les soldats s'exercent à utiliser l'équipement qu'on leur confiera pendant la mission. Les témoins ont dit que l'Armée « est résolue à renouveler et à remplacer les équipements essentiels » et que, au terme de la mission du Canada en Afghanistan, les véhicules blindés légers et la famille de chars Leopard 2 ont fait l'objet de modernisations.

Il reste que, vu les conditions difficiles que rencontrent les Forces armées canadiennes à l'étranger (Lettonie, Iraq et Syrie, Ukraine et mission potentielle de l'ONU), le comité trouve préoccupantes les déclarations des témoins selon lesquelles les lacunes urgentes de l'équipement ne sont pas corrigées.

⁸⁵ *Ibid*.

⁸⁶ Ibid.

En conséquence, il recommande :

Recommandation 18:

Que le gouvernement du Canada maintienne les capacités acquises en Afghanistan et qu'il accorde le financement nécessaire au maintien de l'efficacité et de la disponibilité opérationnelle de l'Armée.

Recommandation 19:

Que le gouvernement du Canada fasse l'acquisition de 60 véhicules blindés légers (VBL III) pour l'Armée.

Recommandation 20:

Que le gouvernement du Canada accélère les projets d'acquisition d'une nouvelle capacité d'hélicoptère tactique chargée de soutenir l'Armée, et que cet hélicoptère soit muni d'une capacité d'attaque armée.

Recommandation 21:

Que le gouvernement se procure d'autres hélicoptères de transport lourd, afin que sa flotte en compte 36 plutôt que 15.

INTÉGRER LA FORCE DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DANS « L'ÉQUIPE DE LA DÉFENSE » DE FAÇON GLOBALE

Les déploiements de la Force régulière de l'Armée sont immanquablement partagés par certains éléments de la Réserve. Mais depuis trop longtemps, selon les témoins, la Force de réserve ne reçoit pas les ressources nécessaires pour que son équipement et ses activités de recrutement et d'entraînement soient à la hauteur de ses besoins.

Le Ministère de la Défense nationale dit que ses employés civils, les membres de la Force régulière et les réservistes travaillent si étroitement ensemble qu'ils forment « l'Équipe de la Défense ». Et en effet, on a dit au Comité que la Première réserve, qui combine Aviation, Marine et Armée, « est un élément essentiel des Forces armées canadiennes, car grâce à un ensemble très particulier de compétences et de capacités, elle contribue au respect de la priorité de l'organisation : atteindre l'excellence dans l'ensemble du spectre des opérations⁸⁷ ». Cependant, selon les témoignages entendus, la Réserve connaît des problèmes sur le plan de l'administration financière, du recrutement et de l'entraînement.

Les réservistes, d'après les témoins, ont une excellente réputation de « citoyens-soldats » dans leur collectivité. Ils jouent aussi un rôle important dans les missions expéditionnaires, comme on l'a vu tout le long de la mission militaire du Canada en Afghanistan. Selon Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, la Réserve « fournit près de la moitié des 40 000 soldats de l'armée canadienne. Lors des missions internationales d'importance, l'armée canadienne

⁸⁷ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2016, major-général Paul Bury.

s'attend à ce que les unités de la Réserve de l'armée fournissent jusqu'à 20 % des soldats déployés⁸⁸ ». En fait, les réserves ont dépassé cette attente en Afghanistan : le major-général Lewis Mackenzie (à la retraite) a dit « qu'elles ont été une ressource essentielle durant la guerre d'Afghanistan, de l'ordre de 20 à 25 %, et qu'elles ont fait un travail extraordinaire. Quand je suis allé en Afghanistan, je n'ai pas vu la différence, tout simplement parce qu'il n'y en avait pas. Elles faisaient un excellent travail⁸⁹ ».

Le Comité a appris qu'il y a plus de 500 soldats canadiens actuellement déployés dans le monde, et que de ce nombre, près de 60, ou 12 %, sont des membres de la Force de réserve ⁹⁰. La baisse de participation de la Réserve aux missions expéditionnaires est principalement attribuable au ralentissement de la cadence des opérations (entraînement et opérations prévues) de l'Armée canadienne, mais on a dit au comité que, dans les faits, la Force de réserve n'est pas traitée comme un membre à part entière de l'« Équipe de la Défense », surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir les fonds nécessaires pour l'entraînement et l'équipement.

Dans son rapport du printemps 2016, le vérificateur général a constaté que, alors que « [l]a *Loi sur la défense nationale* précise que les membres de la réserve doivent principalement servir leur pays à temps partiel lorsqu'ils ne sont pas déployés[,] l'armée canadienne a consacré à ces [contrats de réservistes à temps plein] environ 20 % de l'ensemble du budget de la réserve lié à la rémunération et aux dépenses opérationnelles, ce qui [a] réduit le budget disponible pour les autres activités de la Réserve de l'armée » en 2014-2015⁹¹. Le vérificateur général a ajouté que, dans le même exercice, « la Défense nationale a réaffecté des fonds tirés du budget consacré à la Réserve pour d'autres activités⁹² ».

Le 1^{er} avril 2016, le chef d'état-major de la défense a changé le modèle de financement de la Première réserve, ouvrant un « compte pour attribuer un portail unique au financement de la Première réserve, pour la paie, le fonctionnement et l'entretien de la Réserve, et il en est rendu compte régulièrement à la haute direction⁹³ ». Le lieutenant-colonel (à la retraite) Selkirk a qualifié de « mesure très positive » l'adoption par l'Armée d'un nouveau système comptable qui réglera le « problème de longue date des sommes qui sont affectées à la Force de réserve, mais qui vont ailleurs⁹⁴ ».

Le recrutement et le maintien des effectifs posent aussi problème à la Force de réserve. C'est compréhensible, étant donné le changement des priorités de nombreux jeunes réservistes –

⁸⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Michael Ferguson, vérificateur général du Canada.

⁸⁹ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, major-général (à la retraite) Lewis Mackenzie.

⁹⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général Christian Juneau.

⁹¹ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Michael Ferguson, vérificateur général du Canada.

⁹² SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Michael Ferguson, vérificateur général du Canada.

⁹³ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 novembre 2016, major-général Paul Bury.

⁹⁴ SECD, *Témoignages*, 21 septembre 2016, lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk.

mariage, enfants, etc. – lorsqu'ils terminent leurs études postsecondaires. Quant aux réservistes plus âgés, leur maintien en poste nécessite la création de programmes particuliers.

À ce sujet, le vérificateur général a conclu ce qui suit dans son rapport du printemps 2016 :

la Réserve de l'Armée ne disposait pas du nombre de soldats dont elle avait besoin [...] Le nombre de soldats de la Réserve de l'Armée n'a cessé de diminuer parce que la Réserve n'arrive pas à recruter et à maintenir en poste les soldats dont elle a besoin. De plus, le budget alloué à la Réserve n'a pas été conçu pour financer entièrement l'instruction et les autres activités des unités [...] Les unités de la Réserve de l'armée doivent assurer l'instruction de leurs propres soldats. Cependant, nous avons constaté que la Réserve de l'armée ne disposait pas du nombre de soldats dont elle avait besoin. Par exemple, 12 des 123 unités de la Réserve avaient moins de la moitié des soldats nécessaires pour atteindre leur taille idéale⁹⁵.

Pour le chef des Réserves, le major-général Bury, ce déclin « marqué » de l'effectif de la Force de réserve est attribuable au ralentissement de la cadence des opérations depuis la fin de la mission en Afghanistan. Il a expliqué que « la moyenne des effectifs rémunérés est passée de 25 500 en 2012 à environ 21 349 au 31 mars 2015. Je parle là des effectifs de la Réserve, qui, entre-temps, ont d'ailleurs commencé à augmenter. Je pense que nous avons réagi aux problèmes qui se posaient à cet égard⁹⁶ ». L'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes a signalé la lenteur du processus de transfert des réservistes dans la Force régulière : « [o]n fait parfois attendre des réservistes jusqu'à deux ans avant de traiter leur demande de transfert dans la Force régulière. Ils sont nombreux à conclure qu'il est plus simple de démissionner des Forces armées canadiennes, puis de s'enrôler à titre de civils dans un centre de recrutement 97 ». En réponse à l'inquiétude grandissante des observateurs qui déplorent le déclin de la Réserve, le chef de l'état-major de la défense a donné en octobre 2015 une directive de mise en œuvre sur le renforcement de la Première réserve. Selon le major-général Bury, la directive « comportait une orientation claire visant à répondre à plusieurs besoins, dont l'augmentation de l'effectif de la Force de réserve à 28 500 militaires d'ici juillet 2019, un examen complet de la rémunération et des avantages sociaux des réservistes, et enfin, la poursuite de la professionnalisation de la Force de réserve grâce à la mise à jour constante de nos pratiques de formation, qui permettra de nous assurer

Bureau du vérificateur général du Canada, « <u>Rapport 5 — La Réserve de l'Armée canadienne — Défense nationale</u> », Printemps 2016 – Rapports du vérificateur général du Canada, 2016; et SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016.

⁹⁶ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 novembre 2016, major-général Paul Bury.

Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, « Nos gens, notre sécurité, notre futur : Rapport au ministère de la Défense nationale », L'examen de la politique de défense, juillet 2016, p. 5.

que les militaires de la Force de réserve sont formés selon les mêmes normes que celles de la Force régulière 98 ».

Le lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, représentait la coalition Reserves 2000, qui milite pour le renforcement de la Réserve. Il a avancé que la Force de réserve perd 5 % de son effectif chaque année en raison de l'inefficacité du système de recrutement, des compressions budgétaires et de son système d'entraînement, qui ne tient pas compte du fait que la plupart des recrues sont aux études. Selon le lieutenant-colonel Selkirk, ces trois facteurs sont responsables de l'insuffisance chronique de l'effectif de la Réserve, situation que, jusqu'à présent, personne n'aurait voulu corriger. M. Perry aussi a parlé du manque considérable de réservistes, précisant que « si nous nous situons à quelque 50 ou 60 % de la capacité autorisée pour la Force de réserve, cela va être très difficile ⁹⁹ ». Les difficultés que posent les programmes de recrutement des étudiants sont apparues clairement au comité lorsque celuici a demandé au brigadier-général Rob Roy MacKenzie, chef d'état-major, Réserve de l'Armée, de faire le point sur l'Initiative en leadership civilo-militaire.

Élargir l'Initiative pilote en leadership civilo-militaire (IPLCM) afin d'y intégrer quatre autres emplacements, auxquels tous les membres des réserves primaires auront accès (pour un total de cinq avec le programme de l'Université de l'Alberta, à compter de septembre 2015). L'AC sera responsable de quatre emplacements, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, et la MRC en établira un dans le Canada atlantique.

DIRECTIVE DE MISE EN ŒUVRE DU CEMD STRATÉGIE DE LA RÉSERVE 2015 : RENFORCER LA PREMIÈRE RÉSERVE 9 octobre 2015

M. Mackenzie a confirmé par écrit au comité qu'un seul membre, un réserviste de l'Armée, a réussi à obtenir le certificat, et que le programme n'est offert qu'à l'Université de l'Alberta. Le fait qu'on n'offre pas ce programme à la grandeur du pays (y compris dans des établissements d'études postsecondaires en milieu urbain, comme Halifax, Toronto, London, Montréal et Vancouver) signifie qu'on rate une occasion proactive d'intéresser les étudiants postsecondaires à se joindre à la Réserve.

Au sujet de l'exécution de la directive du chef de l'état-major, le lieutenant-colonel (à la retraite) Selkirk a expliqué que « [l]e premier problème et le plus important » sera le système de recrutement, qui n'aurait jamais à ce jour atteint ses objectifs pourtant limités. « Le [lieutenant-général Wynnyk, commandant de l'Armée,] doit modifier la façon dont les quotas de recrutement sont fixés, et l'ensemble du processus de recrutement doit revenir à l'armée et ne

⁹⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 novembre 2016, major-général Paul Bury.

⁹⁹ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2016, David Perry.

plus relever du groupe de recrutement central des Forces canadiennes », a dit le lieutenant-colonel Selkirk, pour qui il s'agit « d'un pas immense dans la bonne direction 100 ».

À propos des efforts qu'entendent faire les Forces armées canadiennes pour résoudre le problème de recrutement, le brigadier-général MacKenzie, chef d'état-major, Réserve de l'Armée, a fait remarquer que, aux termes de la rationalisation prévue par la directive du chef de l'état-major, « l'Armée assumera les responsabilités du Commandement du personnel militaire pour tous les aspects du recrutement de la Réserve à partir d'avril 2017¹⁰¹. Le but est d'enrôler désormais de nouvelles recrues en quelques jours, au lieu de semaines ou de mois. »

Enfin, le lieutenant-colonel (à la retraite) Selkirk a affirmé que l'alignement du calendrier d'entraînement des réservistes sur l'année scolaire – conformément à l'instruction donnée par le lieutenant-général Wynnyk, commandant de l'Armée – aura un impact positif sur la conservation des effectifs :

[L']objectif [du lieutenant-général Wynnyk] est de tenir l'ensemble de la formation des recrues pendant l'année scolaire au cours de laquelle ces dernières se joignent au régiment local à qui appartient l'unité. Cela contribuera énormément à résoudre le problème de l'attrition au moment de la formation, dont le taux se situe actuellement à 50 % dans la Force de réserve. Si vous engagez 10 recrues, seulement 5 d'entre elles se rendent à l'étape du recrutement, sans parler de l'entraînement qui suit. Ce système a été très efficace pendant de nombreuses années¹⁰².

Une autre préoccupation soulevée dans le rapport du vérificateur général est que « l'instruction des soldats de la Réserve de l'Armée n'a pas été entièrement intégrée à celle de la Force régulière 103 ». Pour cette raison, « les unités n'ont pas reçu des directives aussi précises » sur la préparation aux missions au Canada et « n'avaient pas toujours eu accès aux équipements requis pour s'entraîner et se déployer 104 ». De plus, le vérificateur général a constaté que, même si « l'armée canadienne a financé 21 000 postes de réservistes de l'Armée, seulement 14 000 réservistes étaient présents et formés 105 ».

Le major-général Jean-Marc Lanthier, commandant du Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne, a déclaré au comité que, si les militaires de la Force régulière se forment à temps plein, ce n'est pas le cas de ceux de la Réserve et que « le niveau et la norme qu'on

¹⁰⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk.

¹⁰¹ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2016, brigadier-général Rob Roy MacKenzie.

¹⁰² SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk.

¹⁰³ SECD, *Témoignages*, 20 septembre 2016, Michael Ferguson, vérificateur général du Canada.

¹⁰⁴ SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Michael Ferguson, vérificateur général du Canada.

¹⁰⁵ *Ibid*.

peut atteindre durant la même période sont différents, et les attentes en matière de formation sont donc différentes aussi. Pour les déploiements, la norme est exactement la même 106. » Le chef d'état-major de la Défense, le général Jonathan Vance, a également souligné « que nous ne dépêcherons pas des réservistes qui ne seraient pas prêts à intervenir [...] Nous ne travaillons pas de cette façon : nous ne l'avons jamais fait et nous ne le ferons jamais 107. »

Gary Walbourne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, s'est concentré sur l'« aspect humain de la défense » et a insisté sur la nécessité de s'assurer que les réservistes sont traités de la même manière que les membres de la Force régulière pour ce qui est des évaluations de l'état de santé, de la libération pour raisons médicales, des questions de transition et des droits accordés aux familles des membres décédés en service¹⁰⁸.

En particulier, M. Walbourne s'inquiétait des évaluations de l'état de santé, à propos desquelles il a déclaré « [n]ous savons qu'il n'y a pas de dossiers d'évaluations périodiques de la santé pour environ un tiers des réservistes [...] Personnellement, j'estime qu'afin de régler tous ces problèmes, il faut envisager d'accroître les effectifs des réserves. D'où ma question : comment va-t-on augmenter les effectifs des réserves tout en donnant le genre de soins et d'avantages divers dont les réservistes ont besoin? 109 »

De façon plus générale, il a déclaré que même si les Forces armées canadiennes « font un travail formidable » de préparation avant un déploiement sur le théâtre des opérations, ce qui l'inquiète surtout, c'est la « façon dont nous utilisons les réservistes au Canada, par opposition à ceux qui sont effectivement déployés¹¹⁰ ».

Parmi les réservistes, certains sont déployés dans le cadre d'opérations nationales de lutte contre les incendies, les inondations et autres catastrophes naturelles. Selon M. Walbourne, « s'il n'y a rien pour prouver que le problème existait déjà ou qu'il a été causé en service, ce sera "pas de chance" et tant pis pour lui¹¹¹ ».

Le brigadier-général MacKenzie a répondu aux préoccupations quant à l'équipement de la Réserve en expliquant que les Forces armées canadiennes disposent d'un plan pour entreprendre une évaluation des besoins pour certains équipements et autres fournitures de la Réserve. « Présentement, toutes les unités de la Réserve ne disposent pas de tableaux pour tous les ensembles d'équipement dont une unité pourrait avoir besoin. Les

¹⁰⁶ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, major-général Jean-Marc Lanthier.

¹⁰⁷ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, Gary Walbourne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

¹⁰⁹ *Ibid*.

¹¹⁰ *Ibid*.

¹¹¹ *Ibid*.

ressources sont mises en commun pour l'instruction collective, et c'est sur quoi nous avons fondé notre analyse afin de déterminer la meilleure façon de cerner les besoins. Nous voulons nous assurer que l'équipement est à la disposition des unités quand elles en ont besoin [...] Il y a également un plan à long terme, qui sera exécuté plus tard, visant à s'assurer que nous nous procurons le bon type de radio pour la Force de réserve¹¹². » Cette analyse soit s'achever autour de septembre 2017.

Le comité recommande :

Recommandation 22:

Que le gouvernement du Canada veille à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à l'instruction des membres de la Force régulière et de la Force de réserve et qu'il fasse état des progrès réalisés au Parlement dans les 180 jours.

Recommandation 23:

Que le gouvernement du Canada mette de côté les fonds nécessaires, comme il le fait pour les membres de la Force régulière, afin que les réservistes puissent être rémunérés pour le temps qu'ils consacrent à l'obtention de leurs évaluations médicales.

RECHERCHER DANS LA RÉSERVE LES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

Le lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk a fait remarquer qu'outre la valeur dont a fait preuve la Force de réserve dans les opérations militaires traditionnelles au fil des ans, les réservistes de l'Armée possèdent une mine de compétences et d'expériences uniques. On y trouve, par exemple, des professionnels de l'enseignement, des administrateurs municipaux, des policiers, des agents de prévention des incendies et des spécialistes de la santé communautaire. On devrait identifier ces réservistes qui possèdent des compétences spécifiques (technologie, élaboration de politiques, logistique, etc.) et recommander leur mise à contribution au MDN.

Y faisant écho, le lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire a déclaré au comité que la Réserve dispose d'un « formidable potentiel inexploité que nous n'avons jamais envisagé comme étant bien précis pour notre pays¹¹³ ». Parlant plus particulièrement de la Réserve de l'Armée, il a déclaré qu'elle est « la force la plus multiethnique, plurilingue et polyvalente de toutes les Forces canadiennes ». De ce fait, les compétences de ses membres pourraient être mises davantage à contribution, non pas tant pour régler des problèmes qui sont uniquement liés à des conflits et nécessitent l'emploi de la force, mais plutôt pour servir à « renforcer la capacité, maintenir nos forces et régler les problèmes afin de finalement faire reculer le plus possible l'aspect cinétique de la chose¹¹⁴ ». Il recommande dans le mémoire qu'il a soumis au comité que « 10 % de l'effectif de la Réserve, jusqu'au niveau des unités, [soit] composé de

¹¹² SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, brigadier-général Rob Roy MacKenzie

¹¹³ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire.

¹¹⁴ *Ibid*.

personnel de la Force régulière¹¹⁵ », ce qui permettrait à la fois de renforcer les capacités de la Réserve et de favoriser son intégration dans la Force régulière.

David Perry a rappelé au comité que, selon un rapport de 2011, « il fallait que les Forces armées canadiennes créent plusieurs milliers de postes supplémentaires, au-delà des 68 000, pour combler des lacunes dans les capacités touchant la cyberdéfense, l'espace et le renseignement, entre autres. Vous noterez qu'il ne s'agit là que des lacunes relevées il y a cinq ans; je crois que le déficit au chapitre du personnel s'est en fait accru depuis cette époque¹¹⁶. » Le major-général Paul Bury, chef de la Réserve, a avancé que « [l]es Forces armées canadiennes voient apparaître de nouvelles technologies, comme la cybernétique, et notre capacité à les maîtriser dépendra de l'aptitude de la Force de réserve à tirer parti des connaissances des réservistes qui exercent des professions scientifiques ou techniques dans le domaine civil ou qui ont fait des études universitaires dans des domaines de pointe. C'est là une excellente occasion de montrer à tous la valeur inestimable des éléments de la Force de réserve et de montrer aux membres de nombreuses collectivités à quel point les réservistes qui travaillent ou vivent à leurs côtés leur ressemblent, eux qui représentent, bien souvent, les Forces armées canadiennes 117. »

Pour sa part, le lieutenant-colonel (à la retraite) David Last a fait valoir devant le comité que recruter plus de femmes, de membres des minorités visibles et des communautés multiculturelles, aussi bien dans la Réserve que chez les cadets, permettrait de s'assurer que le pays dispose des types de compétences requises pour les déploiements en petits groupes, afin de « favoriser la stabilisation, la prévention et le développement dans des régions qui sont des sources de radicalisation déstabilisante », tout en donnant « de l'espoir aux gens dans les collectivités qui peuvent être marginalisées, de manière à leur permettre de jouer un rôle dans la politique internationale canadienne 118 ».

À propos des mesures à prendre concernant les Réserves, le général Jonathan Vance a dit au comité « Je reconnais que nous devons examiner la situation générale des Forces de réserve; cela fait partie de notre prochain examen de la politique de défense. Nous devons examiner nos investissements dans ces forces. Nous devons nous assurer que la capacité de base des Forces de réserve canadiennes et leur équipement répondent aux objectifs d'utilisation que nous avons pour elles¹¹⁹. »

Le vérificateur général a d'ailleurs confirmé que le ministère de la Défense nationale s'est engagé à appliquer chacune de ses 13 recommandations sur la Réserve de l'Armée, et a

SECD, Mémoire présenté par l'honorable lieutenant-général Roméo Dallaire au ministre de la Défense nationale en réponse à une invitation à comparaître devant le comité sénatorial de la défense et de la sécurité le 19 septembre 2016.

¹¹⁶ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2016, David Perry.

¹¹⁷ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2016, major-général Paul Bury.

¹¹⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 19 septembre 2016, lieutenant-colonel (à la retraite) David Last.

¹¹⁹ SECD, *Témoignages*, 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

produit un plan d'action à cet effet. Il a dit « Je pense qu'il est très clair qu'ils savent ce qu'il faut faire. Le problème n'est pas là. Il s'agit de savoir s'ils ont les moyens de le faire et de le mettre en œuvre¹²⁰. »

Le Comité recommande :

Recommandation 24:

Que le gouvernement du Canada fasse le point chaque année au Parlement sur :

- (i) les mesures prises pour atteindre la cible de recrutement (effectif de 21 000 réservistes de l'Armée);
- (ii) le renforcement des Réserves de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation;
- (iii) l'accroissement par le ministre de la Défense nationale des occasions offertes aux étudiants postsecondaires de se joindre aux Réserves;
- (iv) la mise en œuvre des recommandations du vérificateur général relativement aux Réserves.

UNE GARDE CÔTIÈRE ARMÉE JOUANT UN RÔLE POLICIER



NGCC *CAPTAIN GODDARD* M.S.M. Source: Garde côtière canadienne

Outre les fonctions qu'elle remplit dans les eaux extracôtières et intérieures du Canada, la Garde côtière canadienne joue un rôle central dans la protection des eaux arctiques du pays. Elle est souvent la première agence gouvernementale à entrer en scène lorsqu'il s'agit de protéger la souveraineté maritime du Canada. En 2003, le comité avait déposé un rapport intitulé *Les côtes du Canada : les plus longues frontières mal défendues au monde*, dans lequel il se penchait sur cette question. Les syndicats des officiers et des membres d'autres grades ont indiqué qu'ils appuyaient la recommandation voulant que la Garde côtière joue un rôle policier, à condition que les membres concernés reçoivent la formation, l'équipement et la rémunération qui conviennent. Comme il l'avait fait dans ce rapport datant de plus de dix ans,

SECD, <u>Témoignages</u>, 20 septembre 2016, vérificateur général du Canada Michael Ferguson.

le comité recommande que la Garde côtière canadienne soit autorisée à jouer un rôle policier, le cas échéant.

Différentes classes de navires de la Garde côtière jouent déjà un rôle de conformité et d'exécution de la loi. C'est le cas, par exemple, des patrouilleurs semi-hauturiers et des patrouilleurs extracôtiers. Il est logique que ces navires, et d'autres appareils veillant à l'application de la loi, soient couramment armés et que la Garde côtière s'acquitte d'un rôle policier en plus de ses autres fonctions. Ce renforcement du rôle de la Garde côtière pourrait aider le Canada à respecter son engagement à dépenser l'équivalent de 2 % de son PIB dans le domaine de la défense, comme il est exigé des membres de l'OTAN.

À l'heure actuelle, la Garde côtière doit dépêcher par avion le personnel chargé de faire respecter la réglementation sur l'environnement, le transport et la pêche ainsi que le *Code criminel*. Une Garde côtière jouant un rôle policier permettrait une plus grande efficacité, fournirait les services requis et réduirait les coûts pour les contribuables. Par conséquent, le comité recommande :

Recommandation 25:

Que le gouvernement du Canada établisse une Garde côtière armée jouant un rôle policier et dotée des pouvoirs nécessaires pour faire respecter la réglementation sur l'environnement, le transport et la pêche ainsi que le *Code criminel*.

LA PROTECTION DU NORD

Avec plus de 18 millions de kilomètres carrés de terre et d'eau, le Canada constitue la zone de recherche et de sauvetage la plus vaste au monde 121. Le climat varié et difficile, de même qu'une population très dispersée font que l'environnement dans lequel s'effectuent les opérations de recherche et de sauvetage pose des défis de taille, a-t-on expliqué au comité. Malgré ces immenses défis, les services canadiens de recherche et de sauvetage collaborent étroitement pour offrir « des activités de recherche et de sauvetage "harmonisées" dont l'objectif premier est de sauver des vies. L'aide mutuelle des organismes est l'un des principes fondamentaux du système 122 ». La responsabilité du Système canadien de recherche et de sauvetage est partagée entre des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, sans oublier des organisations de bénévoles. Les Forces armées canadiennes fournissent des ressources militaires pour intervenir par rapport à plus de mille incidents par année, et sont plus particulièrement « responsables de l'exécution des opérations de recherche et de sauvetage aéronautiques et de la coordination efficace des missions de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes » grâce à trois Centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage situés à Victoria, Trenton et Halifax 123.

Le major-général Seymour a souligné que, au Canada, les équipes de recherche et de sauvetage sont soumises à la tyrannie de la météo et de la distance, expliquant que cela peut prendre jusqu'à 12 heures pour atteindre certains endroits. A cet égard, il a insisté, sur l'importance de la préparation : « les personnes qui travaillent dans ces conditions difficiles doivent donc être munies d'un équipement à jour et en bon état. Ces personnes doivent également posséder les compétences nécessaires pour éviter tout événement désastreux ou y survivre 124 ». Le comité a également appris que la formation en recherche et en sauvetage est spécialement adaptée aux exigences particulières de l'environnement arctique et s'appuie sur un partenariat étroit avec les communautés autochtones.

La Garde côtière canadienne, administrée par le ministère des Pêches et des Océans qui est responsable de la recherche et du sauvetage maritimes, répond chaque année à plus de 6 000 appels de détresse en mer¹²⁵. Mario Pelletier, sous-commissaire aux Opérations à la Garde côtière canadienne, a expliqué que, comme pour le programme de formation en recherche et en sauvetage des Forces armées canadiennes, une formation approfondie, pratique et à jour constitue la pierre angulaire du programme de recherche et de sauvetage de la Garde côtière.

SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général William Seymour.

¹²² SECD, *Témoignages*, 18 avril 2016, Lori MacDonald.

SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, major-général William Seymour.

¹²⁴ *Ibid*.

¹²⁵ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, Mario Pelletier.

En ce qui concerne le personnel, « environ 950 membres des Forces armées canadiennes formés pour mener des missions de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24, 365 jours par année, dans les régions les plus difficiles du pays fournissent des soins médicaux et procèdent à des évacuations d'urgence, au besoin 126 ». Cependant, le major-général Seymour a reconnu que « nous avons besoin de plus de techniciens de recherche et de sauvetage » et que des mesures ont été prises pour « augmenter le nombre de techniciens de recherche et de sauvetage que nous formons pour qu'il passe à 20 par année afin d'avoir le bon nombre de personnes à l'avenir 127 ».

Malgré ce besoin de techniciens de recherche et de sauvetage supplémentaires dans les Forces armées canadiennes, on a assuré au comité que, « même si le gouvernement envisage le déploiement de membres des Forces canadiennes à l'étranger pour prendre part à des opérations de soutien de la paix ou à nos opérations en Europe, nous n'allons aucunement compromettre la situation de la recherche et du sauvetage ici au Canada¹²⁸ ».

Lori MacDonald, sous-ministre adjointe au Secteur de la gestion des urgences et des programmes à Sécurité publique Canada, a souligné les efforts en cours pour moderniser le Programme national de recherche et de sauvetage depuis son transfert à la Sécurité publique en 2015. Outre l'amélioration permanente du système satellitaire international de recherche et de sauvetage – Cospas-Sarsat – auquel le Canada participe, M^{me} MacDonald a souligné que la Sécurité publique avait récemment terminé l'élaboration d'un protocole d'entente avec l'ensemble des provinces et des territoires visant à échanger des renseignements dans le cadre d'un Système central de gestion des connaissances en recherche et en sauvetage.

M^{me} MacDonald a expliqué que le cadre de gouvernance de la coordination du Programme national de recherche et de sauvetage doit être renforcé afin de garantir un meilleur soutien à tous les niveaux de gouvernement. Les améliorations en cours portent sur les dispositifs aéronautiques et maritimes, ainsi que sur l'intégration du dispositif de recherche et de sauvetage terrestre. Les provinces et les territoires demeurent les autorités compétentes en matière de recherche et de sauvetage terrestres, ce qui rend l'harmonisation à travers le pays essentielle. Le comité a appris que Sécurité publique Canada a entamé des consultations avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de mettre à jour le cadre stratégique de coordination des opérations de recherche et de sauvetage. Ces consultations devraient se terminer à l'hiver 2017.

Les témoins ont souligné les efforts déployés pour améliorer la formation en recherche et en sauvetage, tout particulièrement dans le Haut-Arctique. Le comité a été heureux d'apprendre que les Forces armées canadiennes, en collaboration avec ses partenaires de recherche et de sauvetage, réexaminent en permanence leurs activités de recherche et de sauvetage :

SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, major-général William Seymour.

¹²⁷ *Ibid*.

¹²⁸ Ibid.

« Toutes les missions de recherche et de sauvetage menées par un centre de coordination des opérations de sauvetage sont examinées et analysées pour que l'on puisse en tirer des leçons, et ensuite ces leçons sont consignées dans le système et appliqués à la grandeur du pays. On fait cela dans le cadre de toutes les missions 129 ».

La majorité des enjeux, en matière de recherche et de sauvetage, soulevés par les témoins porte sur la capacité à entreprendre des opérations dans l'Arctique canadien. Ces enjeux sont décrits plus en détail ci-après.

Le rôle des Forces armées canadiennes dans la défense de la souveraineté et la sécurité de l'Arctique sera probablement appelé à s'accroître, tant de par sa portée que de par son importance. Cependant, disposer de capacités dans l'Arctique est extrêmement coûteux. Comme le souligne le Document de consultation publique de l'Examen de la politique de défense, « les activités militaires dans le Nord s'accompagnent de coûts phénoménaux ».

Une politique canadienne de défense axée sur l'avenir se doit de prendre en compte tout un éventail de défis, présents ou futurs, liés à l'Arctique, a-t-on expliqué au Comité, et ce, tout particulièrement alors que l'importance stratégique de l'Arctique ne cesse de s'accroître. Plusieurs témoins ont souligné que l'environnement arctique ne cesse de se complexifier, car la fonte de l'océan Arctique offre de nouvelles routes maritimes commerciales et que le Canada doit se préparer à l'accroissement des risques liés à un plus grand degré d'activités humaines et commerciales dans la région.

FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES (NORD)

L'accroissement des activités dans l'Arctique augmente les responsabilités du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, ainsi que celles de leurs partenaires en recherche et en sauvetage, en intervention d'urgence et en surveillance de l'environnement. Si les témoignages ont mis en évidence tout un éventail d'efforts entrepris par les Forces armées canadiennes pour rétablir, au cours des dernières années, ses capacités dans l'Arctique, il est clair, pour le comité, que ces progrès sont trop lents. L'accroissement des capacités dans l'Arctique est essentiel, ont réitéré les témoins, tout particulièrement en raison de la modernisation des ressources russes dans l'Arctique. Une meilleure compréhension de l'espace aérien et des voies d'approche maritime du Canada nécessite des capacités de renseignements, de surveillance et de reconnaissance accrues.

Comme il a été mentionné précédemment, les Forces armées canadiennes sont principalement responsables des opérations de recherche et de sauvetage maritimes, mais elles peuvent, sur demande, également fournir de l'assistance aux provinces et aux territoires pour les opérations

_

¹²⁹ *Ibid*.

de recherche et de sauvetage terrestres et intervenir dans le cas d'urgence dans une collectivité, comme un besoin de réapprovisionnement d'urgence ou une crise humanitaire 130. Cependant, la formation de la Force opérationnelle interarmées (Nord), qui constitue l'une des six forces opérationnelles interarmées régionales, est différente des autres, précisément « parce qu'elle n'a pas de mandat pour la mise sur pied d'une force [qui inclut la responsabilité d'organiser, de former et d'équiper des forces]. Il s'agit plutôt d'une petite organisation dotée d'un personnel limité, chargée de la planification, de la coordination, du commandement et du contrôle, qui se sert de biens provenant de formations et d'unités situées au Sud, ou des autres forces opérationnelles interarmées régionales 131 ».

Le brigadier-général Nixon a défini ses priorités, en tant que commandant de la Force opérationnelle interarmées (Nord), comme suit :

[P]réparer, planifier et mener des opérations; bâtir et maintenir la connaissance de la situation dans la zone de responsabilité; élargir et renforcer les partenariats régionaux; soutenir les Rangers canadiens et le programme des Rangers juniors canadiens; soutenir le personnel de l'Équipe du Nord; tout aussi important, me faire le champion des projets des infrastructures 132.

Mener des opérations dans l'Arctique présente des défis particuliers et les témoins ont affirmé que leur réussite et leur efficacité dépendent en grande partie d'une bonne connaissance de l'environnement, d'une infrastructure adaptée et d'une bonne préparation aux opérations de recherche et de sauvetage¹³³. Intervenir dans les meilleurs délais est absolument essentiel dans les opérations de recherche et de sauvetage et cela nécessite une collaboration étroite entre les partenaires de recherche et de sauvetage, coordonnée par les Centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage, et l'importance de la préparation ne saurait être trop soulignée.

À ce sujet, le major-général Seymour a expliqué les exigences de formation propres au personnel de recherche et de sauvetage de l'Arctique :

Au cours de la première année d'instruction d'un technicien en recherche et de sauvetage, celui-ci passe 11 jours en compagnie de chasseurs inuits dans l'Extrême-Arctique afin d'acquérir des techniques de survie. Cette étroite collaboration avec les membres des Premières Nations est essentielle à notre capacité collective de mener

¹³⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 12 décembre 2016, brigadier-général Nixon.

¹³¹ *Ibid*.

¹³² *Ibid*.

¹³³ SECD, <u>Témoignages</u>, vice-amiral Robertson.

des missions de recherche et de sauvetage dans l'environnement ardu de l'Extrême-Arctique.

En plus des qualifications de base, les équipes de recherche et de sauvetage mettent en pratique leurs compétences au moyen de divers exercices. Des exercices de recherche et de sauvetage à petite échelle sont menés régulièrement au niveau de l'unité en collaboration avec des partenaires locaux et régionaux. De plus, des exercices multinationaux et multiorganisationnels d'envergure, par exemple l'Exercice — Programme national de recherche et de sauvetage, permettent aux équipes de recherche et de sauvetage de partout au pays de mettre à l'épreuve leurs compétences et de parfaire leurs capacités de coordination si essentielles aux missions de recherche et de sauvetage¹³⁴.

La rapidité d'intervention est cruciale dans les missions de recherche et de sauvetage et cette dernière dépend de la disponibilité des ressources. Cela peut poser, dans la région arctique, des défis particuliers. C'est pourquoi le comité a été heureux de prendre connaissance d'une initiative de la Garde côtière visant à élargir la présence de la Garde côtière auxiliaire canadienne et des sauveteurs bénévoles dans l'Arctique.

Lancée en 2015, cette initiative permettra :

la création de six nouvelles stations de recherche et de sauvetage de la Garde côtière — quatre en Colombie-Britannique et deux à Terre-Neuve-et-Labrador — de même que la remise à neuf d'une installation à St. Anthony, à Terre-Neuve, où se trouvera également un nouveau poste d'embarcations de sauvetage; des améliorations apportées aux centres de Services de Communication et de Trafic Maritimes de la Garde côtière, les oreilles et les yeux du Canada sur l'eau pour assurer des communications ininterrompues avec les marins; la prolongation de la saison opérationnelle pour les navires de la Garde côtière qui sillonnent l'Arctique; la création d'une branche auxiliaire réservée à l'Arctique; l'expansion vers l'Arctique du programme de bénévolat des communautés autochtones existantes qui permettra aux communautés de l'Arctique d'avoir accès au financement des navires et de l'équipement afin qu'elles puissent participer à la Garde côtière auxiliaire; et la création d'une nouvelle station côtière de sauvetage dans l'Arctique 135.

SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général William Seymour.

SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2016, Mario Pelletier, sous-commissaire, Opérations, Garde côtière canadienne.

Pour la majorité des témoins, les menaces les plus immédiates pour le territoire arctique canadien viennent du climat et non de nations avoisinantes car, comme l'a déclaré le brigadier général Nixon, commandant de la Force opérationnelle interarmées (Nord), « [l]a principale menace opérationnelle pour la zone de responsabilité de la Force opérationnelle interarmées (Nord) est le climat 36 ». Dans un mémoire présenté au comité, le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut, reprend à son compte les appels à un soutien logistique amélioré afin de relever les défis environnementaux et géographiques : « le réchauffement climatique est en train d'ouvrir l'Arctique à un rythme alarmant. L'activité humaine y est en forte croissance – les participants ont notamment mentionné les vols polaires, l'intensification du trafic maritime et de la durée de la navigation dans le Passage du Nord-Ouest ainsi que la hausse manifeste du nombre de visiteurs en quête d'aventure et d'embarcations de plaisance dans la région arctique 37 ». C'est pourquoi le sénateur Patterson pense que des « mesures doivent être prises en prévision des accidents qui se produiront inévitablement dans l'Arctique 138 ».

Le sénateur Patterson, dans un mémoire officiel présenté au comité, a aussi demandé que le gouvernement s'assure que tous les aéronefs de recherche et de sauvetage disposent des capacités appropriées pour effectuer des missions dans l'Arctique. Il a fait remarquer que comme les ressources aériennes spécialisées les plus proches pour la recherche et le sauvetage se trouvent à Winnipeg, le gouvernement pourrait « envisage[r] de faire affaire, par contrat ou en sous-traitance, avec des entreprises privées d'aviation de la région capables d'offrir un soutien rapide en matière de recherche et de sauvetage [dans l'Arctique] 39 ».

Bien que le major-général William Seymour ait déclaré au comité que les Forces armées canadiennes disposaient de plateformes de recherche et de sauvetage désignées, « y compris les hélicoptères Griffon et Cormorant et les avions Hercules et Buffalo, qui peuvent tous être utilisés dans le cadre des opérations dans l'Arctique », le comité ne peut ignorer qu'on lui a fait état de la lenteur du projet de remplacement des aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe¹⁴⁰.

Dan Ross a déclaré que le Projet d'achat d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe, visant à remplacer six CC-115 Buffalo et douze CC-130 Hercules, « est en cours depuis 14 ans¹⁴¹ ». Avec la décision récente du gouvernement de faire l'acquisition de 16 C-295W d'Airbus, le projet est finalement entré dans sa phase de mise en œuvre et il est prévu que les nouveaux aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe atteindront leur pleine capacité

SECD, *Témoignages*, 12 décembre 2016, brigadier-général Nixon.

¹³⁷ SECD, Examen de la politique de défense 2016 – Mémoire officiel présenté par le sénateur Dennis Patterson représentant le Nunavut, mémoire, 2016.

¹³⁸ Mémoire officiel présenté par le sénateur Dennis Patterson.

¹³⁹ *Ibid*.

SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général William Seymour. Voir aussi MDN, « <u>Projet d'achat d'aéronefs</u> de recherche et de sauvetage à voilure fixe, », 10 janvier 2017.

¹⁴¹ SECD, *Témoignages*, 20 juin 2016, Dan Ross.

opérationnelle en 2022¹⁴². Le sénateur Patterson a affirmé que, bien que les futurs C-295 soient technologiquement supérieurs aux anciens appareils de recherche et de sauvetage, il s'inquiète de leur vitesse et des répercussions de cette dernière sur le temps d'intervention :

Selon les recherches que j'ai faites pour la table ronde de la défense, actuellement, aucun Hercules en provenance de Trenton, en Ontario; de Greenwood, en Nouvelle-Écosse; et de Winnipeg ne peut se rendre à Iqaluit en trois heures de vol à partir de ces bases. Nous aurons donc maintenant des aéronefs plus lents, mais dotés de meilleures technologies. Or, qu'en est-il de la recommandation des participants à la table ronde, [...] [à savoir] de relocaliser les aéronefs soit à Iqaluit ou à Yellowknife, où [la Force opérationnelle interarmées (Nord) a] des détachements, ou même à Cambridge Bay, pour améliorer considérablement le temps de réaction? Grâce à la relocalisation, les aéronefs auraient beaucoup plus de carburant, et on pourrait en prolonger le temps sur zone 143.

La décision, prise dans le Budget 2017-2018, de reporter le versement de 8,48 milliards de dollars en 2035-2036 afin qu'il coïncide avec la livraison des avions de recherche et sauvetage préoccupe le comité, qui espère obtenir des clarifications à ce sujet au cours des prochaines semaines. La décision du gouvernement d'acquérir un nouvel aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe pour l'Aviation royale canadienne doit certes être saluée, mais on peut craindre que cette acquisition ne réponde pas entièrement aux défis uniques observés dans l'Arctique.

RENFORCER LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

D'autres mesures s'imposent par ailleurs. Le brigadier-général Michel Lalumière, directeur général du Développement de la Force aérienne, a indiqué que l'Aviation royale canadienne souhaitait moderniser sa flotte d'hélicoptères de recherche et de sauvetage en vue de l'utiliser jusqu'en 2040, et que le projet en était actuellement à l'étape de l'analyse des options. Compte tenu, plus généralement, de la nécessité de consolider la recherche et le sauvetage, ce projet de modernisation doit aller de l'avant, et il faudra envisager diverses manières possibles de renforcer la flotte actuelle de Cormorant, qui ne comprend aujourd'hui que 14 appareils répartis entre les côtes Est et Ouest. Il n'y en a aucun dans la région centrale, entre les Grands Lacs et le pôle Nord.

Il sera nécessaire de prendre d'autres mesures en raison du remplacement des appareils CC-138 Twin Otter par un aéronef plus polyvalent qui sera basé dans le Nord, comme le prévoit

¹⁴² MDN, « Projet d'achat d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe », 10 janvier 2017.

SECD, *Témoignages*, 12 décembre 2016, sénateur Dennis Patterson.

le *Guide d'acquisition de la Défense*. Le gouvernement devrait aussi voir à engager plus de fournisseurs locaux chargés d'appuyer la recherche et le sauvetage dans le Nord du Canada.

Le comité recommande :

Recommandation 26:

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures afin d'améliorer le temps de réaction lors des missions de recherche et de sauvetage dans le Grand Nord :

- (i) en accélérant le remplacement des CC-138 Twin Otter;
- (ii) en examinant la possibilité de mettre en service les hélicoptères VH-71 présentement entreposés afin d'accroître les capacités de recherche et de sauvetage;
- (iii) en élargissant le partenariat déjà formé avec l'Association civile de recherche et de sauvetage aérien afin de disposer de meilleures options en matière de recherche et de sauvetage dans l'Arctique grâce au recours à des fournisseurs locaux;
- (iv) en remplaçant la flotte actuelle d'aéronefs de patrouille Aurora par un nouvel appareil de patrouille d'ici 2030.

RENFORCER LA RÉSERVE ET LES RANGERS DANS LE NORD CANADIEN

Que sont les Rangers canadiens?

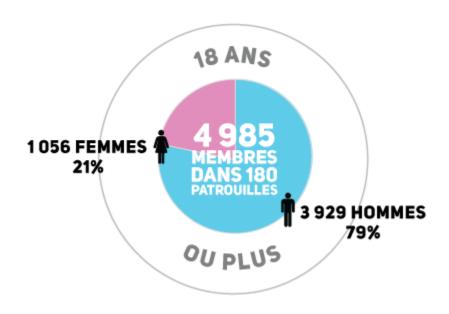
Les Rangers canadiens sont un sous-élément constitutif de la Force de réserve des Forces armées canadiennes (FAC). Ils assurent « une présence militaire dans les régions peu peuplées du Nord du Canada, le long des côtes et dans les endroits isolés qui ne peuvent être desservis de façon adéquate ou économique par d'autres éléments des FAC ».

Qui sont les Rangers canadiens?

Les résidents autorisés du Canada, âgés de 18 ans ou plus, peuvent se joindre aux Rangers canadiens. Ils doivent aussi satisfaire aux critères suivants :

- être physiquement et mentalement capable de remplir les fonctions d'un Ranger canadien;
- ne pas avoir été reconnu coupable, en vertu du Code criminel du Canada, d'une infraction grave pour laquelle un pardon n'a pas été obtenu incluant les infractions commises avec une arme à feu, crimes de violence, infractions liées à la drogue ou autres infractions laissées à l'appréciation de l'instructeur des Rangers canadiens;
- ne doit pas être membre d'une autre sous-composante des Forces armées canadiennes ou d'une autre branche nationale militaire ou policière (Gendarmerie royale du Canada, Garde côtière canadienne):
- posséder les compétences nécessaires pour survivre et fonctionner efficacement sur le terrain en situation d'urgence.

En date du 30 avril 2016, il y avait 4 985 Rangers canadiens au sein des FAC dont 3 929 hommes (79 %) et 1 056 femmes (21 %).



Où sont les Rangers canadiens?

GROUPES DE PATROUILLES DES RANGERS CANADIENS





Relever les défis

Les Rangers canadiens jouent un rôle essentiel dans les missions de recherche et de sauvetage arctiques. Souvent appelés « les yeux et les oreilles » de l'Arctique canadien, les Rangers sont au nombre d'environ 5 000 et constituent une force qui assure une présence militaire avec 179 patrouilles de Ranger dans 414 collectivités nordiques peu peuplées ¹⁴⁴. Dans un rapport de 2011, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense avait recommandé de poursuivre la modernisation des Rangers et d'élargir leur mandat à l'environnement maritime.

La lettre de mandat du ministre de la Défense nationale demande au ministre Sajjan d'augmenter l'effectif des Rangers canadiens. Le brigadier-général MacKenzie a indiqué que des efforts en ce sens étaient en cours et qu'était mené un « véritable examen consultatif dans les groupes de Rangers afin de savoir où il est possible de les augmenter¹⁴⁵ ». De nombreux témoins ont loué l'excellent travail accompli par les Rangers dans les communautés nordiques éloignées et les régions faiblement peuplées. Le comité a cependant été surpris d'apprendre que les Forces armées canadiennes ne recrutent en fait pas activement de Rangers juniors dans le programme des Rangers canadiens et qu'il n'existe pas de « mécanisme de suivi qui nous permet de savoir si les Rangers juniors qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui ont quitté le programme se sont engagés dans les Rangers ou dans les Forces armées canadiennes¹⁴⁶ ».

« Notre but, idéalement, c'est que les Rangers juniors fassent des études postsecondaires ou qu'ils entreprennent des activités de ce genre, et non nécessairement qu'ils poursuivent une carrière militaire » a expliqué le lieutenant-colonel Carvallo, commandant du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens¹⁴⁷.

Le lieutenant-colonel Carvallo a également déclaré que les Forces armées canadiennes examinent comment et où les rôles des Rangers pourraient être élargis. De plus, une formation complémentaire a été mise en place. Le brigadier-général MacKenzie, chef d'État-major de la Réserve de l'Armée, a décrit les deux nouveaux cours proposés en 2016, comme suit : « Il s'agit d'un cours de type endoctrinement militaire pour Rangers, ce que nous n'avions pas auparavant. L'autre était un cours de chef de patrouille pour les aider dans les rôles de leadership et l'organisation. Les Rangers sont considérés comme étant formés lorsqu'ils sont enrôlés et arrivent donc avec ces compétences¹⁴⁸ ».

Les Rangers réguliers et juniors jouent un rôle important dans les collectivités et il faut chercher à accroître leur participation. Les Rangers sont appelés, entre autres responsabilités clés, à

SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, major-général Christian Juneau.

¹⁴⁵ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 novembre 2016, brigadier-général Rob Roy MacKenzie.

SECD, *Témoignages*, 12 décembre 2016, lieutenant-colonel Luis Carvallo.

¹⁴⁷ *Ibid*.

¹⁴⁸ SECD, <u>Témoignages</u>, 21 novembre 2016, brigadier-général Rob Roy MacKenzie.

montrer aux Canadiens comment survivre dans les conditions climatiques hostiles du Nord. C'est un rôle crucial sur lequel il faudrait mettre l'accent.

Dans son mémoire, le lieutenant-général (à la retraite) Dallaire a recommandé que les Rangers canadiens, qui célèbrent leur 70^e anniversaire cette année, puissent « disposer des actifs et des possibilités de se former en vue d'un déploiement maritime afin de mener des opérations de surveillance en eau libre 149 » pour élargir les capacités des Forces armées canadiennes en la matière.

Cela dit, le gouvernement doit répondre aux préoccupations sérieuses soulevées par l'ombudsman des Forces armées canadiennes, selon qui les Rangers n'ont pas les systèmes de soutien dont ils ont besoin, notamment sur le plan des soins de santé.

Selon M. Walbourne, « lorsqu'une personne se joint aux Forces armées canadiennes et remplit sa part du marché, nous avons une obligation à son endroit, c'est-à-dire prendre soin d'elle si elle tombe malade ou se blesse 150 ». Cette préoccupation, de même que les autres que l'ombudsman pourrait soulever dans le cadre de son examen, devront être traitées de manière prioritaire par le gouvernement.

Étant donné l'importance nationale de l'Arctique canadien et l'évolution rapide de l'environnement de sécurité, le comité recommande :

Recommandation 27:

Que le gouvernement du Canada adopte un plan en vue de porter à 7 000 le nombre de Rangers, d'accroître la fréquence de l'entraînement offert aux Rangers et de trouver des façons d'élargir le programme des cadets et des Rangers juniors dans le Nord, et que le gouvernement fasse état au Parlement des progrès réalisés dans les 180 jours.

Recommandation 28:

Que le gouvernement du Canada dote les Rangers des capacités côtières requises pour appuyer les opérations de recherche et de sauvetage.

Recommandation 29:

Que le gouvernement du Canada crée un régiment des Réserves qui serait basé au Yukon.

¹⁴⁹ Mémoire présenté par le lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire.

¹⁵⁰ http://www.cbc.ca/news/politics/canadian-rangers-arctic-patrol-reserves-1.3938299 [TRADUCTION].

SUPPRIMER L'INCONDUITE SEXUELLE

En mars 2015, l'ex-juge de la Cour suprême Marie Deschamps a rendu publiques les conclusions du rapport <u>Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes</u>. Le rapport se voulait une fenêtre sur la prévalence des inconduites sexuelles au sein des Forces armées canadiennes et levait le voile sur la culture sous-jacente de la sexualisation au sein des forces armées. De plus, le rapport demandait la mise en œuvre selon un leadership fort des changements de culture essentiels au redressement de cette situation inacceptable. La juge Deschamps a fait état d'un « lien indéniable » entre l'existence d'une culture organisationnelle hostile et l'intégration déficiente des femmes au sein de l'organisation, pressant la haute direction de s'employer dans un premier temps à accroître la représentation des femmes dans les Forces armées canadiennes pour amorcer ce changement de culture.

Le rapport de la juge Deschamps intéressera vivement ceux et celles qui se soucient des Forces armées canadiennes et de leurs membres. Pour cette raison, le comité reproduit ci-dessous des extraits de ce rapport ainsi que la liste complète des recommandations de la juge Deschamps.

Voici des comportements qui constituent du harcèlement sexuel et doivent donc être interdits :

- les propos dénigrants par l'usage de parties du corps;
- les invitations ou demandes importunes de nature sexuelle:
- les attouchements ou tapotements non nécessaires;
- les regards lubriques jetés sur le corps d'une personne:
- les insinuations ou railleries importunes et réitérées au sujet du corps, de l'apparence ou de l'orientation sexuelle d'une personne;
- les propos suggestifs ou d'autres formes d'agression verbale de nature sexuelle;
- l'affichage de propos ou d'images dégradants ou offensants de nature sexuelle.

De plus, le harcèlement sexuel peut survenir au cours d'un incident isolé ou bien d'une série d'incidents qui, pris séparément, ne constitueraient pas nécessairement des actes de harcèlement sexuel. La victime et le harceleur peuvent être du même sexe ou de sexes différents, et il n'est pas nécessaire que le harceleur soit employé par la même organisation que la victime; en fait, toute personne touchée par le comportement peut en être la victime.

HARCÈLEMENT SEXUEL ET RELATIONS DE POUVOIR

Comme l'a indiqué la Cour d'appel de l'Ontario dans le cadre d'une plainte de harcèlement sexuel déposée par divers employés contre leur superviseur :

En raison de l'inégalité de pouvoir qui existe dans la relation entre une employée et son superviseur, et la perception selon laquelle une opposition au comportement d'un superviseur pourrait engendrer des conséquences, particulièrement lorsque le comportement ne vise pas précisément l'employée en question (par exemple, lorsqu'il émet des propos ou qu'il touche un autre employé, ou qu'il se dénude devant un groupe de personnes), une employée pourrait se plier à cette conduite. Dans ce type de circonstance, l'employée consent à une conduite importune parce qu'elle a le sentiment qu'elle ne peut s'objecter.

Il s'agit d'une préoccupation qui est particulièrement pertinente pour les FAC, puisque la chaîne de commandement et la structure organisationnelle qui la soutient sont à la base de la majorité des interactions. Les inégalités de pouvoir peuvent également survenir lorsqu'il y a une différence de grade, ce qui touche également presque toutes les interactions professionnelles et sociales.

La juge Deschamps a constaté dans son rapport « que les militaires semblent s'habituer à cette culture de la sexualisation à mesure qu'ils gravissent les échelons. Par exemple, les sous-officiers (s/off), tant les hommes que les femmes, semblent être généralement désensibilisés à la culture de la sexualisation. Les officiers ont, quant à eux, tendance à tolérer les cas de comportement sexuel inapproprié, parce qu'ils estiment que les FAC ne font que refléter la société civile. Plusieurs membres sont convaincus que les s/off supérieurs imposent une culture du silence ayant pour effet de dissuader les victimes de signaler l'inconduite sexuelle qu'elles ont subie.

Devant de telles attitudes, les subalternes sont nombreux à avoir l'impression que les membres de la chaîne de commandement excusent les comportements sexuels inappropriés ou qu'ils sont prêts à fermer les yeux sur les incidents qui y sont liés. »

LES DIRIGEANTS SUPÉRIEURS DOIVENT AGIR POUR CHANGER LA CULTURE.

« Un changement culturel complet s'impose donc, et il ne peut s'opérer sans la participation proactive des dirigeants supérieurs des FAC. Les dirigeants supérieurs – plus particulièrement ceux qui ont des responsabilités générales de supervision – doivent reconnaître qu'il existe un problème de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle dans les forces armées, affirmer clairement que l'inconduite sexuelle est inacceptable et adopter une stratégie complète afin d'éliminer le climat de sexualisation qui règne et de mieux intégrer les femmes dans les forces

armées, entre autres en nommant un nombre accru de femmes à des postes de dirigeant supérieur. »

ÉTABLIR UN CENTRE DE RESPONSABILISATION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET D'AGRESSION SEXUELLE.

La juge Deschamps a recommandé « la création d'un centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle, qui serait indépendant des FAC et qui serait chargé de recevoir les plaintes portant sur un comportement sexuel inapproprié, de même que d'assurer la prévention, le soutien aux victimes, la collecte de données, la formation et le suivi de l'issue des causes. Le processus de traitement des plaintes devrait permettre aux victimes de décider si elles souhaitent que leur plainte donne lieu à une enquête officielle, mais cellesci devraient dans tous les cas avoir le droit de recevoir un traitement et des services de soutien 151. »

http://www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien/examen-externe-sexuelle-hd-2015/sommaire.page

<u>LISTE COMPLÈTE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE LA JUGE</u> DESCHAMPS

Recommandation no 1

Reconnaître que les comportements sexuels inappropriés constituent un problème grave dans les FAC et s'engager à s'y attaquer .

Recommandation nº 2

Établir une stratégie qui produira un changement de culture afin d'éliminer le climat de sexualisation et de mieux intégrer les femmes et qui comportera une analyse des politiques des FAC pour s'assurer qu'elles sont inclusives.

Recommandation no 3

Créer un centre indépendant de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle à l'extérieur des FAC qui aura la responsabilité de recevoir les signalements de comportements sexuels inappropriés, de mener les activités de prévention, de coordonner et de surveiller la formation, de faire de la recherche, de fournir le soutien aux victimes, de faire le suivi de la responsabilisation, et d'agir comme autorité centrale pour la collecte de données.

Recommandation nº 4

Permettre aux militaires de signaler les incidents de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle ou de simplement demander des services de soutien sans être tenus de porter plainte officiellement.

Recommandation n° 5

Avec le concours du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle :

Élaborer une définition simple et large du harcèlement sexuel qui englobe toutes les dimensions des relations entre les militaires au sein des FAC.

Élaborer une définition du terme relation personnelle préjudiciable qui traite efficacement des relations entre personnes de différents grades et qui comporte une présomption de relation personnelle préjudiciable applicable lorsque les personnes en cause détiennent des grades différents, à moins qu'elles aient divulgué leur relation de manière adéquate.

Définir l'agression sexuelle dans la politique comme étant un attouchement de nature sexuelle, intentionnel non consensuel.

Fournir du soutien sur l'exigence du consentement, spécifiquement sur l'impact de certains facteurs sur le consentement véritable, comme l'intoxication, la différence de grade et la chaîne de commandement.

Recommandation nº 6

Avec le concours du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle, élaborer une approche unifiée portant sur les comportements sexuels inappropriés et inclure dans une seule politique rédigée en langage clair autant d'aspects des comportements sexuels interdits que possible.

Recommandation nº 7

Simplifier le processus de traitement des plaintes de harcèlement, notamment :

- Transmettre les plaintes officielles aux cmdt, qui agissent comme arbitres des griefs.
- Réduire l'importance accordée au MARC.

Recommandation nº 8

Permettre aux victimes d'agression sexuelle de demander, avec le soutien du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle, le transfert de leur plainte aux autorités civiles; le cas échéant, fournir aux victimes les raisons pour lesquelles le transfert est refusé.

Recommandation nº 9

Confier au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle la responsabilité d'assurer, de coordonner et de surveiller le soutien aux victimes, y compris la responsabilité d'agir comme défenseur des victimes engagées dans le processus de plainte ou d'enquête.

Recommandation nº 10

Confier au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle la responsabilité d'élaborer, de concert avec d'autres experts en la matière des FAC, le programme de formation et la responsabilité principale d'assurer le suivi de la formation sur toutes les questions qui ont trait à la conduite sexuelle inconvenante.

LES COMMANDANTS MILITAIRES DOIVENT OBTENIR DES RÉSULTATS

Le comité convient que le malaise ou l'insécurité que peut ressentir le personnel militaire au sein de l'organisation sont des problèmes de qualité de vie qui affectent tant la victime que l'efficacité de l'ensemble de l'organisation. Lors de sa comparution, le général Jonathan Vance a expliqué que l'opération HONOUR – lancée dans la foulée du Rapport Deschamps – a pour but « d'éliminer les comportements sexuels inappropriés dans [les rangs] des Forces armées canadiennes¹⁵² ». Parmi ses autres effets néfastes, le harcèlement sexuel est un obstacle au recrutement et au maintien de femmes en poste.

L'ordre d'opération du chef d'état-major de la défense retire aux commandants le pouvoir d'examiner et de gérer les cas de harcèlement sexuel et d'intimidation, et le confie plutôt au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, qui « mènera ses activités hors de la chaîne de commandement des FAC; il sera établi au sein du ministère de la Défense nationale et relèvera du sous-ministre (SM)¹⁵³ ». Cette mesure sans précédent montre que le problème est sérieux et qu'un centre opérationnel complet est nécessaire pour répondre aux besoins.

ORDRE D'OPÉRATION DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE - OPÉRATION HONOUR

- 14. Conduite des opérations. Cette entreprise nécessitera un effort englobant l'ensemble des FAC. Les FAC commenceront par utiliser les services de l'Équipe d'intervention stratégique des Forces armées canadiennes sur l'inconduite sexuelle (EISF-IS) pour la coordination de l'élaboration de politiques, de formations, d'instructions et de mesures de soutien supplémentaires à l'intention des militaires. L'Op Honour sera exécutée en quatre phases :
- a. Phase 1 Lancement (en cours). Le vice-chef d'état-major de la défense (VCEMD) établira une stratégie globale et un plan d'action connexe pour se pencher sur les autres recommandations qui figurent dans le rapport de la responsable de l'examen externe et prendra les mesures nécessaires pour élaborer le mandat, la gouvernance et le modèle opérationnel du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (intérimaire) [CIIS(I)] (voir l'annexe B). J'enverrai personnellement aux commandants et aux cadres supérieurs des FAC des directives détaillées concernant les mesures requises pour terminer la mission. Les commandants communiqueront les directives à leurs subordonnés de manière officielle et superviseront l'élaboration d'ordres au niveau des formations et des unités. La phase 1 doit être terminée au plus tard le 30 septembre 2015;
- b. Phase 2 Préparation. Les commandants devront personnellement superviser la communication et l'application des mesures de discipline, de la doctrine de leadership en place, ainsi que des ordres et des politiques concernant particulièrement les comportements sexuels dommageables et inappropriés. Le commandant appuyé, avec l'aide des commandants en appui, élaborera et donnera de la formation sur les comportements sexuels inappropriés à l'intention des FAC. Parallèlement à cette phase, le CIIS(I) commencera ses activités, comme il est décrit à l'annexe B. L'efficacité des activités de la phase 2 sera mesurée et les résultats devront m'être communiqués au plus tard le 1er juillet 2016;

¹⁵² SECD, <u>Témoignages</u>, 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

http://www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien/annexe-b-op-honour.page.

- c. Phase 3 Déploiement/Emploi. Parallèlement au maintien des communications et de l'application des mesures de discipline par les commandants, les FAC publieront des politiques révisées et donneront de l'instruction spécialement conçue pour cette mission aux dirigeants de l'organisation. Pendant l'exécution de cette phase, le CIIS(I) atteindra sa capacité opérationnelle totale. L'efficacité de chacune des activités de la phase 3 devra être mesurée, et les résultats devront m'être communiqués au plus tard le 1er juillet 2017;
- d. Phase 4 Maintien et stabilisation. Au cours de cette phase, les fonctions de coordination de l'EISF-IS seront réabsorbées par le ministère de la Défense (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC), qui seront mieux orientés, formés et entraînés pour gérer les fonctions entièrement harmonisées avec le Code de valeurs et d'éthique du MDN et des FAC. Les commandants continueront de superviser personnellement le maintien des valeurs et l'application des mesures administratives et/ou disciplinaires. Le CIIS continuera de fonctionner au maximum de sa capacité opérationnelle.

Formats alternatifs

- Ordre d'opération du CEMD Op HONOUR (PDF, 4726 ko)
- Ordre d'opération du CEMD (O Op CEMD) Op HONOUR Annexe A Annexe B Annexe C
- Foire aux questions Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle
- Message interne du SM et du CEMD : Établissement d'un Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle à l'intention des membres des Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes ont aussi mis au point du matériel de formation comme la boîte à outils à l'intention des commandants, afin que les militaires de tous les grades puissent traiter les cas d'inconduite sexuelle. Depuis janvier 2016, ces mesures ont permis de porter des accusations contre 8 personnes, qui ont été trouvées coupables d'infractions sexuelles, et de 55 autres personnes qui ont fait l'objet de mesures administratives 154.

Cela dit, le comité convient aussi que les Forces armées canadiennes doivent encore apporter des améliorations dans certains domaines.

Le rapport d'étape sur l'opération HONOUR publié en août 2016 confirme cette évaluation. En effet, on peut y lire que « [l]es Forces armées canadiennes commencent seulement à mettre en œuvre les changements définis dans l'opération HONOUR, lesquels, même s'ils sont bien amorcés, prendront des années à mettre en place et à consolider. La plupart des initiatives qui sous-tendent ce changement viennent d'être lancées et l'organisation commence seulement à pouvoir mesurer les résultats 155 ». Étant donné la lenteur des progrès réalisés à ce jour, le comité convient que les Forces armées canadiennes doivent prendre les mesures nécessaires pour ne pas retarder indûment la mise en œuvre de l'opération. Le comité comprend que le changement — en particulier le changement de culture au sein d'une organisation — prend du

_

¹⁵⁴ *Ibid*.

Document d'information de la Bibliothèque du Parlement, « Étude sur les questions relatives à l'examen de la politique de défense : Inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes et questions connexes », 21 septembre 2016.

temps, mais il est d'avis que les Forces armées canadiennes doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer l'opération HONOUR et accélérer son implantation.

Par ailleurs, il est essentiel que le ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la défense opèrent un changement de culture au Ministère, de façon à ce que chaque membre – et chaque chef – doive rendre des comptes. Le changement devrait débuter à l'étape du recrutement, où la santé mentale et les valeurs du candidat devraient être mesurées et évaluées. Par exemple, on devrait soumettre aux recrues des scénarios qui pourraient se produire pendant les déploiements, et les réponses données permettraient de déterminer si la personne est apte à se joindre aux Forces armées canadiennes et si, par ses valeurs morales, elle est digne d'en porter l'uniforme.

Une fois enrôlée, la personne doit comprendre qu'elle sera tenue responsable de ses actes. Les commandants qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour identifier et discipliner les intimidateurs et les prédateurs devraient être destitués de leurs fonctions.

Comme il n'a pas entendu suffisamment de témoignages sur cette question, le comité a l'intention de faire un suivi à cet égard au cours de la présente législature et de produire un rapport sur la mise en œuvre pleine et entière des recommandations du rapport de la juge Deschamps et sur les résultats de l'opération HONOUR.

Afin de mener cet examen comme il se doit, le comité demandera au chef d'état-major de la Défense de venir faire le point sur chaque phase de sa directive concernant l'opération HONOUR.

REFLÉTER LA DIVERSITÉ CANADIENNE

Le comité a également pris connaissance des obstacles à la rétention des femmes au sein des Forces armées canadiennes. Par exemple, le lieutenant-général Michael Hood, commandant de l'Aviation royale canadienne, a déclaré que « les défis liés au fait d'avoir une famille, d'être déployé et de respecter les exigences du service militaire sont beaucoup plus importants dans les couples militaires mariés que lorsqu'un seul membre du couple est militaire. Habituellement, on constate qu'un des deux époux prend sa retraite pour permettre à l'autre de poursuivre sa carrière 156 »

Selon le rapport d'automne de 2016 du vérificateur général du Canada, les femmes ne représentent que 14 % de la force régulière. Le comité a donc été encouragé d'entendre que la haute direction des forces militaires avait fixé des cibles de recrutement ambitieuses reposant sur une stratégie « redynamisée » d'attraction et de marketing pour encourager les femmes à s'enrôler, et que les Forces armées canadiennes « accordent aux femmes un traitement d'inscription prioritaire 157 ». Le ministre Sajjan a expliqué que les Forces armées canadiennes travaillent à attirer plus de recrues féminines et à accroître le pourcentage de femmes dans les Forces armées canadiennes de 1 % par an pour atteindre l'objectif de 25 % 158. Le comité a également été informé des efforts d'intégration de perspectives – notamment sur le plan de l'instruction – tenant compte des différences entre les sexes dans la planification et les opérations militaires.

L'accroissement de la représentation des femmes dans les forces militaires et une meilleure intégration du principe d'équité entre les sexes dans l'ensemble de l'organisation sont des buts importants, inscrits au cœur du changement des Forces armées canadiennes.

L'inclusion des femmes sera particulièrement importante pour le renouvellement des engagements du Canada envers les opérations de soutien de la paix des Nations Unies. Dans son rapport précédent, *Déploiements de l'ONU : Prioriser nos engagements au Canada et à l'étranger*, le comité recommande que le Canada aide à accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies. Pour y parvenir, les Forces armées canadiennes doivent adopter l'analyse comparative entre les sexes qui se doit et supprimer ses propres obstacles à la participation des femmes.

Lors de sa comparution devant le comité, le général Vance, chef d'état-major, a déclaré que « la diversité, non seulement en recrutant des femmes, mais des Autochtones et des membres de minorités visibles, [améliore] notre capacité opérationnelle ¹⁵⁹ ». De ce fait, en plus d'améliorer l'équilibre entre les sexes au sein des Forces armées canadiennes, une nouvelle

¹⁵⁶ SECD, <u>Témoignages</u>, 28 novembre 2016, lieutenant-général Michael Hood.

Bureau du vérificateur général du Canada, « <u>Rapport 5 — Recrutement et maintien de l'effectif dans les Forces armées canadiennes — Défense nationale, Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada.</u>

⁵⁹ SECD, *Témoignages*, 21 septembre 2016, général Jonathan Vance.

politique de défense devrait insister sur l'importance d'accroître toutes les formes de diversité dans les forces militaires. Le ministre Sajjan s'est fait l'écho de cette opinion dans son témoignage. En effet, il a réitéré la nécessité de refléter la diversité de la population multiculturelle du Canada et dit au comité que l'organisation est déterminée à faire du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes un « milieu libre de tout harcèlement et ouvert à tous les Canadiens¹⁶⁰ ». Toutefois, « libre de tout harcèlement » ne se traduit pas directement en un reflet de la diversité et du multiculturalisme qui caractérisent la population canadienne. Comme c'est le cas chez nos alliés, les forces militaires canadiennes peinent depuis longtemps à atteindre leurs objectifs concernant les populations autochtones et les minorités visibles. En date de février 2016, les peuples autochtones et les minorités visibles représentaient 2,5 % et 6,5 % des forces militaires, en dépit des objectifs fixés à 3,4 % et à 11,8 % respectivement ¹⁶¹.

Selon le Rapport de l'automne 2016 du vérificateur général sur le recrutement et la rétention au sein des Forces armées canadiennes, les forces militaires n'ont pas de « plan complet pour attirer un plus grand nombre de recrues » notamment les « Autochtones et [l]es membres de minorités visibles 162 ». Une nouvelle culture est nécessaire pour prioriser la diversification des Forces armées canadiennes et l'impulsion doit venir du chef d'état-major de la défense et de chaque commandant de division.

Dans sa réponse au rapport, le ministère de la Défense nationale a indiqué que, en 2017, « [l] Forces armées canadiennes mettront sur pied une équipe à temps plein dénommée Groupe de travail sur le recrutement et la diversité qui sera dédié au développement, à la planification et à l'exécution d'activités visant à accroître les niveaux de groupes en matière de diversité dans les Forces 163 ». Si la mise sur pied d'un groupe de travail constitue un pas dans la bonne direction, bien d'autres mesures doivent être prises, notamment pour diversifier les Forces armées canadiennes afin de refléter le caractère multiculturel de la population canadienne et d'attirer plus de femmes dans les rangs des Forces armées canadiennes au moyen d'une politique de recrutement exhaustive et inclusive. Le comité recommande :

Recommandation 30:

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les Forces armées canadiennes respectent leurs obligations prévues dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en cernant et en supprimant les obstacles à la juste représentation des femmes, des peuples autochtones et des minorités visibles; et qu'il fasse état au Parlement de

¹⁶⁰ SECD, <u>Témoignages</u>, 30 mai 2016, l'honorable Harjit Singh Sajjan.

¹⁶¹ Bruce Campion-Smith, « Canada's top general launches push to recruit women », *The Toronto Star*, 19 février 2016.

Bureau du vérificateur général du Canada, « <u>Rapport 5 — Recrutement et maintien de l'effectif dans les Forces armées</u> canadiennes — Défense nationale, *Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada*.

Bureau du vérificateur général du Canada, « <u>Rapport 5 — Recrutement et maintien de l'effectif dans les Forces armées canadiennes — Défense nationale</u>, *Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada.*

l'avancement des travaux du Groupe de travail sur le recrutement et la diversité avant le 31 décembre 2017.

FORCES D'OPÉRATIONS SPÉCIALES

Le Commandement des Forces d'opérations spéciales permet au Canada de contribuer à des opérations militaires de toutes sortes, dans tous les types de conflits. Les Forces d'opérations spéciales doivent être prêtes en tout temps à intervenir rapidement dans l'ensemble du territoire canadien et partout dans le monde. Elles sont souvent la principale composante de la contribution du Canada à la lutte contre le terrorisme. Le Commandement des Forces d'opérations spéciales a fait partie intégrante des opérations militaires en Afghanistan, et il participe aujourd'hui à la campagne de la coalition contre les groupes terroristes en Iraq.

Le COMFOSCAN compte actuellement, outre son quartier général, cinq unités :

- 1) la Deuxième Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2);
- 2) le Régiment d'opérations spéciales du Canada (ROSC);
- 3) le 427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation (EOSA);
- 4) l'Unité interarmées d'intervention du Canada Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (UIIC-ICBRN);
- 5) le Centre d'instruction des opérations spéciales du Canada (CSOTC).

À l'heure actuelle, 200 membres des Forces d'opérations spéciales sont déployés en Iraq, où ils appuient la lutte contre l'ÉIIL à Mossoul. Selon le général Vance, chef d'état-major de la Défense, « les lieux et les partenaires ont changé dans une certaine mesure, c'est-à-dire que ce n'est plus aux forces kurdes mais à d'autres forces de sécurité iraquiennes que nous fournissons du mentorat, de la formation, des conseils et de l'aide¹⁶⁴ ». On peut lire dans le même article que le gouvernement a déployé un autre « détachement d'hélicoptères pour transporter et ravitailler les soldats canadiens ainsi qu'une unité du renseignement de 50 personnes, et qu'il a gardé deux avions de surveillance et un appareil de ravitaillement dans la région ».

Il est essentiel que le gouvernement continue d'investir prioritairement dans le Commandement des Forces d'opérations spéciales.

Vu la polyvalence du Commandement et la variété des opérations auxquelles il contribue, il est crucial que les soldats des Forces spéciales du Canada soient équipés correctement et que le Commandement ait les moyens de répondre aux urgences et missions multiples qui peuvent survenir.

Le comité fera un examen complet des Forces d'opérations spéciales dans un futur rapport.

http://news.nationalpost.com/news/world/canadian-troops-operating-in-east-mosul-as-mission-extended-to-june-2 [TRADUCTION].

ANNEXE A - LETTRE OUVERTE D'ANCIENS COMMANDANTS DE LA FORCE AÉRIENNE AU PREMIER MINISTRE

OTTAWA, le 23 février 2017 /CNW/ - La lettre ci-dessous est envoyée par d'anciens commandants de la Force aérienne au premier ministre.

Monsieur le Premier ministre,

En tant qu'anciens commandants de la Force aérienne du Canada, nous demandons respectueusement à votre gouvernement, sans toutefois minimiser le sentiment d'urgence qui nous anime, de ne pas donner suite au plan consistant à acheter une flotte d'appareils Super Hornet destinés à servir quelque temps, en attendant le remplacement de nos vénérables chasseurs CF-18. Nous sommes persuadés que cette stratégie provisoire est malavisée, coûteuse et inutile. Mais surtout, elle handicaperait l'Aviation royale canadienne pendant des années et, au bout du compte, nuirait à la posture de défense de notre pays. La situation est complexe, mais notre opposition à l'acquisition d'appareils Super Hornet repose sur des faits convaincants que nous soumettons à votre attention.

Tout d'abord, nous avons de sérieuses réserves sur la décision de fonder le plan provisoire sur « des lacunes en matière de capacités ». La nouvelle politique de votre gouvernement, selon laquelle l'Aviation royale canadienne doit s'acquitter à la fois de ses obligations envers l'OTAN et de celles envers le NORAD, ne tient pas compte d'un changement réel et soudain sur le plan stratégique. D'après notre expérience, cela fait des dizaines d'années que le Canada manque d'avions-chasseurs pour remplir parallèlement tous ses engagements. Au fil des ans, la Force aérienne a su utiliser judicieusement les ressources disponibles à la lumière des risques stratégiques, et elle gère ses contributions opérationnelles raisonnablement bien. Certes, nous saluons toute initiative qui promet de combler les lacunes observées depuis trop longtemps dans les capacités, mais l'achat de 18 avions Super Hornet aggraverait en fait les lacunes à court et à moyen terme, car il imposerait un lourd fardeau aux ressources actuelles de l'Aviation, sans entraîner de renforcement véritable des capacités des avions de chasse.

Le Super Hornet a des traits communs avec nos CF-18 actuels, mais c'est un appareil différent, qui requiert son propre système de formation des pilotes et des techniciens. Il entraîne aussi des besoins en nouveaux simulateurs de vol, en soutien logistique et en organisation de la maintenance propres au Super Hornet. La Force aérienne serait obligée de faire appel à du personnel affecté à la flotte de chasseurs CF-18 (les effectifs habituellement les plus chevronnés) pour aider à la mise en service d'une nouvelle flotte de chasseurs plus complexes. Mais ce ne serait pas suffisant. Il faudrait aussi recruter, former et faire qualifier plusieurs centaines de nouveaux techniciens et des dizaines de pilotes. L'expérience récente révèle que l'Aviation aurait du mal à y parvenir; il faut peut-être quatre ou cinq ans, à partir du recrutement, pour produire des pilotes et des spécialistes entièrement formés et opérationnellement prêts à exploiter une flotte de chasseurs avancés. Nous sommes d'avis qu'une flotte provisoire créerait de sérieux problèmes d'ordre pratique.

Mis à part ces questions techniques, il convient de souligner que l'achat, l'exploitation et le soutien d'une flotte provisoire de Super Hornet entraîneraient des coûts importants, de l'ordre de 5 à 7 milliards de dollars. C'est pourquoi nous demandons à votre gouvernement de

chercher un meilleur moyen de maintenir l'efficacité opérationnelle de l'Aviation royale canadienne jusqu'à ce que la flotte de CF-18 soit remplacée par des chasseurs modernes.

À cette fin, nous recommandons respectueusement la mise en œuvre de trois initiatives importantes.

Premièrement, l'Aviation royale canadienne devrait recevoir les ressources nécessaires afin de mener un processus de recrutement et de formation énergiques, qui lui permettrait de combler son manque de personnel et de parer aux besoins en attendant le remplacement des CF-18.

Deuxièmement, si votre gouvernement tient absolument à acquérir des chasseurs de manière provisoire, il devrait examiner sérieusement la possibilité d'acheter des Hornet existants (un appareil essentiellement pareil à notre CF-18 actuel), qu'on trouve de plus en plus souvent sur le marché, maintenant que les partenaires du Canada remplacent leurs flottes de Hornet par des F-35 plus récents. Par exemple, la Marine américaine et l'Aviation royale australienne disposeront d'un surplus de F-18 dont la configuration est très semblable aux nôtres. Ces aéronefs auraient besoin de très peu de modifications pour être essentiellement identiques aux CF-18; ils offriraient la même efficacité opérationnelle et le même excellent dossier de sécurité que la flotte actuelle. L'industrie canadienne de l'aérospatiale est capable de procéder aux modifications requises. En outre, le coût d'acquisition représenterait une fraction du prix d'achat d'appareils Super Hornet. Mais surtout, les capacités de formation et de logistique et l'infrastructure qu'exigeraient les CF-18 supplémentaires sont déjà en place, et la flotte de CF-18 agrandie comblerait provisoirement les lacunes en matière de capacités opérationnelles. Tous ces avantages sont possibles, et nous éviterions en plus les coûts, les retards et les perturbations qu'une deuxième flotte de chasseurs causerait pour l'Aviation royale canadienne.

Enfin, nous voulons insister sur l'importance, pour le gouvernement, de lancer sans plus attendre le processus concurrentiel ouvert et transparent que vous avez promis pour trouver un remplacement au CF-18. Il est tout à fait possible de parachever ce processus en quelques années, et le Canada pourrait ainsi faire une transition plus rapide, plus efficace et beaucoup moins coûteuse vers la pleine mise en service opérationnel de l'appareil qui remplacera le CF-18.

Nous offrons ces recommandations en nous appuyant sur notre longue expérience collective de service dans la Force aérienne du Canada, dans le seul but de porter à votre attention quelques-unes des réalités importantes qui agiront sur l'avenir de l'Aviation royale canadienne et la défense du pays. Nous sommes convaincus que vous saurez résoudre avec sagesse les questions soulevées dans notre lettre.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Lieutenant-général (à la retraite) Larry Ashley Lieutenant-général (à la retraite) Yvan Blondin Lieutenant-général (à la retraite) Lloyd Campbell Lieutenant-général (à la retraite) Bill Carr Lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps Lieutenant-général (à la retraite) Dave Huddleston Lieutenant-général (à la retraite) Dave Kinsman Lieutenant-général (à la retraite) Steve Lucas Général (à la retraite) Paul Manson Lieutenant-général (à la retraite) Don McNaughton Lieutenant-général (à la retraite) Ken Pennie Lieutenant-général (à la retraite) Fred Sutherland Lieutenant-général (à la retraite) Angus Watt SOURCE : Anciens commandants de la Force aérienne

ANNEXE B - GUIDE D'ACQUISITION DE LA DÉFENSE DE 2016

Nouvelles initiatives

(;)	Déparation et révision du véhicule gérien principal CC 115 Buffala
(i)	Réparation et révision du véhicule aérien principal CC-115 Buffalo
(ii)	Réparation et révision du véhicule aérien principal CC-138 Twin Otter
(iii)	Contrats de soutien en service de la famille de véhicules Leopard 2
(iv)	Contrat de système de sac de couchage
(v)	Maintien en puissance des véhicules de soutien blindés lourds
(vi)	Maintien en puissance des véhicules utilitaires légers à roues
(vii)	Maintien en puissance des véhicules résistants aux mines et protégés contre les
(viii)	embuscades Buffalo et Cougar Société de classification por combattante. Appui d'une société de classification
(viii)	Société de classification non combattante – Appui d'une société de classification au sujet de la flotte de navires non combattants du MDN
(iv)	Contrat des navires de la classe Halifax – Est
(ix)	Contrat des navires de la classe Halifax – Ouest
(x)	Projet de modernisation du véhicule blindé léger III – 2 ^e partie
(xi) (xii)	Amélioration de la force légère
(xiii)	Système modulaire de sacs
(xiv)	Remplacement de pistolets
(XV)	Future famille d'engins télépilotés terrestres
(xvi)	Entraînement initial des pilotes de chasse
(xvii)	Navire de la Réserve navale – Instruction
(XVII)	Systèmes conteneurisés
(xix)	Ensemble de protection individuelle
(xx)	Système de décontamination de l'équipement sensible
(xxi)	Gestion de l'information d'ordre chimique, biologique, radiologique et nucléaire
(xxii)	Détection, identification et contrôle combinés du risque chimique et biologique
(xxiií)	Reconnaissance aérienne en repérage chimique, biologique, radiologique et
,	nucléaire
(xxiv)	Modernisation du chargeur-élévateur d'armement
(xxv)	Chaussures des membres de l'Aviation royale canadienne
(xxvi)	Consolidation de la flotte de CC-144
(xxvii)	Système télécommandé de chasse aux mines et de déminage
(xxviii)	Environnement de collaboration du Groupe des cinq
(xxix)	Enceinte de détonique résistante à l'extrême-pression
(xxx)	Modélisation et simulation des systèmes de roquette et de missile
(xxxi)	Lutte anti-sous-marine de la force
(xxxii)	Installation modulaire de bioconfinement
(xxxiii)	Guerre électro-optique/infrarouge
(xxxiv)	Connaissance du domaine maritime à partir de l'espace
(xxxv)	Radar transhorizon
(xxxvi)	Essais sous-marins Sentinelle dans l'Arctique canadien
(xxxvii)	<u>Tâches, de Collection, de Traitement, d'Exploitation et de Dissémination</u>
(xxxviii)	Mélangeur à résonance acoustique de grande capacité

Guide d'acquisition de la Défense de 2016

Initiatives non comprises

(i)	Remplacement des avions de recherche et de sauvetage
(ii)	Navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique
(iii)	Poste de tir naval télécommandé
(iv)	Mise à niveau des communications maritimes par satellite
(v)	Amélioration du niveau de préparation élevée
(vi)	Munitions de 84 mm
(vii)	Remplacement du système de simulation de mission tactique de la 1 EPFC
(viii)	Ensemble de communication maritime de prochaine génération
(ix)	Suite logicielle de guerre électronique défensive du CF-188
(x)	Programme de vol opérationnel de suivi des CF-188
(xi)	Véhicules aériens d'extinction des incendies de l'Aviation royale canadienne
(xií)	Modernisation de l'équipement de soutien d'aérodrome
(xiií)	Modernisation du contrôle sur place des interventions en cas d'urgence
(xiv)	Mise à niveau du système d'observation tactique et de correction du tir
(xv)	Poste de tir télécommandé courant
(xvi)	Viseur indépendant du chef d'équipage du VBL Véh PO (véhicule servant de
	poste d'observation)
(xvii)	Remplacement du RDX
(xviii)	Modernisation du matériel de destruction
(xix)	Soutien en service technique continu des sonars AN/BQQ-10 des sous-marins de
	la classe Victoria
(xx)	Exploitation et entretien du Système d'alerte du Nord
(xxi)	<u>Veste pare-éclats</u>
(xxii)	Services d'entraînement aéroportés impartis
(xxiii)	Soutien en service du système de conduite de tir des sous-marins de la classe
,	<u>Victoria</u>
(xxiv)	Réseaux virtuels intégrés d'information de bord
(xxv)	<u>Télécommunications et météorologie en orbite polaire</u>
(xxvi)	Système d'information sur la santé des Forces canadiennes
(xxvii)	Infrastructure améliorée de technologie de l'information
(xxviii)	Gestion sécurisée de la configuration
(xxix)	Intégration de la simulation de l'Aviation royale canadienne
(xxx)	Raquettes de marche améliorées
(xxxi)	Réparation et révision du moteur T58 du Sea King
(xxxii)	Contrat relatif aux bouées acoustiques AN/SSQ 62E DICASS
(xxxiii)	Equipement de collecte et de gestion des signatures
(xxxiv)	Soutien technique pour le commandement et le contrôle de l'avantage tactique
(2000 d)	dans le cyberespace
(xxxv)	Essais, analyse et développement dans le domaine des blessures, de la
	biomécanique, des effets des armes de petit calibre et de la protection
(vvvvi)	personnelle Capacitá de recharche en mar
(xxxvi)	Capacité de recherche en mer
(xxxvii)	Soutien de la maintenance des simulateurs et dispositifs d'entraînement

ANNEXE C - CAPACITÉS NAVALES ACTUELLES

FRÉGATES



NCSM *Calgary* (Source : Marine royale canadienne)

Les 12 frégates de patrouille polyvalentes de la classe Halifax fabriquées au Canada constituent les fondements de la Marine royale canadienne (MRC). Les navires ont été conçus à l'origine pour la guerre anti-sous-marine et la lutte anti-navire, surtout en haute mer.

Le rôle de la classe Halifax a changé. Les menaces maritimes actuelles et en évolution sont plus rapides et plus furtives, elles se manœuvrent plus facilement et passent de la haute mer à des régions plus proches des côtes. Le milieu littoral présente des défis pour les capteurs et les systèmes d'armes en raison de la densité accrue de la circulation et la proximité des menaces venant de la côte. De plus, les navires doivent maintenant faire face à des menaces asymétriques, comme des attaques de vaisseaux plus petits et plus facilement manœuvrables qui n'étaient pas envisagés au moment de la conception du navire.

Des innovations en matière de procédures et de tactiques ont permis aux frégates de fonctionner de manière efficace dans le nouveau contexte de sécurité, et ce, malgré les limites du matériel. Cependant, des modifications aux capteurs et aux armes sont nécessaires afin d'améliorer la capacité du navire à faire face à ces nouvelles menaces à l'avenir. Les ports d'attache des navires de la classe Halifax sont Esquimalt (Colombie-Britannique) et Halifax (Nouvelle-Écosse). Les navires de la classe Halifax actuels sont :

- NCSM Halifax (330)
- NCSM Vancouver (331)
- NCSM Ville de Québec (332)
- NCSM Toronto (333)
- NCSM Regina (334)
- NCSM Calgary (335)
- NCSM Montreal (336)
- NCSM Fredericton (337)
- NCSM Winnipeg (338)
- NCSM Charlottetown (339)
- NCSM St John's (340)
- NCSM Ottawa (341)

SOUS-MARINS



NCSM Corner Brook (Source : Marine royale canadienne)

Les sous-marins de patrouille à long rayon d'action de la Victoria constituent les « forces spéciales » de la Marine. Ces sous-marins furtifs sont bien armés et capables de patrouiller sur de grandes distances, tandis que leur souplesse leur permet de mener une vaste gamme de missions navales uniques.

Acquis de la Royal Navy dans les années 1990, les sous-marins de la classe *Victoria* peuvent mener leurs activités dans les approches arctique, pacifique et atlantique du Canada et accroître considérablement les capacités tactiques et stratégiques de la Marine royale canadienne.

Spécifications:

Vitesse: 12 nœuds (en surface), 20 nœuds (en plongée)

Autonomie de patrouille : env. 8 sem. Équipage : 48 membres et 5 stagiaires Profondeur de plongée : > 200 mètres

Les ports d'attache des sous-marins de la classe *Victoria* sont Esquimalt (Colombie-Britannique) et Halifax (Nouvelle-Écosse). Les sous-marins de la classe *Victoria* actuels sont :

- NCSM Victoria (876)
- NCSM Windsor (877)
- NCSM Corner Brook (878)
- NCSM Chicoutimi (879)

NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE



Le NCSM *Whitehorse* effectuant des exercices de manœuvrabilité (Source : Marine royale canadienne)

Les navires de défense côtière (NDC) de classe *Kingston* sont des navires polyvalents de lutte contre les mines ayant pour mission principale de mener des opérations de surveillance et des patrouilles côtières, notamment des opérations et des exercices navals généraux, des missions de recherche et de sauvetage, d'application de la loi, de protection des ressources et de surveillance des pêches.

Mis en service entre 1995 et 1998, ces navires sont très souples. En effet, plusieurs types de charges utiles propres à la mission peuvent être ajoutées pour permettre un changement de rôle rapide d'un type de mission à un autre, notamment un système de dragage mécanique des mines, un système de levés des fonds marins et un véhicule d'inspection d'objets de fond.

L'équipage des 12 navires de défense côtière de la classe *Kingston* se compose principalement de membres de la Réserve navale, répartis également entre les deux côtes.

Spécifications:

Déplacement : 970 tonnes (pleine charge)

Longueur : 55,3 mètres Largeur : 11,3 mètres Tirant d'eau : 3,4 mètres

Moteurs : 4 Wartsila V12 alimentant 4 génératrices Jeumont, 2 moteurs Jeumont produisant

3000 ch. Deux propulseurs omnidirectionnels en Z.

Les ports d'attache des navires de la classe *Kingston* sont Esquimalt (Colombie-Britannique) et Halifax (Nouvelle-Écosse).

Les navires de la classe Kingston actuels sont :

• NCSM Kingston (700)

NCSM Glace Bay (701)

• NCSM Nanaimo (702)

•	NCSM	Edmonton	(703)
•	NCSM	Shawinigan	(704)
•	NCSM	Whitehorse	(705)
•	NCSM	Yellowknife	(706)
•	NCSM	Goose Bay	(707
•	NCSM	Moncton	(708)
•	NCSM	Saskatoon	(709)
•	NCSM	Brandon	(710)
•	NCSM	Summerside	(711)

LISTE DES AÉRONEFS DE L'AVIATION¹⁶⁵

Chasseurs à réaction CF-18



Le CF-188 est un chasseur bimoteur polyvalent à haute performance qui peut aussi bien exécuter les rôles d'attaques air-air (défense aérienne, supériorité aérienne, patrouille de combats aériens, etc.) que d'attaques air-sol (appui aérien rapproché, interdiction aérienne du champ de bataille, etc.).

CC-115 Buffalo 6 (basés à Comox, en C.-B.



L'un des principaux avions de recherche et de sauvetage du Canada, le CC-115 Buffalo peut voler par presque tous les temps. L'agile Buffalo peut décoller et atterrir sur des pistes de fortune qui ne sont pas plus longues qu'un terrain de soccer.

Avions de transport CC-130 Hercules 13 basés à la 8° Escadre Trenton (Ont.); à la 14° Escadre Greenwood (N.-É.); et à la 17° Escadre Winnipeg (Man.)



L'avion de transport tactique, doté de quatre turbopropulseurs ainsi que d'une porte de chargement arrière, d'un train d'atterrissage solide, de bonnes performances de décollage et d'atterrissage sur des pistes courtes et d'une grande garde au sol pour les moteurs à hélices, est utilisé pour le transport de troupes, le transport tactique (fret sur palette et véhicules), des missions de recherche et de sauvetage, le ravitaillement en vol ainsi que les programmes d'entraînement et de qualification des équipages. Il est conçu pour être utilisé sur une piste non aménagée dans le cadre d'opérations actives.

¹⁶⁵ Source: l'Aviation royale canadienne

Hélicoptères Cormorant CH-149

14 basés à la 9° Escadre Gander (T.-N.); à la 14° Escadre Greenwood (N.-É.); et à la 19° Escadre Comox (C.-B.)



Modifié à partir des spécifications militaires de l'EH-101, un hélicoptère militaire moyen de transport, le CH-149 inclut de l'équipement propre à la recherche et au sauvetage (SAR), ainsi que des caractéristiques matérielles et des performances lui permettant d'assumer les responsabilités du Canada en matière de SAR.

CH-146 Griffon 85 basés à Bagotville (Qc); à Borden (Ont.); à Cold Lake (Alb.); à Edmonton (Alb.); à Gagetown (N.-B.); à Goose Bay (T.-N.); à Petawawa (Ont.); à St-Hubert (Qc); à Trenton (Ont.); à Valcartier (Qc)



Le CH-146 Griffon est un hélicoptère utilitaire de transport tactique (HUTT) utilisé principalement pour le transport tactique des troupes et de matériel.

CC 130J Hercules 17 basés à la 8° Escadre Trenton (Ont.)



Il est utilisé pour le transport de troupes, le transport tactique (fret sur palette et véhicules) ainsi que les programmes d'entraînement et de qualification du personnel navigant. Il a été conçu pour être utilisé sur une piste de fortune dans un théâtre d'opérations en pleine activité. L'extérieur de l'appareil ressemble à celui de ses prédécesseurs. Toutefois, il s'agit d'un avion bien supérieur. Les nouveaux Hercules volent plus vite, plus haut et plus loin. Ils peuvent aussi transporter des charges plus lourdes tout en consommant moins de carburant. Ils sont à la fine pointe de la technologie et offrent une capacité de transport aérien tactique rentable qui a fait ses preuves au cours d'opérations.

CC-138 Twin Otter 4 basés à Yellowknife (T. N.-O.)



Le CC-138 est utilisé pour des opérations de transport dans le Nord, où il appuie généralement les Forces canadiennes, ainsi que des missions de recherche et sauvetage. Il peut transporter jusqu'à 20 passagers ou 2 999 kg de charge utile, et a un rayon d'action de 1 427 km.

CC-144 Challenger 4 basés à Ottawa



Le CC-144 Challenger, un biréacteur d'affaires à long rayon d'action du MDN assure le transport rapide de représentants gouvernementaux et de dignitaires étrangers de haut rang. Avec un rayon d'action maximal de 5 930 km et une vitesse maximale de Mach 0.83, le Challenger est très efficace pour conduire ses passagers à peu près n'importe où dans le monde.

CC-150 Polaris (Airbus A-310) 5 basés à Trenton (Ont.)



L'avion CC-150 Polaris est un biréacteur multifonctionnel à long rayon d'action qui se convertit pour le transport de passagers, de fret ou pour des évacuations sanitaires, selon la combinaison voulue des configurations possibles. Il a une capacité de 32 tonnes (70 560 livres) de fret, de 28 à 194 passagers selon sa configuration, et il peut atteindre une vitesse maximale de Mach 0,84 (1 029 km/h).

CC-177 Globemaster III 5 basés à Trenton (Ont.)



Pour illustrer la puissance de ces aéronefs, un avion CC-177 peut transporter trois hélicoptères CH-146 Griffon et des réservoirs de ravitaillement, ou un char Leopard 2, ou jusqu'à 102 parachutistes. Cependant, la caractéristique la plus importante du CC-177 est sans doute sa capacité de parcourir de longues distances et d'atterrir sur des pistes isolées, ce qui en fait le meilleur transporteur pour des missions militaires, humanitaires ou de maintien de la paix.

Hélicoptères CH-147F Chinook 15 basés à Petawawa (Ont.)



Le CH-147F Chinook est un hélicoptère de transport moyen à lourd polyvalent de type évolué. Son principal rôle est le transport tactique d'équipement et de personnel dans le cadre d'opérations de déploiement au pays ou à l'étranger. CP-140 Aurora 18 basés à la 19^e Escadre Comox (C.-B.) et à la 14^e Escadre Greenwood (N.-É.)



En tant que plate-forme de « commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance » (C4ISR), l'Aurora réalise des opérations nationales et internationales regroupant une grande variété de disciplines. Notamment, il participe à des missions de surveillance des eaux canadiennes des océans Atlantique, Pacifique et Arctique, de guerre anti-surface, de renseignement. surveillance et reconnaissance (RSR) maritimes et terrestres, de coordination des frappes et de recherche et sauvetage (SAR). L'Aurora fournit également un soutien essentiel à d'autres organismes gouvernementaux en luttant contre l'immigration, la pêche et la pollution illégales ainsi que le trafic de drogues et en participant à des opérations de secours aux sinistrés.

CH-124 Sea King 27 basés à la 12^e Escadre Shearwater (N.-É.) et à Patricia Bay (C.-B.)



Le Sea King est l'un des plus vieux aéronefs de l'Aviation royale canadienne, mais c'est aussi l'un des plus utilisés. Il a participé à diverses opérations nationales et internationales au cours des dernières années, dont les suivantes : golfe Persique, Somalie, Yougoslavie, Timor-Oriental, inondations au Manitoba et Haïti.

CH-148



Le CH-148 Cyclone remplacera le CH-124 Sea King comme principal hélicoptère maritime embarqué du Canada. Le Cyclone effectuera des missions de surveillance et de contrôle de surface et sous-marins. des missions utilitaires ainsi que des missions de recherche et de sauvetage. Comme avion de transport tactique, il contribuera aussi à assurer la sécurité à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Cet hélicoptère bimoteur est compatible avec les frégates de pointe les plus modernes et comprend de nombreux dispositifs de sécurité nouveaux. Le Cyclone peut voler de jour comme de nuit, dans presque toutes les conditions météorologiques et par des températures variant entre -51 °C et +49 °C. Grâce à sa vitesse maximale de croisière de 250 km/h, le CH-148 est environ 10 % plus rapide que le Sea King. Le Cyclone peut aussi parcourir 450 km sans ravitaillement.

Aéronefs d'entraînement CT-114 Tutor CT-142 Dash-8 CT-155 Hawk CT-156 Harvard II

CH-139 Jet Ranger

Les aéronefs d'entraînement sont utilisés pour instruire les équipages quant au fonctionnement des divers types d'aéronef, y compris les avions de chasse, les hélicoptères et les avions multimoteurs. Plusieurs aéronefs d'entraînement utilisés par les Forces armées canadiennes appartiennent réellement à des entreprises privées sous contrat chargées de fournir l'instruction. L'avion Tutor, qui sert principalement à l'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds, est classé comme un avion d'entraînement, parce qu'il était le principal avion à réaction d'entraînement des Forces armées canadiennes avant 2000. Les aéronefs d'entraînement sont désignés par un code alphanumérique qui commence par les lettres CT.

ANNEXE D - LISTE DE TÉMOINS

Le lundi 30 mai 2016

L'honorable Harjit Singh Sajjan, C.P., député, ministre de la

Défense nationale

Affaires mondiales Canada Mark Gwozdecky, sous-ministre adjoint, Sécurité

internationale et affaires politiques

Département des opérations de maintien de la paix des Nations

Unies

Hervé Ladsous, chef de département (par vidéoconférence)

Le lundi 13 juin 2016

L'honorable Peter MacKay, C.P., ancien ministre de la Défense

nationale

L'honorable David Pratt, C.P., ancien ministre de la Défense

nationale

Le lundi 20 juin 2016

Canadian Defence and Foreign

Affairs Institute

À titre personnel

Colin Robertson, vice-président et chercheur, École de

politique publique, Université de Calgary

À titre personnel Elinor Sloan, professeure des relations internationales,

Département de science politique, Université Carleton

Ambassade de Suède au Canada S.E. Per Sjögren, ambassadeur

Institut de la Conférence des associations de la défense

Major-général (à la retraite) Daniel Gosselin, président du

conseil d'administration

À titre personnel Colonel (à la retraite) Charles Davies

Colonel (à la retraite) Michael P. Cessford

Conférence des Associations Défense Tony Battista, PDG

À titre personnel Brigadier-général (à la retraite) Jim Cox

Conférence des Associations Défense Vice-amiral (à la retraite) Denis Rouleau, président

```

Dan Ross, Ancien sous-ministre adjoint (Matériels), Défense

nationale

Major-Général (à la retraite) James R. Ferron, vice-président, Développement des capacités, Carillon Canada Inc.

Vice-amiral (à la retraite) Glenn Davidson, ancien ambassadeur du Canada en Syrie et en Afghanistan

## Le lundi 19 septembre 2016

À titre personnel

Jane Boulden, doyenne associée des Arts, Collège militaire

royale du Canada (par vidéoconférence)

Walter Dorn, professeur et président, Programme de Maîtrise en études de la défense, Collège militaire royal du Canada

et Collège des Forces canadiennes

À titre personnel

Lieutenant-général (à la retraite) D. Michael Day, membre,

Institut canadien des affaires mondiales

Lieutenant-général (à la retraite) Charles Bouchard

À titre personnel

Lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire

À titre personnel

Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, professeur agrégé,

Collège militaire royal du Canada

David Bercuson, directeur, Centre for Military, Security and

Strategic Studies, Université de Calgary (par

vidéoconférence)

Association navale du Canada Vice-amiral (à la retraite) Drew Robertson

À titre personnel

James A. Boutilier, professeur adjoint, Études du Pacifique,

Université de Victoria

Ligue navale du Canada Capitaine de vaisseau (à la retraite) Harry Harsch, vice-

président, Affaires maritimes

#### Le mardi 20 septembre 2016

Bureau du vérificateur général du

Canada

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada

Gordon Stock, directeur principal

Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et

des Forces canadiennes

Gary Walbourne, ombudsman

Le Centre africain pour la résolution Kwezi Mngqibisa, coordonnateur et conseiller, Initiative constructive des différends Somalie (par vidéoconférence) (ACCORD) À titre personnel Major-général (à la retraite) Lewis Mackenzie Légion royale canadienne Major-général (à la retraite) Richard Blanchette, président, Comité de défense et de sécurité Charls Gendron, secrétaire, Comité de défense et de sécurité Association canadienne de Vétérans Major (à la retraite) Wayne Mac Culloch, président national des forces de la paix des Nations Unies Association canadienne des vétérans Lieutenant-général (à la retraite) Louis Cuppens, conseiller pour le maintien de la paix spécial Ambassade royale de Norvège à Son Excellence Anne Kari Hansen Ovind, ambassadrice du Ottawa Royaume de Norvège À titre personnel Carolyn McAskie, Ancienne représentante spéciale du Secrétaire général (SRSG) et chef de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi Le mercredi 21 septembre 2016 Défense nationale et les Forces Major-général Jean-Marc Lanthier, commandant, Centre de la armées canadiennes doctrine et de l'instruction de l'Armée canadienne Lieutenant-colonel Brian Healey, commandant, Centre de formation pour le soutien de la paix Centre parlementaire Petra Andersson-Charest, directrice des programmes **CANADEM** Paul LaRose-Edwards, directeur exécutif Défense nationale et les Forces Général Jonathan Vance, chef d'état-major de la défense armées canadiennes Lieutenant-général Christine Whitecross, commandante, Commandement du personnel militaire Défense nationale et les Forces Commodore Brian Santarpia, directeur général, plans, Étatarmées canadiennes major interarmées stratégique Réserves 2000 Lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, directeur exécutif

Institut militaire de Québec

Brigadier-général (à la retraite) Richard Giguère, président (par vidéoconférence)

#### Le lundi 14 novembre 2016

À titre personnel

David Perry, analyste principal, Institut canadien des affaires mondiales

Association de la Force aérienne du Canada

Lieutenant-général (à la retraite) André Deschamps, président honoraire national

### Le lundi 21 novembre 2016

Défense nationale et les Forces armées canadiennes

Major-Général Paul Bury, chef, Réserves

Brigadier-Général Rob Roy MacKenzie, chef d'état-major de la Réserve de l'Armée

#### Le lundi 28 novembre 2016

Défense nationale et les Forces armées canadiennes

Lieutenant-général Michael Hood, commandant, Aviation royale canadienne

Brigadier-général Michel Lalumière, directeur général, Développement de la Force

Major-général Christian Juneau, commandant adjoint, Armée canadienne

Brigadier-général Rob Roy MacKenzie, chef d'état-major de la Réserve de l'Armée

Sécurité publique Canada

Lori MacDonald, sous-ministre adjointe, Secteur de la gestion des urgences et des programmes

Stéphanie Durand, directrice général, politique et relations intervenant

Défense nationale et les Forces armées canadiennes

Major-Général William Seymour, chef d'état-major des Opérations, Commandement des opérations interarmées du Canada

Brigadier-général Michel Lalumière, directeur général, Développement de la Force

Garde côtière canadienne

Mario Pelletier, sous-commissaire, Opérations

## Le lundi 12 décembre 2016

| Bureau du directeur parlementaire<br>du budget        | Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget                                                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Mostafa Askari, directeur parlementaire adjoint du budget                                                           |
|                                                       | Jason Jacques, directeur, Analyse économique et financière                                                          |
|                                                       | Peter Weltman, directeur principal, Analyse des coûts et des programmes                                             |
| Défense nationale et les Forces<br>armées canadiennes | Brigadier-général Michael Nixon, Commandement de la Force opérationnelle interarmées (Nord) (par vidéoconférence)   |
|                                                       | Lieutenant-colonel Luis Carvallo, Commandant, 1er Groupe de patrouilles des Rangers canadiens (par vidéoconférence) |